

---

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Math. 309 5

Devay





**DU DANGER**  
**DES**  
**MARIAGES CONSANGUINS**  
**SOUS LE RAPPORT SANITAIRE**

## OUVRAGES DE L'AUTEUR

---

TRAITÉ SPÉCIAL DE L'HYGIÈNE DES FAMILLES, considérée dans ses rapports avec le mariage au physique et au moral, et les maladies héréditaires. 1 fort vol., 2<sup>e</sup> édition, refondue. — Paris, Asselin, libraire de l'École de médecine.

RECHERCHES NOUVELLES SUR LA CONICINE, et de son mode d'application aux maladies cancéreuses et aux engorgements de la matrice et du sein. — 2<sup>e</sup> édition. Paris et Lyon, 1857.

DE LA MÉDECINE MORALE. — Paris, F. Savy, 1861.

---

### EN PRÉPARATION :

TRAITÉ PRATIQUE DES MALADIES DE FAMILLE, de leur traitement préventif et curatif. 1 fort vol.



**DU DANGER**  
DES  
**MARIAGES CONSANGUINS**

SOUS  
**LE RAPPORT SANITAIRE**

PAR  
**FRANCIS DEVAY**

Professeur titulaire de clinique interne à l'École de médecine de Lyon.  
Médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu.  
Membre du conseil d'hygiène publique et de salubrité du Rhône.  
Titulaire de l'Académie impériale des sciences  
et lettres de Lyon, etc.

---

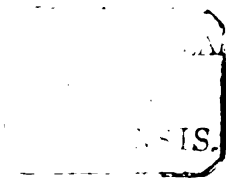
DEUXIÈME ÉDITION  
REFONDUE ET AUGMENTÉE

---

**PARIS**  
**VICTOR MASSON ET FILS**

PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE

—  
1862



## INTRODUCTION

---

La question traitée dans ce petit ouvrage rentre dans les préoccupations du jour. Elle est limitée en soi, mais elle est vaste dans ses conséquences immédiates avec les grands sujets qui touchent au mariage, aux maladies héréditaires, au croisement des races. C'est un des aperçus de l'hygiène sociale, la science de l'avenir. Nul ne peut rester indifférent aux graves intérêts qui sont attachés à la solution d'un semblable problème; nul ne peut dédaigner d'en faire l'objet de ses études, de ses réflexions. Le médecin, le publiciste, le père de famille y sont également intéressés.

Depuis quelques années, — et serions-nous assez heureux pour nous attribuer une petite part dans

ce résultat? — on se préoccupe davantage de la consanguinité dans le mariage. On commence à reculer devant ses conséquences, tandis qu'autrefois la quiétude était générale sur ce point. Aussitôt que la lumière a commencé à éclairer faiblement ce côté obscur de l'étiologie morbide, aussitôt que la critique s'est emparée de la question, des faits nombreux, partis, on peut le dire, de tous les points de l'horizon, et concordants, ont surgi : la consanguinité dans le mariage a été condamnée au nom de l'hygiène. Nous espérons que cet arrêt aura bientôt force de loi. C'est pour contribuer à cela encore que nous livrons au public le fruit de nos anciennes et nouvelles recherches sur ce point.

Tout homme, et surtout le médecin, qui tient une vérité en sa main doit la répandre, la propager. Que l'égoïste maxime du prudent Fontenelle retombe sur sa mémoire ! L'intérêt des individus, des familles et de la société entière exige en effet que le médecin puisse donner sur ce sujet des avis positifs, et qu'il sache s'il peut trouver là une cause de maladie et de dégénérescence. Il faut répondre à ceux qui soulèvent des objections, qui résistent à la manifestation de la vérité. Nous avons l'espoir que ce nouvel écrit, qui fait

face à la contradiction, qui aborde les points vulnérables de la doctrine, qui pose la question à tous les points de vue, affermira les convictions, éclairera l'esprit des hommes dissidents, mais impartiaux. Il restera sans doute à invoquer la masse des grands résultats statistiques, à fournir des chiffres pris au sein des diverses populations. Mais est-ce possible à l'heure qu'il est? Là première, la plus utile des statistiques, la statistique hygiénique de la France, n'est pas même commencée! Celui qui se livre à l'étude si obscure des causes des maladies et des dégénérescences, ressent avec tristesse le besoin de ce qui nous manque quant à présent : de fortes et de puissantes institutions sanitaires. Si l'on comprend la philosophie générale de la science médicale, dont l'art de guérir n'est qu'une branche, si on élève cette philosophie jusqu'à la hauteur d'une institution sociale qui aura quelque jour son ministère, comme la guerre et les finances, on tombera d'accord avec nous que donner un essor aux grandes institutions médicales, c'est travailler pour l'avenir.

Si, d'ailleurs, nous comptons les éléments qui ont servi de point de départ aux objections qui nous ont été faites, nous les trouvons en petit

nombre. Peu de faits contradictoires, beaucoup de raisonnements. On s'est appuyé sur une dissertation inaugurale à laquelle on a donné par cela seul une importance qu'elle était loin de mériter. On verra plus loin (p. 150) que ce travail mal coordonné, rempli de contradictions choquantes, dénotant une grande inexpérience de la part de son auteur, était peu digne de servir de texte aux savantes discussions de la Société d'anthropologie. Nous n'avons jamais, du reste, méconnu ce qu'on voudrait nous faire méconnaître : l'innocuité, dans certains cas, des mariages consanguins. Nous savons parfaitement que de belles familles ont pu naître et prospérer, en dépit des mariages que nous condamnons; mais ce sont des faits exceptionnels qui se produisent au sein de situations très-exceptionnelles elles-mêmes. Il sera toujours téméraire de se fier à des circonstances que l'on n'a point la liberté de produire. Et d'ailleurs ne pourrait-on alléguer, parmi les dangers attachés à la consanguinité, autre chose que l'étonnante fréquence de la surdi-mutité, cette privation des sens de la sociabilité, que ce serait déjà beaucoup trop !

Nous croyons, jusqu'à présent, que nos réflexions sur l'utilité relative des croisements de

racés et de familles, utilité qui se lie essentiellement au sujet que nous traitons, sont le résultat d'une saine appréciation des principes et des faits. Au sein des divergences scientifiques, dans ce pêle-mêle d'opinions, d'inductions, d'hypothèses, au milieu même de cette anarchie, on se trouve toujours à l'aise lorsqu'on fait un appel à la raison, au simple bon sens. Comme l'humanité, le savant n'a pas de meilleur critérium pour juger l'endroit où réside la vérité. La raison et le bon sens constituent le plus puissant appareil de réduction de l'erreur en tout genre. Nous en avons fait la remarque, le croisement des races est vanté avec exagération par les uns, est réputé nuisible par les autres. Des savants veulent un perpétuel va-et-vient de l'orient à l'occident, du nord au midi, d'autres prétendent que ce roulis incessant, ce conflit de masses humaines est préjudiciable à la vitalité, à l'excellence du règne hominal, que son type se maintient mieux par l'immobilité, par l'isolement. La première opinion n'est qu'une utopie, la seconde est une erreur. Aux arguments que nous avons déjà fait valoir nous ajouterons les considérations qui suivent : c'est dans le grand nombre que vont se perdre les influences héréditaires qui tendent

A.

à faire déchoir toute tribu, toute caste, toute famille. Comme dans le sol terrestre se perd le fluide dont le choc doit être meurtrier, ainsi sont étouffés les mauvais levains qu'enfante tout organisme par la continuité d'habitudes acquises. Ceux qui ont prétendu que les races les plus pures étaient les moins mêlées ont méconnu les grands enseignements qui ressortent de l'ethnographie de la nation française. Cette race admirable, la plus productive en ressources, en hommes, en idées, cette race à laquelle on peut prédire, sans être un grand prophète, de magnifiques destinées, doit aussi bien ses avantages à la fusion de divers peuples qu'à la douceur de son ciel et la configuration de son sol. Et, ce qui est excellent sous le rapport sanitaire, cette fusion, quoique parfaite au point de vue moral et social, quoique maintenant la plus puissante nationalité, ne s'est point achevée ethnographiquement. De sorte que dans l'unité même persiste une certaine diversité physiologique.

Sous le rapport physique, la France et la Belgique réunies, ce qui répond à notre ancienne Gaule, présentent, du sud-ouest au nord-ouest, trois nuances aisément reconnaissables : non pas trois zones nettement tranchées, car on passe



généralement de l'une à l'autre par des tons fondus et gradués, mais des nuances qui néanmoins se détachent l'une de l'autre par un aspect général et des caractères propres. Vers la Méditerranée et l'ancienne Aquitaine, on voit dominer le type méridional, taille moyenne, cheveux noirs ainsi que les yeux, physionomie expressive, dialectes fortement accentués, toutes les habitudes du corps vives et mobiles, comme celles de l'esprit. Dans la zone centrale, les habitudes sont plus posées, la taille se maintient dans des proportions médiocres, les yeux sont gris, ou noisette, ou d'un bleu profond; les cheveux, rarement noirs, prennent toutes les nuances intermédiaires depuis le blond fade jusqu'au brun foncé. Au nord et enfin dans ce qui forme la Belgique et la Prusse rhénane, avec nos départements limitrophes, la taille s'élève, la coupe du visage s'allonge, les cheveux blonds et les yeux d'un bleu clair sont beaucoup plus habituels, mais aussi le corps devient plus massif et les habitudes plus pesantes. Tels sont les traits dominants que l'on peut reconnaître dans ces trois régions, à travers la diversité infinie qui résulte du mélange de tous les types. Ainsi on peut dire, et tout voyageur doué de la plus mince observation le constate,

l'antique Celte, le Ligure et le Berbère, le Cimmérien, le Romain, ont encore leurs représentants parmi nous. Peut-on prétendre alors que le génie et la vitalité de notre nation ne doivent rien à cette implantation, sur un même sol, de peuples si divers? N'est-il pas possible d'induire au delà même, d'admettre que la France, grâce à son ethnogénie, peut se suffire elle-même pour l'entretien de sa sève, pour cet éternel rajeunissement que lui envie les autres nations? Mais n'allons pas plus loin ici.

Si cet ouvrage doit faire ressortir une vérité, c'est sans contredit la nécessité d'un changement dans les rapports des médecins avec les familles. Ces rapports doivent être plus intimes, plus sincères et plus sûrs. Le médecin est investi de la mission de prévenir les maux physiques; il ne peut le faire si on lui déguise la vérité et s'il n'a pas assez de caractère, assez d'ascendant pour diriger tous les membres de la famille dans le droit sentier de l'hygiène. Il faut bien l'avouer à notre confusion : dans les mœurs actuelles, qui exigent tant de complaisances, tant de flatteries pour le client, la trop grande clairvoyance du médecin lui est souvent imputée à mal. On se soucie peu dans les familles de voir l'homme de

l'art pénétrer un vice héréditaire et y faire allusion par les conseils qu'il donne. On préfère rester dans l'illusion sur ce point, ou bien l'on redoute une révélation qui porterait obstacle à des intérêts autres que ceux de la santé. La vraie médecine demeure étrangère à ces mesquins compromis. La nécessité des choses amènera l'assainissement des familles par une plus intime et plus large part faite à l'intervention du médecin. Lui seul peut éclairer ses clients touchant des conditions secrètes et par conséquent peu appréciées de la fonction de propagation. Malheur à l'homme qui s'en fait un jeu ! Nous signalons cette tendance si préjudiciable.

Jamais la puissance de l'art n'apparaît plus incontestée que dans les circonstances heureuses où l'on parvient à réparer les ravages dus aux maladies héréditaires. Le médecin auquel on a livré un enfant chétif, affligé des plaies d'une naissance malsaine, et qui a su lui donner une direction hygiénique convenable ; le médecin qui a lutté les armes à la main pendant toute la période de l'enfance et de la première jeunesse, contre les atteintes des maladies chroniques, et qui est parvenu à faire de cet avorton un homme solide et utile à la fois, a remporté la plus belle

des victoires. C'est là le plus noble et le plus bel attribut de la science médicale : c'est là que se révèle le pouvoir d'un traitement bien conçu, bien coordonné. L'honneur et l'avenir de la médecine reposent sur le traitement des maladies constitutionnelles par l'*entraînement hygiénique*, qu'on nous passe cette expression, empruntée au langage pittoresque des Anglais.

L'étude des maladies qu'amène la consanguinité dans le mariage nous démontre leur multiplicité. Mais en même temps, l'on peut rattacher toutes ces variétés malades à un ou plusieurs radicaux pathologiques, tels que la scrofule, en première ligne, l'éréthisme nerveux, l'herpétisme, etc. On reconnaît ce que nous avons appelé le *métissage* dans les maladies chroniques. Nous sommes porté à croire que ces vues, indiquées seulement ici d'une manière sommaire, ne sont point sans importance pour une meilleure étude des maladies chroniques. Un des esprits les plus pénétrants de la médecine contemporaine, M. Bazin, a, par rapport à la scrofule et les dartres, émis les idées les plus fructueuses, et qui ne sont point sans analogie avec celles que nous professons.

Aussi nous sommes-nous efforcé, dans l'en-

seignement dont nous sommes chargé à l'école de Lyon, de divulguer le plus possible ces idées, de pénétrer de leur importance l'intelligence de nos élèves. Car l'esprit véritablement pratique ne se forme que par un enseignement sérieux et profond. Amener les jeunes gens à une meilleure appréciation de l'influence des causes des maladies, leur donner des notions plus positives sur la formation, l'évolution des maladies chroniques, c'est concourir au perfectionnement de la médecine. Nous sommes heureux de le dire ici : cet enseignement n'a point été sans fruit. Un jeune médecin plein de savoir, M. le docteur Perroud, notre chef de clinique, notre ami et notre collaborateur, a bien voulu reconnaître que nos leçons avaient contribué à un succès qu'il vient d'obtenir. Ce serait un grand honneur pour nous de nous attribuer même une part minime à l'inspiration du beau travail de ce médecin sur la *Tuberculose*<sup>1</sup>.

Enfin nous devons, provoqué par la nature même du sujet traité, par les exigences de l'hy-

<sup>1</sup> Ouvrage couronné par la Société de médecine de Bordeaux, à la suite du plus brillant des concours, auquel ont pris part des médecins du premier mérite.

L'occasion s'offre trop naturellement ici pour ne pas la saisir.

giène et de la physiologie humaine, déposer dans cet écrit quelques considérations sur le mariage en général, sonder quelques plaies qui ont existé sans doute de tout temps, mais qui se ravivent incontestablement de nos jours.

De ces considérations on peut déduire le rôle important de la femme pour la perfection physique et morale des races et de l'humanité. L'homme porte en lui-même, un instant seulement, un des éléments de son enfant ; la femme élabore longuement celui qu'elle doit fournir ; puis elle garde pendant neuf mois, comme faisant partie de son corps, l'embryon et le fœtus. Durant neuf mois, elle le nourrit de son sang ; pendant un temps plus long encore, elle nourrit de son lait ce fœtus devenu un enfant. Dans ses premières années elle le nourrit encore de ses enseignements et de ses exemples. Enfin, quand l'enfant est adolescent, adulte, vieillard, c'est la femme qui l'entoure sans cesse de ses soins et de son amour. C'est la femme qui fait la famille, et par suite la société, dont elle est la base,

en donnant un souvenir d'affectueuse estime à nos anciens chefs de clinique : MM. les docteurs Gubian fils, Bondet et Frestier. Leur zèle et leur savoir ont servi les études cliniques, leur dévouement a servi les pauvres malades.

le ciment et le lien ; aussi les nations s'élèvent ou s'abaissent selon que la femme obtient ou perd le rang qu'elle doit occuper, le culte sage, juste, vrai, que l'homme doit lui accorder. Voilà ce que le Christianisme enseigne ; voilà ce que la Médecine devrait enseigner à son tour, comme l'a dit justement le professeur Boyer, de Montpellier. En conséquence, il nous était permis de dire que l'amélioration sanitaire reposait sur les garanties religieuses et sociales du mariage ; que cette institution, telle que l'ont établie nos croyances religieuses, nos lois ensuite, était la pierre angulaire sur laquelle repose la force physique comme la puissance morale des peuples et des nations.

Chose étrange, des recherches toutes récentes témoigneraient implicitement que le chiffre de la vie moyenne s'élève ou s'abaisse selon que le mariage est plus ou moins généralement respecté<sup>1</sup>. C'est un jour nouveau qui

<sup>1</sup> Le Bureau de la statistique de France vient de publier sur le mouvement de la population, de 1855 à 1858, les renseignements les plus détaillés.

La dépopulation constatée dans les années 1851 à 1855 a cessé dans les années suivantes ; la population française commence derechef à s'accroître ; toutefois l'accroissement annuel, qui avait été de 150,000 individus dans la première moitié du

éclairer l'hygiène sociale et qui atteste la solidarité de celle-ci avec le progrès ou la décadence des mœurs. Peut-on dire que l'enchérissement progressif des choses nécessaires à la vie ; que *cette vie à bon marché* dont on s'éloigne de plus en plus, qui est presque à l'état d'utopie, soit sans influence sur les faits qui se produisent de nos jours et que révèle la statistique ? Nous n'oserions affirmer la prépondérance de cette cause ; mais on ne peut du moins nier complètement son action. Ce sont les heureuses perspectives qui

dix-neuvième siècle, n'est plus que de 97,400 individus par an dans la période triennale de 1856 à 1858. Les naissances, il est vrai, ne restent que de 6,000 au-dessous du chiffre moyen (960,651) atteint en 1851-52, c'est-à-dire avant la dépression extraordinaire produite en 1854-55 par le choléra et la disette ; mais les décès, tout en étant de beaucoup moins nombreux que dans ces deux années exceptionnellement désastreuses, dépassent encore, en 1856-58, d'environ 50,000 la moyenne (808,000 décès) des années 1851-55.

« La résultante de tous ces faits, la voici, dit M. Horn dans un excellent article. La vie moyenne du Français, qui, de 31,8 ans en 1817-24, s'était graduellement élevée depuis lors et était en 1855 de 40 ans, commence maintenant à fortement baisser. D'après le mouvement de la population en 1856-58, notre vie moyenne n'est plus que de 37,5 ans.

« Sont-ce les conditions physiques seules qui ont empiré, ou l'élément moral entre-t-il pour quelque chose dans le fait que nous venons de signaler ? On pourrait le supposer tout au moins. Citons un seul exemple. Ainsi, la démographie a constaté de-



engagent au mariage ; c'est l'espoir d'élever saine-  
ment une progéniture, de trouver dans le  
milieu social où l'on respire des éléments de  
vie, d'éducation facilement accessibles. Dans  
cette lutte de la vie, *struggle for existence*, selon  
le langage énergique des américains, l'humanité  
s'inspire du milieu où elle vit. L'homme qui ne  
sait pas s'imposer des limites à lui-même, qui  
subit sans réagir les terribles tentations du siècle,  
redoutera comme une calamité la constitution  
d'une famille : le fantôme de la limitation des

puis longtemps que la mortalité du bas âge, mortalité qui in-  
flue grandement sur le chiffre de la vie moyenne, est beaucoup  
plus forte parmi les enfants illégitimes que parmi les enfants lé-  
gitimes.

« Or la proportion des premiers va croissant. Dans l'époque  
comprise entre 1817-1855, on avait compté en France 1 enfant  
illégitime sur 12,95 enfants légitimes ; c'est 1 enfant illégitime  
sur 12,27 et respectivement sur 12,12 enfants légitimes que l'on  
compte en 1857 et 1858. Chose digne de remarque, quand on  
compare entre elles ces cinq ou six dernières années, la progres-  
sion dans le chiffre des naissances illégitimes tombe presque ex-  
clusivement à la charge des populations rurales ; la proportion  
est à peu près stationnaire dans les villes.

« Il est vrai que depuis longtemps elle y a atteint une hauteur  
des plus formidables : parmi 57,793 nouveau-nés que comptait  
le département de la Seine en 1858, il n'y avait pas moins de  
15,000 enfants nés hors mariage. Plus du quart des enfants qui  
naissent dans le rayon de Paris sont donc officiellement illégi-  
tunes. »

substances se dressera toujours devant lui. L'expérience et la raison affirmeront toujours que les époques les plus prospères pour le nombre et la validité des familles sont celles où dominent dans les mœurs, et sont encouragées par les institutions sociales, la tempérance, la justice et la liberté.

DU DANGER  
DES MARIAGES  
ENTRE CONSANGUINS

---

CHAPITRE PREMIER

De circonstances hygiéniques peu connues qui président à la fonction de propagation. — Actions de milieu. — Influences morales. — Rôle du médecin.

Il existe un aveuglement à peu près universel touchant ce qu'on peut appeler la constitution organique de la famille, c'est-à-dire la santé des générations à venir. On fait beaucoup d'efforts pour leur transmettre l'opulence, mais on ne songe guère à les placer dans des conditions propres à en jouir. On attache beaucoup de prix aux splendeurs de la surface et beaucoup moins à la qualité réelle du sol; ce sol des générations, c'est le sang. L'observateur ne peut qu'être saisi d'une émotion

douloureuse, lorsqu'il considère, de près ou de loin, la violation presque constante des lois de l'hygiène dans le mariage, cet instrument si puissant pour asseoir la vitalité des familles, ce nid générateur de l'espèce humaine.

On ne paraît pas se douter que le mariage soit un acte qui donne à une vie à venir les conditions où se trouve une vie antérieure ; un acte par lequel le père, nous ne dirons pas peut imposer, mais impose réellement aux enfants issus de son sang les conséquences de sa santé, de sa conduite, de ses mœurs, de ses erreurs et de ses souffrances. Ce qui faisait dire à une secte hindoue pénétrée de cette vérité : « L'être est tout entier sous la fatalité, *la vie antécédente de l'être, c'est le destin.* » Cela n'est que trop vrai pour cette multitude d'êtres souffrants, fruit de mariages réprouvés également par la raison et par l'hygiène, mariages qui n'ont été, à vrai dire, qu'un lien d'argent passé sur deux fortunes, pour lesquels il ne s'est agi que des avantages matériels des deux parties, de la position sociale, du rang, voire même des chances éventuelles d'héritages éloignés. Que de générations ont été placées sous le cruel empire de cette fatalité hindoue, parce que leurs ascendants n'ont été rebutés ni par de scandaleuses disproportions d'âge ni par des stigmates révélant de dégoûtantes infirmités ! Le train ordinaire des choses de ce monde voile toujours les résultats d'une responsabilité si lointaine.

Si l'on veut entrer dans les vues de la nature, se conformer à ses préceptes, et agir hygiéniquement aussi loin qu'il est possible de le faire, il faut bien l'étudier. Or nous verrons qu'il faut d'abord renoncer à cette étroitesse d'observation, à cette paresse de l'esprit qui, en médecine, comme cela arrive trop souvent, ne fait rechercher les causes des maux physiques que dans les circonstances les plus immédiates et les plus contemporaines du mal. Les maux les plus profonds, les plus invétérés, ceux qui déconcertent le plus l'art médical dans ses tentatives, ont pour origine une cause fort lointaine. Elle est réputée occulte pour ceux qui veulent ignorer, ou pour ceux à qui il est fort indifférent de remonter aux générations du produit qui en est affecté. Là se trouve cependant le point de départ de presque toutes les maladies chroniques ; le véritable observateur sait les y trouver.

Un grand médecin a dit des maladies aiguës : « Elles viennent de Dieu, comme les maladies chroniques viennent de nous. » Il est bien évident qu'en disant que les maladies aiguës ont Dieu pour auteur, Sydenham entendait qu'elles ont leur cause dans des forces insaisissables et inéludables pour l'individu ; causes qui ne dépendent ni de notre constitution individuelle, ni de notre manière de vivre, ni de l'usage bon ou mauvais d'aucun des agents connus de l'hygiène privée ; et que nous ne pouvons pas plus leur échapper qu'aux grands fléaux de la nature ; tandis que les maladies chroniques

douloureuse, lorsqu'il considère, de près ou de loin, la violation presque constante des lois de l'hygiène dans le mariage, cet instrument si puissant pour asseoir la vitalité des familles, ce nid générateur de l'espèce humaine.

On ne paraît pas se douter que le mariage soit un acte qui donne à une vie à venir les conditions où se trouve une vie antérieure ; un acte par lequel le père, nous ne dirons pas peut imposer, mais impose réellement aux enfants issus de son sang les conséquences de sa santé, de sa conduite, de ses mœurs, de ses erreurs et de ses souffrances. Ce qui faisait dire à une secte hindoue pénétrée de cette vérité : « L'être est tout entier sous la fatalité, *la vie antécédente de l'être, c'est le destin.* » Cela n'est que trop vrai pour cette multitude d'êtres souffrants, fruit de mariages réprouvés également par la raison et par l'hygiène, mariages qui n'ont été, à vrai dire, qu'un lien d'argent passé sur deux fortunes, pour lesquels il ne s'est agi que des avantages matériels des deux parties, de la position sociale, du rang, voire même des chances éventuelles d'héritages éloignés. Que de générations ont été placées sous le cruel empire de cette fatalité hindoue, parce que leurs ascendants n'ont été rebutés ni par de scandaleuses disproportions d'âge ni par des stigmates révélant de dégoûtantes infirmités ! Le train ordinaire des choses de ce monde voile toujours les résultats d'une responsabilité si lointaine.

Si l'on veut entrer dans les vues de la nature, se conformer à ses préceptes, et agir hygiéniquement aussi loin qu'il est possible de le faire, il faut bien l'étudier. Or nous verrons qu'il faut d'abord renoncer à cette étroitesse d'observation, à cette paresse de l'esprit qui, en médecine, comme cela arrive trop souvent, ne fait rechercher les causes des maux physiques que dans les circonstances les plus immédiates et les plus contemporaines du mal. Les maux les plus profonds, les plus invétérés, ceux qui déconcertent le plus l'art médical dans ses tentatives, ont pour origine une cause fort lointaine. Elle est réputée occulte pour ceux qui veulent ignorer, ou pour ceux à qui il est fort indifférent de remonter aux générations du produit qui en est affecté. Là se trouve cependant le point de départ de presque toutes les maladies chroniques ; le véritable observateur sait les y trouver.

Un grand médecin a dit des maladies aiguës : « Elles viennent de Dieu, comme les maladies chroniques viennent de nous. » Il est bien évident qu'en disant que les maladies aiguës ont Dieu pour auteur, Sydenham entendait qu'elles ont leur cause dans des forces insaisissables et inéludables pour l'individu ; causes qui ne dépendent ni de notre constitution individuelle, ni de notre manière de vivre, ni de l'usage bon ou mauvais d'aucun des agents connus de l'hygiène privée ; et que nous ne pouvons pas plus leur échapper qu'aux grands fléaux de la nature ; tandis que les maladies chroniques

dépendent de la constitution propre de chacun de nous, qu'elles sont héréditaires; que par conséquent elles peuvent se croiser et se croisent en effet; que nous pouvons, jusqu'à un certain point, les faire et les défaire par tel ou tel usage des agents physiques et moraux de l'hygiène, par tels ou tels mariages, et qu'il est dès lors bien vrai que nous en sommes, sinon les auteurs, comme le dit Sydenham, au moins les artisans et les modérateurs.

Il résulte de cette considération que, si les familles avaient assez de sagesse et de persévérance pour appliquer largement à l'acte de leur reproduction les préceptes de l'hygiène, elles serviraient du même coup la cause de la population et celle de la médecine; car celle-ci rencontrerait moins de ces maladies terribles, à propos desquelles elle n'est appelée, le plus souvent, qu'à contempler sa propre impuissance. La médecine (ceci est à sa gloire et ce n'est pas un paradoxe) peut plus souvent prévenir qu'elle ne peut guérir. Mais il faut des oreilles dociles à ses conseils; il faut, pour goûter ses préceptes, deux choses qui se rencontrent rarement, des lumières et une conviction. Il ne faut point considérer, ainsi qu'on le fait trop généralement, le mariage comme une simple affaire que le hasard fait éclore et que le hasard fait conclure, mais comme un acte naturellement subordonné à la science de la vie, l'hygiène. Essayons d'en donner la démonstration.

Le plus grand savant de l'antiquité, Aristote, a dit :



« L'homme est non-seulement un être politique et civil, c'est aussi un ÊTRE DE FAMILLE. Il ne s'accouple point pour un temps, comme les autres animaux au hasard. Mais il faut pour son union *des conditions précises* <sup>1</sup>. » Nous verrons plus loin quelques-unes de ces conditions qui s'appliquent aux personnes à exclure de cette union : ce sont les conditions préparatoires. Mais est-ce tout? les préceptes de l'hygiène ne vont-ils point au delà? tout doit-il être livré au hasard?

Nous savons dans quel discrédit sont justement tombés ces codes licencieux qui prétendaient régler la couche nuptiale; nous savons qu'un coloris de fausse hygiène n'a servi plus souvent qu'à déguiser l'obscénité de certains petits livres, lus aussi secrètement que l'on commet une mauvaise action; nous savons aussi combien ces lectures fangeuses ont bercé les esprits d'illusions déplorables, de préjugés et de fausses promesses, allant jusqu'à faire espérer de changer l'essence et de suspendre l'action de la force primordiale de la procréation. Mais, ces folies mises de côté, c'est faire preuve d'une grande ignorance que de contester, à cet égard, toute intervention légitime de l'hygiène fondée sur l'expérience. Il est bien singulier que le même homme qui va chercher, avec tant d'empresse-

<sup>1</sup> *Morale à Eudème*, livre VII, ch. x, 5. Traduction de Barthélemy Saint-Hilaire, 1856.

ment, auprès du médecin des conseils pour son régime alimentaire, afin de rétablir l'équilibre troublé de ses fonctions digestives, ne fasse aucun appel à la science médicale là où il s'agit de la santé et de la vigueur de sa postérité! Il est bien singulier que l'on assigne sans preuves les limites d'action d'une science où tout se lie, où tout s'enchaîne; qu'on dise arbitrairement : Ici elle opère, là elle ne peut! Nous ne savons plus quel est le philosophe ancien qui a écrit ces paroles remarquables : « Veut-on planter un arbre, on choisit le temps, la saison; on ouvre la terre, on la prépare, il y a des soins que l'on prend; quelle est la fleur qui n'en exige pas? Il n'y a que l'homme qu'on produise sans préparation. On ne regarde ni à sa santé ni à celle de la mère; on a l'estomac chargé d'aliments, la tête échauffée de vin; on est épuisé de fatigue; on est embarrassé d'affaires, abattu de chagrins, » etc.

C'est bien entrer dans le cœur même des choses, et toute personne sensée comprendra aisément ce que cela veut dire. Pour éclairer et compléter le sens qu'elle renferme, nous ajouterons : Est-il un grand nombre d'enfants nés sous une heureuse étoile, dans ces circonstances où des parents attentifs ont profité de l'entier épanouissement de leur santé, de la plénitude de leur être? Malheureusement non; et c'est là cependant la prescription rudimentaire de l'hygiène. Est-il beaucoup de personnes (ceci est d'un enseignement plus relevé, mais également salulaire) qui sa-

chent qu'un des moyens les plus puissants pour combattre le développement d'une maladie héréditaire que l'on redoute pour ses descendants, est d'éviter que l'enfant ne naisse dans la saison où le caractère de la maladie s'exaspère? A cet égard, les agronomes qui préparent et règlent la saison de naissance des produits de leurs bœufs et de leurs chevaux nous donnent des leçons. Est-il beaucoup de personnes suffisamment éclairées pour savoir toute l'influence que la pureté de l'air exerce sur l'embryon, qu'il n'est point indifférent de donner naissance à l'être, à la ville ou à la campagne, dans tel ou tel climat, dans tel ou tel quartier, etc.? D'autres peuvent taxer de minuties hygiéniques, de précautions puériles, de semblables préceptes; mais la science se charge de leur justification. La même légèreté d'esprit peut faire révoquer en doute l'influence décisive qu'exerce sur la nature physique ou morale de l'enfant l'état momentané soit physique, soit passionnel, où se trouvent les générateurs. Mais, ici encore, l'expérience domine le scepticisme.

Nous tenons d'un médecin digne non-seulement de la sympathie, mais de l'admiration du monde civilisé par sa science et par l'apostolat qu'il exerce, le docteur Guggenbühl, la relation du fait suivant : Dans ses *Recherches sur le crétinisme*, entreprises à l'aide de longs voyages et de minutieuses enquêtes, ce médecin a constaté que, dans certaines vallées du Tyrol, où le crétinisme était jadis endémique, cette dégénéres-

cence avait disparu, depuis que des soldats français, à la suite des guerres du premier Empire, s'étaient alliés à des familles du pays et avaient fait souche. C'est au même observateur que nous devons ces remarques sur l'influence favorable des hauteurs sur le développement organique et moral. D'après lui, les *intermariages*, cause commune du crétinisme, n'auraient pas autant de dangers sur les hauteurs que dans les vallées basses. Selon lui, le haut Valais a produit quelques hommes distingués dans les sciences, les lettres et la politique; rien de semblable ne s'est vu dans le bas Valais. Un comte autrichien, avec lequel il a eu de grandes relations, père d'une nombreuse famille, a eu à Vienne de beaux enfants. Obligé d'habiter Salzbourg, il engendra des crétins. Combien l'étude des circonstances *extrinsèques* à l'acte générateur, telles que l'influence des lieux, des saisons, des climats, doit nous fournir de précieuses inductions hygiéniques!

Il est hors de doute que les mêmes actions influent après la naissance sur le jeune et sur l'adulte lui-même; toutefois on comprend que la puissance en doit être plus grande quand, au lieu de s'exercer sur un organisme complet et définitivement fixé, elles pèsent sur le même organisme au moment même où il se forme. Quiconque se sera fait une idée même approximative des mouvements continuels et comme tumultueux dont le germe est alors le théâtre, com-

prendra que c'est principalement pendant la période embryonnaire que les actions du milieu exercent leur influence, et que c'est à elle surtout qu'il faut attribuer les variations de l'espèce. La moindre cause perturbatrice intervenant dans ce travail de métamorphoses, ce rapport et ce départ incessants de matière doit en modifier le résultat <sup>1</sup>.

Dans l'antiquité, c'était un dogme reçu et propagé unanimement par les médecins et les philosophes. « Jeune homme, disait Diogène à un enfant stupide, ton père était bien ivre quand ta mère t'a conçu. » Lorsque les Grecs faisaient naître Vulcain difforme, de Jupiter enivré de nectar, ils exprimaient l'infériorité organique des enfants conçus dans le délire de l'ébriété. Les observations modernes recueillies par Hufeland, Burdach, Édouard Seguin, Prosper Lucas, Rœch, etc., ont démontré que les enfants procréés dans l'ivresse des parents peuvent naître avec une obtusion générale des sens et sont atteints d'idiotie.

Chaque jour cette question, mieux étudiée, apporte un nouveau contingent de preuves. *L'alcoolisme chronique* devient une préoccupation sociale, sous un double rapport : 1° comme frappant immédiatement l'embryon d'une empreinte funeste; 2° comme agissant consécutivement sur lui. « Des circonstances parti-

<sup>1</sup> DE QUATREFAGES, *des Métamorphoses*, etc. (*Revue des Deux-Mondes*, 1855.)

culières m'ont procuré, dit M. Demeaux, l'occasion d'observer dans ma pratique un bon nombre d'épileptiques. Sur trente-six malades soumis à mon observation depuis douze ans, et dont j'ai pu connaître l'histoire, je me suis assuré que cinq d'entre eux ont été conçus le père étant dans un état d'ivresse. J'ai observé dans la même famille deux enfants atteints de paraplégie congénitale, et je me suis assuré, par les aveux précis de la mère, que la conception avait eu lieu pendant l'ivresse. Chez un jeune homme de dix-sept ans atteint d'aliénation mentale, chez un enfant idiot âgé de cinq ans, je retrouve encore la même cause<sup>1</sup>. »

Mais il y a plus, l'observation médicale tend à établir comme un fait positif la transmission aux enfants de vices découlant, non de l'hérédité proprement dite, c'est-à-dire de conditions morbides inhérentes à la famille, mais de mauvaises habitudes invétérées, acquises par les générateurs. L'ivresse habituelle, *alcoolisme chronique*, la misère, certaines circonstances extraordinaires de la vie, frappent l'embryon de la plus funeste empreinte. Que dans un grand nombre de cas l'abus des boissons alcooliques produise des accidents immédiats sur les sujets qui s'y sont abandonnés, c'est un fait hors de doute, un fait que confirme l'expérience journalière ; mais ce qui est plus fréquent

<sup>1</sup> Académie des sciences. 8 oct. 1860.

encore, c'est l'action indirecte et progressive de cette influence, moins funeste pour ceux qui s'y livrent que pour les générations qui leur succèdent. Les ascendants peuvent très-bien ne pas avoir été aliénés et avoir transmis une prédisposition héréditaire, qui s'accroît et s'accumule de génération en génération, et qui fait chaque fois un pas de plus vers l'aliénation mentale, en passant par des intermédiaires qui en sont, pour ainsi dire, les étapes <sup>1</sup>. Si l'imbécillité congénitale, l'idiotie, sont les termes extrêmes de la dégradation chez les descendants d'individus alcoolisés, un grand nombre d'états intermédiaires se révèlent à l'observateur par des aberrations de l'intelligence et par des perversions tellement extraordinaires des sentiments, que l'on chercherait en vain la solution de ces faits anormaux dans l'étude exclusive de la nature humaine déviée de son but intellectuel et moral<sup>2</sup>. Dans une statistique des causes de la folie pour l'ancien royaume de Westphalie, M. le docteur Ruez a fait ressortir que l'idiotie était fréquente dans la population des ouvriers mineurs; les rapprochements sexuels des ouvriers, qui vivent séparés de leurs femmes pendant la semaine entière, s'opèrent ordinairement dans les jours de repos où les libations alcooliques sont partagées par les deux sexes. M. le docteur Morel a fait la

<sup>1</sup> E. RENAUDIN, *Recherches statistiques sur les causes de l'aliénation mentale*, 1856.

<sup>2</sup> MOREL, *Traité des dégénérescences*, passim.

même remarque pour d'autres pays, en France, où l'ivrognerie est également commune aux deux sexes. Dans le nord de l'Europe, en Suède par exemple, ces causes ont exercé tant de ravages, qu'elles ont attiré la juste sollicitude des Gouvernements.

Qui le nie ? Une affection morale, une passion véhémente arrête et dénature l'acte chimico-vital de la digestion, détermine presque instantanément une jaunisse, bouleverse la sécrétion lactée chez la femme, et l'on voudrait qu'il fût indifférent de concevoir dans toutes les conditions morales où l'on peut se rencontrer ! Cela ne saurait exister. Puisqu'un extrême produit des extrêmes, dit un des meilleurs médecins modernes, le sage auteur de la *Macrobiotique*, pourquoi n'admettrait-on pas qu'un enfant engendré dans un moment de mauvaise humeur ou d'incommodité se ressentira lui-même plus ou moins de cette disposition ? Un des enfants de madame de Montespan, raconte Saint-Simon, conçu dans une crise de larmes et de remords que les cérémonies religieuses du Jubilé avaient provoquée, garda, toute sa vie, un caractère qui le fit nommer des courtisans *l'enfant du Jubilé*. Nous connaissons nous-même un jeune homme sur la vie duquel pèse une de ces incurables tristesses, de ces ennuis profonds dont la confidence ne peut se faire qu'à un médecin ; ce sceau fatal a été imprimé à son organisme au milieu des circonstances émouvantes et terribles dans lesquelles s'était trouvée sa mère.



Nous ne pouvons donc rien trouver d'exagéré aux pensées que renferme ce passage du médecin qui a le mieux approfondi la grande question de l'hérédité naturelle; elles sont non-seulement ingénieuses, mais éminemment physiologiques, et expliqueraient autant que possible, si l'on pouvait jamais l'expliquer, le mystère de la propagation humaine.

« Il en est de la répétition organique de la vie par la génération, comme il en est de la représentation artificielle des formes par la photographie. L'image électrique que grave la lumière n'est point simplement celle du visage et des traits, mais celle de l'impression et de l'expression de l'âme, au moment où ils sont saisis par le soleil : il en est de même en nous de l'image que vivifie la magique lumière de notre existence. L'éclair qui la propage et qui la réfléchit ne transmet point seulement l'empreinte du type physique et moral de notre être, il transmet avec elle l'expression latente de la physionomie qu'il surprend à la vie, dans l'instant où le plaisir en féconde l'extase. Mais, dans la merveilleuse invention de Daguerre, la représentation est instantanée dans tous ses effets et la ressemblance immédiate et réelle; dans l'œuvre plus merveilleuse de la génération, l'image est au futur, et la ressemblance est dans le *devenir*<sup>1</sup>. »

Aux preuves particulières que nous venons de don-

<sup>1</sup> M. Prosper LUCAS.

ner de l'importance de cette question d'hygiène intime, nous pouvons ajouter une preuve générale, ou pour mieux dire une preuve sociale ; car les faits d'où elles se tirent sont sans cesse sous nos yeux, et se puisent dans une considérable masse d'observations.

Il est de ces mariages furtifs, de ces unions provoquées par la dépravation et le goût de la débauche, où le plus souvent des appréhensions excessives, le remords même, traversent le cœur et l'esprit comme une sinistre influence. Dans ces désirs allumés par les émotions sensuelles, dans ces unions contractées dans le trouble et l'agitation, où nulle sécurité ne s'offre pour l'avenir, l'embryon humain pourrait-il prospérer ? Il est impossible pour tout bon observateur de ne pas reconnaître dans la condition sanitaire de la plus grande partie *des enfants trouvés*, la déplorable empreinte de l'état momentané où se sont trouvés leurs parents. Si vous parcourez un hospice consacré à ces victimes du hasard, vous êtes aussi attristé des plaies morales que des plaies physiques, des causes que des résultats qu'elles ont amenés. C'est là que vous retrouvez toutes les variétés et, si nous osions nous servir de ce terme, les richesses de l'affection scrofuleuse, du rachitisme, des tubercules ; c'est là que vous rencontrez ces appauvrissements du sang, cette faiblesse de tempérament, qui permet rarement d'atteindre un âge avancé, etc. Nous n'ignorons pas que l'on a cité des faits exceptionnels, que beaucoup d'auteurs, de méde-

cins même, à l'exemple de Vanini, ont été jusqu'à s'extasier sur les perfections organiques et morales dont étaient doués les enfants naturels! Il semblerait, à les entendre, qu'il suffise de naître hors du mariage pour recevoir en naissant les dons les plus gracieux de la figure et de l'esprit. Ce n'est point ce que démontre la pratique médicale. Elle constate des exceptions, c'est vrai; quel fait de l'ordre naturel n'en comporte pas? Mais elle apporte plutôt une solennelle sanction à cette parole de l'Écriture : « Les rejetons bâtards ne jeteront point de profondes racines, et leur tige ne s'affermira pas <sup>1</sup>. »

Nous comprenons tout ce qu'a de délicat le sujet que nous traitons; nous connaissons un assez grand nombre d'hommes estimables et même très-éminents dans la société qui n'ont point pris racine dans le sol régulier de la famille; mais, d'après nos recherches spéciales, nous pouvons affirmer hautement que ce n'est point là que se trouve la perfection morale; ce n'est point là le plus beau côté de l'humanité. On a tracé la biographie des Bâtards célèbres, on l'a fait avec une sorte de complaisance, comme pour justifier les unions clandestines dans la transcendance des produits eux-mêmes. Mais, si l'on a le soin, comme nous l'avons fait, de séparer le peu de bon grain de l'ivraie, l'on reconnaîtra bientôt que le mal l'emporte par sa

<sup>1</sup> *Sagesse*, iv. 5, 4, 5.

masse. A côté de quelques génies tranquilles, de rares bienfaiteurs de l'espèce humaine, de quelques puissants initiateurs, on trouve, en trop grand nombre, des hommes d'aventure et de désordre, des artistes abruptes et des scélérats extraordinaires. Chez presque tous, la vie a été amère, la destinée a été fatale. Nous livrons ces remarques à nos lecteurs impartiaux et réfléchis.

La contre-partie du même fait a lieu ; elle peut devenir preuve à son tour, en plaçant sous nos yeux une plus consolante image. Là où d'ordinaire les rejetons de la famille grandissent et prospèrent, là où on admire le plus une forte sève et un beau sang, c'est dans ces positions moyennes où la vertu règle les mœurs, où une raison pratique favorise et maintient l'aisance. Nous défions à cet égard tout démenti. C'est sur l'assise solide des bonnes mœurs que les meilleures générations se forment, c'est sur le sol de la vertu que la santé s'affermir le mieux. Au sein de cette atmosphère de tempérance et de simplicité, dans un égal éloignement des situations orageuses et des besoins factices, dans cette régularité qui ne permet jamais de faire céder le devoir au plaisir, la justice à l'intérêt, au milieu d'un travail régulier, d'une aisance qui permet les saines pratiques hygiéniques, la famille peut atteindre son plus haut degré de prospérité sanitaire. L'hygiène est une : point d'hygiène physique sans hygiène morale. Bien plus, et nous avons observé nous-même ce

consolant spectacle, des familles sont parvenues à se réhabiliter physiologiquement. A l'aide de ces trois choses, la moralité, l'ordre et l'aisance, l'homme a pu, jusqu'à un certain point, restreindre l'empire du mal physique sur lui et sur ses enfants. Des alliances bien choisies ont contribué aussi pour une large part à cette œuvre, à élever, dans le sein de ces familles, primitivement chétives, le niveau de la santé, et à faire reflourir les générations sur un tronc qui paraissait épuisé. Nous ne connaissons aucun fait dans la nature ou la société qui fournisse une plus consolante idée de la perfectibilité humaine et des conditions au prix desquelles elle se trouve attachée : la morale et l'hygiène. A ce prix seulement les races, les nations, les familles, sont guérissables. Le travail réorganisateur peut être lent, mais il s'effectue insensiblement. Demandez à ces vieillards expérimentés et sagaces, pour qui avoir vécu c'est avoir appris, ce que leurs souvenirs leur rappellent sur ce point. Ils vous diront que, dans le cours de leur carrière, ils ont vu souvent la parole de l'Évangile se réaliser : « Les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers. » Ils ont pu suivre, dans une longue période de temps, les phases de certaines familles, leurs péripéties, leur décadence. Ils ont vu les unes avoir les plus brillants débuts, commencer dans la richesse, la force et l'influence, puis péricliter et s'éteindre au milieu de l'oubli des contemporains. Ils ont vu les autres poindre obscurément

dans la faiblesse, puis s'élever insensiblement, fixer enfin sur elles, à travers des vicissitudes, les plus solides éléments de la prospérité.

Or quel est donc, d'une part, ce ver rongeur qui s'est attaché à cette félicité, qui a anéanti ces espérances, et, de l'autre, d'où est venu ce secours inespéré qui a édifié sur des ruines, qui a ranimé cette langueur? Nous l'avons déjà suffisamment expliqué. Il faut peu de chose pour détruire l'individu; mais, pour que des familles s'éteignent, il faut supposer de graves et de longues infractions à l'hygiène; ce travail de destruction, préparé de longue main, est autant le résultat de causes morales que de causes matérielles. Les familles qui s'embellissent, celles où les générations s'épurent et s'affermissent, ce sont celles qui, littéralement, ne se sont pas laissés vaincre par le mal, mais qui ont travaillé à vaincre le mal par le bien <sup>1</sup>.

Où irions-nous, si nous voulions jeter même un simple coup d'œil sur l'hygiène matrimoniale dans ses rapports, cette fois, avec la santé des parents? Nous verrions dans la fonction de propagation, exercée hors des inspirations de l'instinct naturel et de la conscience, autant de danger pour l'ordre social que pour la santé des individus. « Soient maudites de Dieu et des hommes, s'écrie Bossuet, ces unions dont on ne veut pas

<sup>1</sup> *Noti vinci a malo, sed vince in bono malum.* (Saint PAUL, Rom., xii, 21). Quelle admirable devise pour la pratique universelle de la vie!

de fruits, et dont les vœux sont d'être stériles ! » Bornons-nous, touchant ces plaies secrètes que la médecine sonde avec épouvante, et que la morale chrétienne parvient à guérir, à ces simples considérations. Les plaisirs superflus sont non-seulement du libertinage, mais une perte immense pour l'homme. Comparez donc à cette pauvreté d'action et de durée l'exigence quotidienne et perpétuelle des autres conditions de notre existence ! La nature nous interroge à toute heure pour nos besoins réels ; et, tout au contraire, elle se refuse absolument aux excès que notre imagination sollicite parfois en amour. Les prescriptions et les défenses de la morale religieuse ont pour but d'opérer sur les objets de nos désirs cette transformation qui les épure, et sans laquelle ils nuisent à toute l'économie de la vie humaine. *Non mœchaberis !* Le noble historien Tacite, dans son parallèle entre Alexandre et Germanicus, place celui-ci au premier rang, parce que, dit-il, Germanicus fut plus modéré dans les plaisirs, qu'il se borna à un seul mariage et qu'il n'eut pas d'enfants naturels : *Modicum voluptatum, uno matrimonio incertis liberis egisse.*

Il résulte de tout ce que nous venons de dire, et c'est là que nous voulions arriver, qu'une direction hygiénique, ou, ce qui est tout un, une sagesse de conduite, doit protéger, réglementer l'acte du mariage dans toutes ses phases. Car l'hygiène qui s'applique à toutes les différences qui, à travers l'évolution des âges, af-

fectent la forme humaine, dans son éclat, dans son action et dans ses ruines, veille également, comme nous l'avons démontré, sur la vie latente de l'ovule; on ne peut pas plus récuser ici son intervention qu'on ne la récuse sur le berceau de l'enfant. Imbus de cette grande vérité que chaque instant de la vie est providentiel, et qu'il exige, par conséquent, une surveillance attentive et éclairée, les anciens, ces habiles et profonds observateurs de l'homme, n'avaient rien négligé en ce qui concerne le régime pris dans sa plus grande acception. On est étonné, en lisant Platon, Plutarque, Galien et d'autres, de l'étendue, de la variété de leurs connaissances, de la finesse de leurs remarques, de l'excellence des préceptes et des règles qu'ils ont enseignés. Mais, à une période plus reculée, un siècle avant Socrate, Ocellus Lucanus avait composé un traité sur cette partie délicate de l'hygiène des familles, et l'on peut transcrire, sans crainte, quelques-uns des préceptes contenus dans ce monument, à peu près ignoré, de l'antiquité grecque :

« Il y a beaucoup de choses dans la vie humaine, dit cet austère contemporain de Timée de Locres, au sujet desquelles la connaissance tardive est la meilleure. Il faut élever les jeunes gens à ne pas rechercher l'usage des plaisirs avant l'âge de vingt ans, et il faut les accoutumer, quand ils s'en servent, à s'en servir rarement... La précaution la plus nécessaire à celui qui veut donner l'être, c'est un régime chaste et



sain, et une sage retenue dans la quantité des aliments. Il faut encore éviter l'ivresse et tous les troubles et les mouvements par lesquels les habitudes du corps sont endommagées. Mais ce qu'il faut surtout observer, c'est d'avoir l'esprit tranquille, car les semences sont rendues mauvaises par les affections folles, inconstantes et fougueuses... Il est certain que les puissances, les organes et les désirs qui ont été donnés aux hommes par la Divinité ne leur ont point été accordés pour le plaisir, mais pour la durée de la race humaine et pour la perpétuer éternellement.»

Ne cessons donc point, dans toutes les conditions de la vie, d'écouter la voix de cette philosophie véritable, le bon sens éclairé par l'expérience. Si les mécomptes, si les déceptions inhérentes à l'art de guérir proprement dit nous rebutent, si les tentatives d'une thérapeutique exercée aveuglément et trop souvent par d'indignes mains nous poussent au scepticisme, rattachons-nous du moins à l'hygiène, qui tient presque toutes ses promesses. C'est ce qui lui donne une sorte de stabilité, de certitude, que n'ont point les autres parties de l'art de guérir. Ces doctrines flottantes, ces systèmes éphémères, ces théories qui brillent et qui passent, ne se remarquent point dans l'hygiène. « La racine du scepticisme en médecine, dit très-bien Réveillé-Parise, est l'impossibilité de trouver quelque chose d'absolu, par conséquent d'avoir un point de

départ pour des affirmations légitimes. Mais il n'en est pas de même quand il s'agit de la partie préventive de l'art; ce qui a été vrai et bon il y a vingt siècles l'est également de notre temps. Il y a là un *criterium*, l'expérience, dont personne ne décline l'autorité..... De là vient que, pour la grande majorité des hommes, le bien-être dont ils jouissent, les maladies qui les atteignent, dépendent d'eux-mêmes, que leur santé est une traduction assez fidèle de leur conduite<sup>1</sup>. »

Disons quelques mots, avant de terminer, sur le mode d'intervention du médecin par rapport aux mariages. On ne saurait dire si c'est un malheur pour l'homme de l'art d'être si rarement consulté d'une manière directe pour le choix des alliances dans les familles, tant la mission est délicate, tant elle est capable de le soumettre à de rudes épreuves! Néanmoins, il ne saurait l'abdiquer lorsqu'elle lui incombe, puisque en définitive c'est un honneur rendu en même temps à ses lumières et à sa profession. Mais combien cette tâche doit être remplie avec mesure et avec prudence! La première règle, règle invariable, est de faire abstraction des personnes.

Il faut que le médecin ignore complètement le nom, la qualité de ceux qui sont en cause. Il ne lui convient pas d'énumérer les tares personnelles, de signaler à

<sup>1</sup> RÉVEILLÉ-PARISE, *Moniteur universel*, 9 novembre 1846, Compte rendu de notre *Hygiène des familles*.

un tiers les imperfections physiques d'un personnage absent, dont les intérêts sont en jeu. Il faut faire de cette question une question scientifique, générale, rendre son verdict comme le fait tout juge intègre et indépendant, ne voir que la cause, rien que la cause. C'est une règle dont nous ne nous sommes jamais départi nous-même dans les circonstances où nous avons eu à émettre une opinion. Mais, dira-t-on, cela devient bien difficile, si les pièces du procès ne sont pas sous les yeux. Comment formuler un conseil en l'absence du sujet? Une simple réflexion suffira pour démontrer que ce problème n'est point aussi difficile à résoudre qu'il le paraît. Vous n'êtes ordinairement consulté sur ce point que par une des parties, celle dont vous connaissez les besoins physiologiques, en un mot, la santé de famille; si vous ignorez tout cela, il vous est facile de puiser auprès d'elle toutes les sources de renseignements, de connaître, *de visu*, un des sujets intéressés. Or vous possédez ainsi les véritables éléments de votre consultation, sans avoir besoin de connaître la seconde personne intéressée, mais qui ne vous consulte pas. Vous répondez conformément à ce que l'expérience vous a révélé touchant les besoins, les aptitudes physiologiques des consultants, qu'il est avantageux pour eux d'exclure de leurs alliances telle ou telle personne, d'élire telle ou telle autre. Votre tâche est bien simplifiée si on vous donne, comme cela a lieu quelquefois, mais sans dési-

gnation particulière, des renseignements détaillés sur la santé de la famille et sur l'état actuel du sujet avec lequel on est sur le point de contracter un mariage. Vous pouvez alors entrer dans toutes les délicatesses de la question, établir la balance des avantages et des inconvénients, et mieux préciser tout ce qu'il convient de faire.

Une famille éclairée et confiante, un médecin instruit et honnête, peuvent, en réunissant leurs efforts, sans se compromettre et sans désobliger autrui, constituer de ces alliances matrimoniales, fondées sur le véritable rapport des races entre elles, à la faveur desquelles il y a sécurité pour les générations à venir. C'est là un des plus beaux aspects de l'hygiène envisagée comme science, un des plus beaux résultats de la médecine préventive. Lorsque l'influence des médecins, à cet égard, sera mieux méritée et mieux appréciée, on constatera de véritables progrès sous le rapport sanitaire. Nous considérons, en effet, comme une vérité incontestable le pouvoir qu'a l'hygiène de transformer les circonstances de l'union des sexes où opère la puissance procréatrice. Or, en les transformant, elle peut jusqu'à un certain point transformer, comme l'a dit justement le docteur Lucas, la nature des actes que détermine cette puissance, influencer sur les produits du mariage. Nous en avons déjà donné quelques preuves.

Le médecin a encore pour mission de redresser une

foule de préjugés qui sont désastreux pour les familles. Ainsi, pour beaucoup de ces dernières, le croisement des races, lieu commun hygiénique qu'elles ont entendu préconiser outre mesure, devient d'une nécessité absolue, ce qui n'est point toujours vrai. D'autres sont disposées, ce qui est bien plus funeste, à choisir pour combattre des maladies héréditaires ce qu'on appelle des *conditions contraires* : on est enclin à opposer la maladie à la maladie dans une sorte de champ clos physiologique. De ce mélange incohérent, de cette aveugle tentative peut naître une maladie plus grave que celle qu'on veut détruire ; le devoir du médecin est d'enseigner qu'il ne faut jamais croiser les maladies. Il est des familles qui s'abusent sur les signes d'une santé apparente, lorsque surtout les tares héréditaires sont voilées par un genre particulier de beauté. Il est, en effet, certaines diathèses qui impriment à la physionomie, à l'éclat de l'œil, à la coloration des téguments, des cheveux, un charme spécial qu'une investigation superficielle peut aisément confondre avec le coloris de la vigueur et de la santé. Nous avons eu l'occasion de vérifier combien l'empire exercé par cette séduction pouvait être funeste aux familles ; combien il leur importait d'être éclairées à cet égard pour ne point prendre l'ombre pour la réalité.

Nous renvoyons le lecteur à notre traité de l'*Hygiène des familles* pour de plus grands détails sur ce

point<sup>1</sup>. Nous passons à l'étude des maladies chroniques qui ont leur source dans l'hérédité et dans ses métamorphoses.

<sup>1</sup> Voici cependant un exemple qui donnera une idée de la conduite que, dans l'espèce, doit tenir le médecin : Une mère de famille nous a consulté récemment sur le mariage de sa fille, jeune personne fort belle et fort saine. Nous partons, pour donner notre avis, de ce fait important : « Le père de cette jeune fille s'est suicidé. » Nous conseillons à cette mère éclairée et tendre à la fois de refuser pour sa fille les partis même les plus avantageux qui s'offriraient à elle, mais dans lesquels il s'agirait de gendres appartenant à des familles où règne, sous quelque forme que ce soit, la surexcitation nerveuse ; où il y a des originaux, des excentriques, des dissipateurs, etc. Nous lui traçons un tableau des sujets qu'elle doit éviter. Nous lui enjoignons de rechercher un sujet pris dans une famille où la raison, le bon sens et la discipline morale prédominent sur l'imagination. Elle doit viser au solide plutôt qu'à l'éclat. Le conseil a été suivi, et nous sommes les uns et les autres pleins de confiance.

Il en est de même pour d'autres affections héréditaires.

## CHAPITRE II

Des maladies de famille découlant des mauvais mariages. — Des métamorphoses des maladies héréditaires. — Utilité pratique de leur étude.

Nous ne traiterons point longuement en ce lieu, l'ayant fait dans un autre ouvrage, le grand et inépuisable sujet des maladies héréditaires. Nous voulons simplement émettre quelques considérations pratiques sur plusieurs points qui n'ont pas suffisamment éveillé l'attention et qui se rattachent, d'ailleurs, à l'étude de la consanguinité. Disons d'abord un mot de la distinction à établir entre les maladies héréditaires et les maladies de famille. Toute maladie de famille est héréditaire, mais une maladie héréditaire n'est point toujours une maladie de famille. Qui dit une maladie de famille exprime l'idée d'une contamination émanée des ascendants et refluant vers leurs générations. Toute maladie héréditaire peut se changer en une maladie de famille, mais originellement on a pu dire qu'elle ne l'était point. Ainsi un père ou une mère deviennent accidentellement épileptiques et transmettant des con-

vulsions à leurs enfants ; cette transmission n'est point le fait d'une maladie de famille. Mais, si elle se répète sur d'autres générations, elle acquiert le caractère de celle-ci. Une maladie de famille a donc une puissance d'hérédité plus forte, et, d'une autre part, une extension plus multipliée ; elle frappe indistinctement dans la ligne directe et dans la ligne collatérale. Aussi l'hérédité collatérale implique-t-elle essentiellement la maladie de famille. Si les descendants en ligne directe demeurés bien portants, d'une souche attaquée d'un mal héréditaire, peuvent se faire illusion et croire, jusqu'à un certain point, que l'épée de Damoclès cesse d'être suspendue sur la tête de leurs enfants, ils auraient grand tort de persister s'ils voient le mal se déclarer chez un oncle ou chez un cousin. La semence morbide est déposée dans la famille, qui est bien alors une unité collective. Le germe se développe chez les uns, pas chez les autres ; mais les générations subséquentes en sont toujours menacées, et l'on doit aviser.

L'hérédité est une force découlant des lois constitutives qui régissent l'organisation humaine et qui a une irrésistible tendance à augmenter son empire. D'un fait accidentel, tout à fait précaire, elle constitue un phénomène permanent chez les générations <sup>1</sup>, c'est

<sup>1</sup> Voy. l'*Hygiène des familles*, p. 193 et suiv., où nous avons traité de l'hérédité accidentelle.



pour l'homme éclairé sur ses lois un instrument de perfectibilité; c'est aussi une occasion de rapide déchéance s'il néglige de réagir contre sa nature envahissante. De là une explication bien naturelle des dangers inhérents à la consanguinité : elle est la grande pépinière des maladies de famille, parce que, d'une part, elle accorde à l'hérédité tout ce que celle-ci a une tendance à usurper, qu'elle la fixe, qu'elle la multiplie; et, de l'autre, qu'elle triple la virtualité des aptitudes acquises, qui, dans cette élaboration physiologique, contractent bien vite les propriétés de vices héréditaires. La démonstration expérimentale de cette proposition sera bientôt donnée; mais pourrait-on objecter que, déjà, elle ne découlât de la raison même?

La maladie de famille est caractérisée par l'ancienneté de l'influence héréditaire : celle-ci est d'autant plus à craindre qu'elle remonte dans la famille à une époque plus éloignée. C'est ainsi (et l'on fait toujours le contraire) que l'on devra s'enquérir avec soin, non-seulement de l'état du père ou de la mère, mais encore de la suite des aïeux, et redouter pour l'enfant d'autant plus l'influence fâcheuse que la famille en sera tributaire depuis un nombre plus considérable de générations. On a remarqué, à ce sujet, que, si un homme phthisique épouse successivement deux femmes saines, les enfants des deux lits seront inégalement prédisposés aux tubercules, ceux du second l'étant davantage que ceux du premier, comme si l'ancienneté de

la diathèse dans la famille avait une réelle influence sur sa malignité. Un mot sur l'hérédité dans ses rapports avec les maladies chroniques.

Un médecin éminent a dit avec une grande vérité : « L'hérédité me paraît le caractère fondamental de la maladie chronique <sup>1</sup>. » N'est-ce point, en effet, aux conditions malades dans lesquelles s'est faite la fécondation qu'il faut presque toujours remonter, si l'on veut se rendre compte de cette foule de maladies constitutionnelles qui déflorent la vie et déciment les générations? N'est-ce point le cas de répéter avec un savant médecin, qui a fructueusement étudié de nos jours les dégénérescences physiques et morales de l'humanité, que les enfants qui ont subi l'influence des transmissions de mauvaise nature n'ont été *fécondés, ni au point de vue du bien physique, ni au point de vue du bien moral dans l'humanité* (le docteur Morrel de Saint-Yon). Lorsqu'on se préoccupera sérieusement de l'étude des causes destructives de l'existence, de la santé et du bonheur de l'homme, de celles qui enfantent surtout les maladies constitutionnelles, on les rencontrera presque toujours le plus près possible de la source et du foyer de la vie, *in radice conveniunt*. L'hérédité elle-même est, selon l'expression de M. Coste, de l'Institut, un témoignage visible de la manière dont s'introduisent dans le principe organique

<sup>1</sup> Le D<sup>r</sup> Pidoux.

les éléments de la santé ou de la maladie, selon que les éléments nous viennent d'une source pure ou impure.

Il résulte, en effet, et nous l'avons longuement développé nous-même dans un autre ouvrage<sup>1</sup>, que les parents ne transmettent ni organes ni formes déterminées : ils transmettent un germe. Lorsque de ce germe ont évolué, par voie d'intussusception ou de génération, les appareils organiques avec leurs formes déterminées et définitives, ce germe ne disparaît pas ; au contraire, il s'est étendu et développé. Les organes et toute leur activité fonctionnelle continuent à en sortir incessamment par génération pendant toute la vie, comme ils en avaient évolué une première fois après la conception, car la nutrition et toutes les manifestations vitales qu'elle alimente ne sont qu'une génération continuée.

Si on veut franchement apporter des lumières dans l'étude des maladies chroniques, si les médecins se lassent à la fin du vague et de l'incohérence qui, jusqu'à ce jour, président à la théorie aussi bien qu'au traitement de ces maladies, il faut creuser profondément la question des influences héréditaires, les envisager non plus seulement dans leur impulsion première, mais dans la série de leurs transformations, de leurs métamorphoses. On peut dire d'une manière gé-

<sup>1</sup> *Hygiène des familles*, p. 216.

nérale que presque toutes les maladies chroniques sont des maladies héréditaires transformées : ce sont à proprement parler des maladies de famille. Un membre atteint d'une affection de ce genre peut être considéré comme ayant reçu dans son organisation plusieurs affluences morbides, et de leur combinaison naîtra un composé nouveau. Ainsi, d'un côté la dartre (vice herpétique), de l'autre les scrofules, influençant parallèlement l'embryon, produiront dans l'âge mûr une maladie organique qui aura pour facteurs pathogéniques, pour éléments, l'herpétisme et les scrofules.

Le rhumatisme et la surexcitation nerveuse provenant isolément de chacun des générateurs, donneront lieu chez l'enfant à une combinaison morbide qui tiendra de la névrose convulsive ou de la névropathie ; ce sera une maladie essentiellement douloureuse. Dans ces circonstances, la pathologie du fils sera une *résultante*, c'est-à-dire en réalité un caractère nouveau, qui n'existait en bloc ni chez le père ni chez la mère, de même que le vert produit par le mélange du jaune et du bleu est une couleur différente de l'un et de l'autre. Il s'opère dans ces transmissions morbides une sorte de *métissage*, bien peu étudié jusqu'à ce jour et qui est analogue au métissage de race sur lequel l'investigation des naturalistes a versé beaucoup de lumières. L'on sait, en effet, que les caractères propres à chacun des parents peuvent se juxtaposer sans être

sensiblement altérés, ou bien qu'ils peuvent se fondre pour ainsi dire les uns dans les autres de manière à donner au produit des caractères intermédiaires. Prenons pour exemple une cruelle affection organique, à propos de laquelle il nous a été possible une fois de démêler les apports pathologiques des parents ou de la famille, pour la constituer : l'éléphantiasis des Arabes, sorte de rareté que l'on voit de loin en loin. Elle est généralement considérée comme une affection de la peau et du système lymphatique ; c'est, d'une part, une hypertrophie du derme et de tous les éléments qui le constituent ; de l'autre des tubercules, des poussées eczémateuses analogues à celles qui sont le produit de la diathèse herpétique. L'éléphantiasis forme un tout pathologique, une maladie en bloc, qui donne aux membres ou au visage une dimension monstrueuse. Mais, si l'on décompose cette affection, à l'aide de caractères cliniques et d'analogies rationnelles, on y retrouve comme éléments constitutifs, d'une part la scrofule (forme hypertrophique), et de l'autre la diathèse herpétique ou dartreuse, dont les manifestations métamorphiques ne sont point encore toutes connues. Eh bien, l'hérédité, dans ce cas, vient consacrer cette manière de l'envisager. Chez un jeune enfant de treize ans que nous avons traité dans notre service pour une éléphantiasis des deux membres, et qui fut vue, dans le temps, par l'éminent hygiéniste M. Michel Lévy, lors d'une visite qu'il nous fit l'hon-

neur de nous rendre à l'Hôtel-Dieu, il nous a été possible de constater l'influence de l'hérédité par atavisme. Père et mère sains en apparence; mais le grand-père avait eu une carie d'un pied, et sa grand-mère était dartreuse. Que l'on fasse de pareilles recherches non plus pour des raretés pathologiques, mais pour des affections organiques courantes, pour les maladies du cœur, pour les engorgements du foie, les affections des centres nerveux, etc., et l'on verra très-souvent l'hérédité répondre affirmativement à cet appel, exhumer ses affluences diverses pour former un tout pathologique. Autre exemple : un père atteint de syphilis, un grand-père frappé de diathèse scrofuleuse, enfanteront chez un de leurs descendants une affection donnée, un lupus de la peau, un eczéma rongeur, serpiginieux, de nature maligne et envahissant de grandes surfaces. Nous avons observé de ces faits, établis sur des enquêtes sérieuses<sup>1</sup>.

Souvent l'hérédité collatérale est la voie par laquelle on remonte pour retrouver l'origine d'une affection par métamorphose. Tel est le cas suivant : un enfant, arrivé aujourd'hui à l'âge de seize à dix-sept ans, naît avec une hémiplegie incomplète d'un côté du corps.

<sup>1</sup> Un de nos savants confrères, le docteur Rollet (de Lyon), a établi par de belles recherches que des maladies décrites sous les noms de *Mal de Sainte-Euphémie*, *Pian de Nérac*, *Mal de Brunn*, *Bouton d'Amboine*, etc., rentraient dans la classe des maladies syphilitiques. et que c'est à tort qu'on en avait fait des espèces à part.

Rien ne peut, chez les deux ascendants directs, expliquer cette infirmité, qui appartient à la nombreuse famille des affections des centres nerveux. Mais un oncle paternel de ce jeune homme était imbécile, de plus un de ses cousins, fils d'un autre oncle frère également du père, avait été aliéné, un autre avait égaré sa vie dans toutes les excentricités. Il y avait là plus d'éléments qu'il ne nous en fallait pour rattacher l'infirmité de ce jeune homme à l'atavisme s'exerçant sur lui par la collatéralité, lorsqu'une dernière circonstance est venue consacrer cette manière de voir : le père de ce jeune homme a été tout récemment frappé des premiers symptômes de ramollissement cérébral. Ainsi nul doute : l'hérédité est apparue dans cette observation sous la forme collatérale. L'enfant, atteint d'une hémiplegie incomplète avec ce qu'on pourrait appeler non pas affaiblissement net de l'intelligence mais un enfantillage prolongé, possédait une nuance du mal héréditaire qui, chez ses oncles, s'était manifesté sous la forme de l'imbécillité, de l'idiotie. C'est ainsi que peut se disséminer dans une famille, avec d'innombrables variations, un même mal, une affection dont les prémices héréditaires ont été fortement accusées, soit sous le rapport du siège, soit sous le rapport des désordres fonctionnels. Et c'est pour cela, tant il existe d'affinité pathologique entre les affections convulsives et paralytiques, tant le système nerveux, sain ou malade, est sous l'empire d'un

consensus harmonique, que l'on ne saurait avoir l'œil trop ouvert sur une forme légère de maladie convulsive, parfaitement curable du reste. Il faut, dans tous les cas, scruter son origine, lui demander ses parchemins, comme le disait plaisamment un ancien médecin, Sanchez, qui s'est occupé des maladies héréditaires. Si la danse de Saint-Guy, par exemple, existant chez une jeune fille issue d'un ascendant aliéné, n'inspire aucune crainte sérieuse quant à sa guérison, on ne doit point avoir la même quiétude par rapport à la progéniture à venir du sujet affecté. Il est incontestable que ce qui s'est développé chez celui-ci comme dix pourra se manifester comme cent chez ses enfants. On verra se reproduire en eux l'accident terrible dont la danse de Saint-Guy n'était qu'une bénigne atténuation. C'est, nous l'avouons, une chose assez triste à considérer au milieu des autres infirmités de notre humaine nature, mais il faut se faire à la réalité.

Outre l'utilité pratique immédiate des recherches sur l'influence de la consanguinité dans le mariage, recherches qui doivent résoudre un grand problème de prophylaxie hygiénique, elles en ont un autre très-important pour l'art médical : c'est de faire mieux connaître les relations, on pourrait dire les affinités de nature de bien des maladies, de bien des infirmités qui paraissent avoir en elles-mêmes leur propre raison d'être. Si un auteur ancien a pu dire qu'il existait



dans le désordre même des traces d'harmonie, *inest quædam sapientia*, cela peut se vérifier parmi les familles invétérées dans la consanguinité, où toutes les barrières ont été abaissées devant les influences héréditaires les plus pernicieuses, où tout pullule, depuis les loupes jusqu'aux divers arrêts de développement de l'organisme, depuis le kyste jusqu'au bouton de l'acné; depuis les rousseurs de la peau jusqu'à l'albinisme; depuis le simple tic nerveux jusqu'aux convulsions horribles de l'éclampsie.

Lorsqu'on rencontre dans une même famille et sous une même influence des arrêts de développement d'une part, des anomalies d'organisation, de l'autre des scrofules, des affections nerveuses graves, la manie, l'idiotie, etc., on ne peut s'empêcher de voir une sorte de parenté entre toutes ces affections, quelque disparates qu'elles soient en apparence. On voit la dégénérescence humaine aboutir à des diathèses que nous différencions dans nos livres, parce qu'elles enfantent la variété dans les phénomènes, mais qui se résument toutes dans l'altération du sang, l'affaiblissement des forces vitales. Chose singulière! le même fait se retrouve dans les familles où les maladies mentales exercent de grands ravages. « Dans la progression des folies héréditaires, dit le docteur Morel, on voit l'idiotie, l'absence congéniale des facultés; dans l'ordre physique, nous observons la surdi-mutité et des infirmités de toute sorte, telles que strabisme, hernies, pieds bots, exagé-

ration du tempérament lymphatique ou scrofuleux, rachitisme, stérilité ou du moins viabilité amoindrie chez les enfants<sup>1</sup>. »

Ce n'est pas tout encore : la consanguinité répétée, en multipliant l'essor des diathèses strumeuses et rachitiques, déforme le squelette et dénature la physiologie humaine. On voit des membres d'une famille présentant originairement de beaux types, tomber dans une sorte d'abjection par rapport à la forme de la tête. On observe les degrés extrêmes de la conformation extérieure du crâne : la mégacéphalie et la microcéphalie. Souvent la face devient prognathe et rappelle les types inférieurs du genre humain, quelquefois celle de certains animaux<sup>2</sup>. Il nous serait facile,

<sup>1</sup> *Traité de l'Aliénation mentale*, p. 576.

<sup>2</sup> Ces faits remettent en mémoire la théorie, assez bizarre du reste, de certains médecins allemands.

L'école du *Système de l'histoire de la nature* prétendait que l'homme, avant d'atteindre son complet développement, traversait successivement, et en allant de bas en haut, tous les échelons de l'animalité inférieure au type humain. Ainsi, il était successivement zoophyte, mollusque, poisson, reptile, oiseau, mammifère, etc. *Schelling*. L'auteur de cette doctrine, pensa que la même métamorphose avait lieu dans l'organisme malade. Cette idée fut développée et appliquée par des médecins qui soutinrent que l'homme, à l'état de maladie, descendait, suivant l'espèce morbide, un ou plusieurs échelons de l'animalité. Ainsi, le rachitisme le rapprochait des mollusques ; l'hydropisie, des vers hydatides ; les affections gastriques, de l'espèce bovine. parce que, dans ce dernier cas par exemple, la langue est blanche, l'urine épaisse et trouble, comme chez les animaux de cette catégorie, et que les renvois et les vomissements sont analogues à la rumination.

si nous le voulions, de signaler des exemples, de nommer quelques-uns de nos confrères les plus instruits qui nous en ont fait observer ; mais les faits de ce genre doivent être plutôt entrevus que signalés. La sévérité qui doit régner dans les enseignements émanés de la médecine répugne aux allusions transparentes : ce qui est certain, c'est que ce phénomène s'observe dans les tribus, dans les peuplades, dans les familles un peu nombreuses qui dégénèrent soit par la consanguinité, soit par l'extension meurtrière de diathèses débilitantes.

La maladie qui est la plus grande source de destruction des familles, la phthisie pulmonaire (tuberculose), est elle-même le plus souvent un résumé, disons mieux, une synthèse de toutes les affections congéniales que nous venons de passer en revue. La production organique qui la constitue, le tubercule, se développe sous l'influence de toutes les causes débilitantes : c'est le produit le plus net et le plus tranché de l'abaissement de la vitalité. Les travaux micrographiques les plus récents et les mieux ordonnés impliquent cette manière de voir.

S'il était permis, à notre époque, dit le docteur Laveran, professeur au Val-de-Grâce, de ne pas s'absorber dans les termes précis d'une définition, et de laisser errer sa pensée au delà des limites où la retient la sagesse des temps, nous dirions que le tubercule nous semble produit par un état du fluide nourricier

qui rappelle le degré de dégradation que ce fluide subit lorsque, n'étant plus représenté par le sang, la lymphe et la sérosité, qui sont les trois aspects sous lesquels il se produit chez les animaux supérieurs, il arrive à n'être plus constitué que par une humeur sarcodique contenant quelques cellules plasmiques.

En effet, partout où se développe le tubercule, la circulation s'arrête, l'irritabilité s'éteint. A la place du travail d'activité physiologique et de rénovation des parties, une masse inerte se constitue et absorbe les parties normales; au lieu du mouvement intérieur d'expansion de la vie, le produit normal s'accroît par juxtaposition, jusqu'à ce que, agissant sur les parties ambiantes, il devienne pour elle une cause de destruction <sup>1</sup>.

Dans les familles de phthisiques, lorsqu'il existe plusieurs enfants, il n'est pas rare de voir parmi eux des sujets atteints de scrofulides, de luxations spontanées, de tumeurs blanches, d'anémie, de scorbut. Aussi ne faut-il pas s'étonner de ce fait à peu près général, savoir, que les familles malsaines s'éteignent dans la phthisie. De même qu'elle est alors une résultante pathologique, elle est le résumé, l'*ultimum moriens*, d'une race, d'une aristocratie, d'une famille. Presque toutes les grandes familles, imprudentes dans leurs

<sup>1</sup> Voy. *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie* (20 septembre 1861). — Voy. également l'excellent ouvrage déjà cité du docteur PERRAUD (de Lyon) : *de la Tuberculose*, etc.

alliances, ont abouti à un phthisique. Il est une autre affection également funeste par ses ravages dont le développement ne paraîtrait pas influencé par l'ordre de causes que nous signalons. Ayant, depuis plusieurs années, été conduit par la nature de nos travaux à observer et à donner des soins à un grand nombre de cancéreux, nous n'avons jamais, chez tous les malades que nous avons interrogés avec soin à cet égard, constaté l'influence de la consanguinité. Chez ceux où elle existait, la naissance de la maladie pouvait mieux s'expliquer par l'hérédité. Il faut ajouter aussi que la nature du cancer diffère complètement du tubercule par une prédominance d'activité organique, de sanguification. Il est moins facile, dès lors, de rattacher cette affection d'une nature spéciale à des maladies caractérisées par une atonie organique et fonctionnelle.

Nous avons remarqué plus haut que l'étude plus approfondie des maladies de famille devait amener à une thérapeutique plus certaine de ces mêmes maladies. Cela est de la plus grande logique. Lorsqu'en effet il sera possible d'assigner à une maladie déterminée une origine multiple, de la décomposer en plusieurs formes héréditaires, de voir en elle plusieurs affluences, au lieu de l'attaquer par une médication uniforme, adéquate à l'idée qu'on s'est faite de l'unité de la maladie, on avisera à tenter des médications diverses, s'adressant isolément aux facteurs ou éléments

héréditaires qui ont constitué ce tout, qu'on nomme ou maladie organique ou maladie fonctionnelle. Là on traitera simultanément la diathèse herpétique, la diathèse strumeuse; ici la diathèse nerveuse, la diathèse rhumatismale, la diathèse goutteuse, scorbutique, etc. Il est nécessaire que la médecine moderne, déviée par les préoccupations de l'étroite doctrine de l'organicisme, reprenant des traditions qui ne sont pas cependant trop éloignées de nous, les éclaire d'un nouveau jour, et en fasse de plus précieuses et de plus solides applications. Il n'est pas un grand maître de notre art, depuis Fernel jusqu'à Vanswieten, qui n'ait insisté sur la nécessité pratique d'embrasser, pour le traitement des maladies de long cours, la nature de l'influence originelle chez le sujet affecté. Depuis, en France, nous retrouvons dans Lorry, Pujol de Castres, Portal, Petit, etc., auteurs de traités sur les maladies héréditaires, le même enseignement. Ces habiles praticiens ne concevaient pas qu'on pût arriver autrement à la guérison des maladies constitutionnelles. Et si on relit leurs consultations, on voit toujours, au milieu sans doute de quelques théories surannées, qu'ils faisaient la part, par la variété et la combinaison de leurs médicaments, de chaque élément initial et ayant sa part d'action dans le fait d'une maladie chronique. Un médecin d'un rare mérite, et que nous avons déjà cité, aurait écrit une page irréprochable sur ce sujet s'il n'eût montré une partialité trop grande pour le rhu-

matisme comme seul générateur, et le traitement hydro-minéral comme seul guérissant les maladies héréditaires.

«..... On traite, dit-il, des maladies que les individus ont mis quelquefois plus de la moitié de leur vie à former, et les familles des siècles?... C'est aux médecins à voir de quel côté penchent leurs clients et les familles dont la santé leur est confiée. Cela se peut apprécier dès l'enfance. Je ne parle pas du poids dont le conseil du médecin devrait peser dans les mariages : cela ne me regarde pas ici et en ce moment ; mais je ne saurais trop insister, au point de vue de la médecine sociale des maladies chroniques, sur la nécessité d'une hygiène *hydrothermale* des familles, administrée d'après la connaissance que nous pouvons, que nous devons avoir des tendances pathologiques de nos clients.

« Soyez certains d'une chose, messieurs, c'est que, s'il y a une transmission héréditaire du mal, il y en a une aussi du remède ; et que, par une hygiène hydrothermale méthodiquement appliquée, persévéramment variée, on peut, on doit contribuer à réformer les générations dégradées par les maladies constitutionnelles.

« Pourquoi les enfants des *arthritiques*, et, d'ailleurs, de tous ceux qui ont des maladies chroniques bien déterminées, chez lesquels cette disposition morbide se trahit déjà par des caractères pathologiques incontes-

tables, et alors même qu'ils ne présenteraient que le genre de constitution qui peut les conduire à la maladie ; pourquoi ces enfants, pourquoi aussi les adolescents déjà plus menacés ? pourquoi ces adultes non malades, mais qui suent l'*arthritisme* par tous les points de leur économie, sans que l'*arthritisme* ait pourtant jamais éclaté chez eux ? pourquoi tous ces prédestinés ne prendraient-ils pas les *eaux minérales* qui peuvent leur convenir, à doses rompues, sans se presser, puisqu'ils ne le sont pas par la maladie instante, au lieu d'attendre qu'elle les ait enveloppés de ses nœuds ? Je le demande de nouveau : qui est coupable ici ?... Nous ne nous sommes pas encore dégagés des langes de la médecine individuelle pour nous élever à la médecine sociale qui la contient et l'embrasse pourtant, comme le plus embrasse le moins<sup>1</sup>. »

Nous en demandons bien pardon à notre savant ami M. Pidoux, mais la médecine sociale ne doit pas embrasser dans son domaine, si elle parvient à le constituer un jour, les affections rhumatismales seulement ; elle ne doit pas surtout faire une panacée des eaux minérales et négliger les puissantes ressources de l'hygiène générale et les bienfaits journaliers de la thérapeutique. La médecine réellement efficace doit tout prévoir en fait de causes morbides, faire appel à toutes les ressources,

<sup>1</sup> *Qu'est-ce que le rhumatisme?* p. 30, Paris, 1861.



à tous les secours humains. Sans doute ce traitement hydrominéral est devenu de nos jours un modificateur puissant, mais ce n'est après tout qu'une des faces de l'hygiène et des agents de la matière médicale.

Nous venons d'esquisser à grands traits, mais qui seront saisis, nous l'espérons, l'importance de l'étude de l'hérédité. Nous terminerons ce chapitre par une dernière considération, quoiqu'elle ne ressorte pas précisément de la médecine. Chose singulière, on applique moins à la vie réelle, à l'utilité immédiate pour une régénération sanitaire, les enseignements précieux qui ressortent de l'étude de l'hérédité morale ou physique, qu'à la philosophie ou aux productions littéraires un peu importantes. On peut dire, tant les conséquences de cet ordre de faits sont visibles et palpables, que les auteurs sérieux en impregnent leurs œuvres, soit pour mieux asseoir une biographie, soit pour donner la clef de certains caractères. On sait tout le parti qu'en a tiré pour ses productions un homme qui ne fut pas seulement un grand romancier, mais un profond analyste du cœur humain, Balzac. Sur le théâtre varié où il nous déroule la vie, les passions, les vertus comme les crimes de ses personnages, il y a toujours une large part à la provenance originelle, à l'analyse du sang qui coulait dans leurs veines. Balzac était d'instinct un physiologiste profond, un scrutateur minutieux de la race, des tares héréditaires, et ce

n'est pas ce qui donne le moindre prix à ses œuvres et ce qui les fera peut-être survivre <sup>1</sup>.

Nous arrivons à l'étude de la consanguinité. Mais, avant de l'euvisager dans l'espèce humaine, nous allons la considérer dans les animaux. Ce préliminaire est important, car on a puisé dans la physiologie comparée des arguments opposés à la nocuité des mariages entre consanguins dans les familles humaines. Nous allons examiner s'ils sont sérieux.

<sup>1</sup> Nous rencontrons dans une étude récente de M. de Lamartine sur J. J. Rousseau un spécimen intéressant de ce genre d'application à la biographie. L'admirable écrivain a tracé en peu de mots, mieux qu'on ne l'avait fait avant lui, le portrait de l'homme si célèbre, en le jugeant d'après les influences de l'hérédité de la nature morale.

« La mère de J. J. Rousseau était fille d'un ministre calviniste. Cette jeune personne avait reçu de la nature un esprit délicat. Elle descendait sans fausse honte aux plus humbles fonctions du ménage, elle se livrait sans prétentions aux lectures les plus solides et les plus élégantes de la vie lettrée. On peut croire que cette mère donna, avec le sein à son enfant, cette prédestination aux choses de l'esprit et cette sensibilité souffrante de l'âme qui formaient le fond du caractère de Rousseau. Elle mourut malheureusement avant de pouvoir lui donner ses vertus.

« Son père, nomade, donna sans doute à son fils son goût d'aventures et de désordre. Ces deux filiations firent plus tard de Rousseau un enfant impressionnable, un écrivain sublime, un rêveur chimérique et un philosophe vicieux. »

Un autre écrivain, M. de Sainte-Beuve, dit à propos de la famille de Désaugiers : « Le père du poète chansonnier était compositeur et ses frères musiciens ; il y avait dans cette famille comme un courant de verve, de gaieté et de musique. Ces courants-là, en se divisant, ont aussi leurs caprices et leurs inégalités de veine : ici ce n'est qu'un filet, là c'est un jet à gros bouillons. »

## CHAPITRE III

Du danger du défaut de croisement chez les animaux domestiques. — Exemples.

Depuis trois quarts de siècle, l'amélioration des races par elles-mêmes ou par l'inceste, est devenue un art ayant ses règles et ses méthodes. Backwell forma des variétés de races en mariant les pères et les mères avec leurs propres enfants, ou les frères avec les sœurs. C'est par ces procédés qu'il créa le bœuf Dishley. Plus tard, en opérant de la même manière, en profitant de toutes les améliorations déjà acquises, les frères Collins obtinrent le Durham, ce bœuf aussi admirable aux yeux de l'éleveur qu'il est informe aux yeux de l'artiste; tout cela a paru admirable, on s'est extasié sur le génie de ces statuaires qui travaillaient la matière vivante. Mais ce qu'il y eut de plus grave, c'est que les prétendus perfectionnements des races animales aveuglèrent un moment l'opinion sur le danger des mariages entre consanguins appliqués à l'espèce humaine. Comment croire, en effet, que ce qui amenait chez les

animaux des résultats si séduisants, amenait des désastres dans l'espèce humaine! C'était déjà un tort de conclure des lois de propagation des races inférieures à celles de l'espèce humaine. Mais, malgré cela, tout démontre jusqu'à ce moment que produire l'extraordinaire n'est point perfectionner; qu'amener des résultats insolites n'est point travailler pour la stabilité. Ainsi tombe un des plus grands arguments en faveur des mariages entre consanguins appliqués à l'homme. L'animal aussi dévie par la consanguinité. Les faits qui suivent parlent énergiquement.

On le sait, à force de *perfectionner* une race animale ou végétale, on arrive souvent à diminuer d'une manière sensible, parfois à éteindre complètement chez elle les facultés de reproduction. Dans ce cas, le croisement avec une race moins modifiée, ravive en quelque sorte ses facultés; par exemple, des porcs de race anglaise, importés en France où ils avaient cessé de se reproduire après quelques générations, redevinrent féconds dès qu'on les croisa avec la race locale, plus maigre et moins précoce, mais plus robuste et moins éloignée du type primitif. La vigueur de l'une vient évidemment en aide à la faiblesse de l'autre. Ici encore le règne végétal présente des faits tout semblables <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'alternance des cultures, le renouvellement par le semis des plantes à greffe, les diverses provenances des graines, sont indispensables à la prospérité de la plupart des espèces. Dans son *Traité des dégénérescences*, le docteur Morel cite un document de M. le comte

Que l'on veuille bien réfléchir sur ce que vaut en tant que reproducteur le cheval *pur sang*, la solidité de ses qualités !

Si les lois de l'hérédité étaient mieux connues, dit M. de Quatrefages, on ne verrait pas surtout persister l'étrange engouement dont le *cheval pur sang*, le *cheval de course* anglais, est l'objet de la part de ceux qui veulent régénérer nos races chevalines dans un intérêt d'utilité publique. Cette race tout artificielle a été créée en vue d'un but unique qu'elle atteint admirablement. On lui demande de dépenser le plus de force possible dans le moins de temps possible. Par cela même, elle est absolument impropre à rendre les services qui exigent des efforts soutenus pendant un temps considérable. Or, l'étalon pur sang ne transmet pas à son poulain sa force seule; il lui transmet aussi sa manière de dépenser cette force, sa délicatesse, son irritabilité nerveuse... Voilà pourquoi les croisements de ce genre ont eu de si tristes résultats pour nos agriculteurs, comme l'a fort bien montré M. Richard (du Cantal). Avec l'honorable vice-président de la Société d'acclimatation, on peut dire que l'anglomanie mal entendue des hommes qui exercent sur les questions chevalines une influence prépondérante, a fait dépenser à la France plus de cent millions pour compromettre

de Villeneuve, exprimant les plus sérieuses appréhensions sur l'avenir du figuier et de l'olivier dans le midi de la Provence.

notre production. On assure que l'expérience va être tentée de nouveau. Nous ne craignons point de prédire que le résultat sera encore le même. Au reste, on sait très-bien en Angleterre tout ce que nous indiquons ici, et, lorsqu'il s'agit de *chevaux de service*, et non de *chevaux de luxe et de jeu*, les Anglais viennent nous acheter des reproducteurs pris dans les excellentes races que possède la France.

Nous devons à l'obligeance d'un de nos savants confrères, M. Ch. Aubé, qui est en même temps un agriculteur consommé, la communication des observations suivantes qui sont trop peu connues et dignes de fixer l'intérêt de tous. Nous reproduisons *in extenso* cet important document.

« Dans une des précédentes réunions de la Société, M. Guerin-Méneville l'a entretenue des maladies qui accablent le ver à soie, et des moyens qu'on pourrait mettre en pratique pour parer à un mal si préjudiciable à notre industrie<sup>1</sup>. M. Guérin insiste avec beaucoup de raison sur les moyens préventifs, qui ont une bien autre valeur que ceux qu'on peut considérer comme curatifs. Prévenir est plus rationnel que guérir. Je regrette cependant que notre habile collègue, qui a étudié avec tant de soin les questions qui se rattachent à toutes les branches de la sériciculture, ait né-

<sup>1</sup> Note sur les inconvénients qui peuvent résulter du défaut de croisement dans la propagation des espèces animales, par M. le docteur Ch. AUBÉ. (Séance de la Société d'acclimatation du 6 février 1857.)

gligé de signaler un procédé que j'ai indiqué il y a plus de deux ans, et qui a été, d'un autre côté, spontanément, je crois, mis en pratique par des éleveurs italiens, je veux parler du croisement des races <sup>1</sup>; non que je veuille revendiquer le mérite d'en avoir eu la première idée, puisque, si j'ai parlé le premier, d'autres ont probablement agi avant la publication de ma note <sup>2</sup>. Je ne pense pas non plus voir dans ce moyen un remède infailible contre toutes les affections qui peuvent atteindre le ver à soie; mais je crois fermement qu'en en faisant une application judicieuse, l'on devra rendre cet insecte plus vigoureux et plus apte à résister aux influences fâcheuses.

« En indiquant le croisement comme pouvant contribuer à soustraire les vers à soie à la destruction qui paraît les menacer, ce n'est pas une application restreinte que je propose; c'est un grand principe que je défends; et, à ce sujet, je demande la permission d'entrer plus avant dans la question, de l'examiner d'une manière générale, et de signaler les désastres résultant des infractions aux lois immuables de la nature, qui

<sup>1</sup> M. Guérin, vers la fin de l'année dernière, a donné à la Société quelques détails, en promettant de les compléter, sur une méthode pour obtenir de bonnes graines employée en Italie par deux sériciculteurs réunis, dont un, en désaccord avec son associé, voulait venir en France prendre un brevet et l'exploiter à son profit. Cette méthode consiste à ne jamais accoupler les papillons provenant d'une même souche, c'est-à-dire frères et sœurs.

<sup>2</sup> Note sur les moyens d'améliorer les races de vers à soie, *Annales de la Société entomologique de France*, 1854, p. 367.

défendent impérieusement les alliances successives entre parents, sous menace de destruction complète. Le but de cette note n'est pas de donner un traité de la matière; je n'ai pas étudié, j'ai regardé; je n'ai pas cherché les faits, je les ai rencontrés; je viens naïvement raconter ce que j'ai vu.

« Lorsque les animaux, l'homme compris, abandonnés à eux-mêmes dans des conditions de séquestration restreinte, sont obligés, pour répondre au but de la nature, de s'unir entre parents, il en résulte toujours pour les produits des altérations plus ou moins profondes : chez les mammifères, disposition à la cachexie ganglionnaire et tuberculeuse, aux hydatides du foie, etc.; chez les autres animaux, diminution dans la taille, altération dans les formes, état maladif et souvent stérilité complète. Mais ce qui est digne de fixer notre attention, c'est la tendance bien marquée à la dégénérescence albine qu'on observe dans ce cas, et surtout chez les animaux à sang chaud.

« Cette altération, fréquente dans certaines espèces, ne se produit que difficilement chez d'autres; quelques-unes enfin semblent y échapper tout à fait, si l'on ne veut voir d'albinos que là où toute couleur a disparu, et où même la matière colorante de l'œil fait défaut. Quant à moi, j'envisage la question sous un point de vue plus large, et je tiens pour albinos, ou au moins en voie d'albinisation, une grande partie de nos races blanches dont les types, dans la nature, sont



toujours colorés. Ce qui donne quelque force à ma manière de voir, c'est que toutes ces races sont plus petites, plus chélives et d'une éducation plus difficile. Nos volailles blanches, poules, dindons et canards, n'arrivent jamais à l'état adulte dans les mêmes proportions numériques que nos volailles aux brillantes couleurs. J'ai vu beaucoup de ces sujets albins, et tous provenaient d'unions successives entre proches parents. J'ai même produit à ma volonté des albinos, et cela à la quatrième ou cinquième génération, chez le lapin domestique, cette pauvre victime qui se prête si docilement à toutes nos expériences d'histoire naturelle, de médecine et de physiologie.

« L'homme nous offre des exemples encore assez fréquents d'albinisme, et cette altération se rencontre surtout chez les peuplades peu nombreuses et à demi sauvages, où les unions entre parents doivent être fréquentes. Nous l'observons également dans les pays civilisés, et principalement dans les petits centres de population où certaines familles cherchent volontiers des alliances dans leur propre sein. J'ai été à même de voir trois albinos humains, deux nés de la même mère, mais dont l'origine paternelle est restée couverte d'un voile qu'il n'a pas été possible de soulever. Le troisième provenait d'un mariage entre cousins germains qui habitent une commune du département de l'Oise; comme ses semblables, il était d'une bien chétive constitution, et traîna sa triste existence jusque vers

sa treizième année, époque à laquelle il mourut.

« Chez les animaux, nous trouvons des sujets albins dans nos parcs trop restreints et dans nos basses-cours, lorsque la reproduction, entièrement abandonnée à elle-même, ne reçoit aucune direction. En 1848, j'ai vu, à la montre d'un restaurateur de Paris, exposés derrière les vitres, deux daims albinos, provenant de la destruction du gibier faite à cette époque dans le parc du Raincy. Je ne crains pas d'attribuer l'état de ces animaux à la cause que je signale.

« Les lapins dans leurs cabanes, les furets dans leurs tonneaux, où nous les tenons ordinairement renfermés, passent très-vite à l'albinisme. Le dernier de ces animaux se présente même plus fréquemment sous ce dernier état que sous celui qu'il nous offre dans la nature, à tel point que Linné et après lui Cuvier, en le décrivant, le premier, dans son *Systema naturæ*, et le second, dans le *Règne animal*, lui donnent pour caractères un pelage d'un blanc jaunâtre et des yeux roses; tandis que tout nous porte à croire que notre furet n'est en réalité qu'un putois (*Mustela putorius*) depuis longtemps domestiqué.

« Les paons, faisans et pintades, que nous avons seulement pour l'ornement de nos maisons de campagne et que nous ne possédons qu'en petit nombre, s'albinent aussi très-rapidement. Je possède actuellement chez moi des pintades à plumage mélangé de blanc provenant d'une troisième génération seulement,

et il est probable que, si je n'apporte aucun remède à ce commencement d'altération en changeant les mâles, cet été ou le suivant m'offrira des albinos complets.

« Les souris et les rats blancs, que nous montrent sur les places publiques les jongleurs et les charlatans, proviennent d'éducatons claustrales, et ont tous le même genre primitif d'origine ; je dis *primitif*, parce qu'ainsi que les lapins et quelques autres animaux arrivés à cet état, ils conservent encore la force de se reproduire.

« Comme je l'ai dit précédemment, le lapin est un des animaux mammifères qui se modifie avec le plus de rapidité ; mais ce qu'on ne remarque pas sans étonnement, ce sont les changements de couleurs qui s'opèrent successivement dans son pelage avant qu'il soit arrivé à les perdre toutes. Ainsi, lorsqu'on fait couvrir une femelle par un mâle de la même portée, les petits sont ou gris maculés de blanc, ou plus fréquemment encore d'un roux pâle avec ou sans maculature ; si l'on accouple deux individus provenant de cette union, l'on obtient des lapins noirs ou noirs et blancs ; l'expérience poursuivie, la quatrième génération offre des sujets d'un gris ardoisé bleuâtre, résultant du mélange de poils noirs et de poils blancs ; si enfin l'on réunit encore deux élèves de cette dernière portée, il est à peu près certain qu'il naîtra des albinos parfaits, c'est-à-dire entièrement blancs avec les yeux roses.

« La singularité du passage au blanc par l'intermédiaire du noir est un phénomène bien digne de remarque et qui se présente d'une manière peut-être plus curieuse chez notre mouton. Lorsque, par négligence ou économie mal entendue, les béliers d'un troupeau, n'ayant pas été changés, ont servi à la saillie de brebis issues d'eux-mêmes, ou qu'un jeune mâle conservé intentionnellement a dû couvrir ses sœurs, il naît souvent de ces alliances des agneaux d'un brun noir. Nous voyons ici le noir servir de passage du blanc naturel au blanc albin, car, tout en paraissant en contradiction avec moi-même, je ne puis voir dans nos belles races de moutons que des variétés fixées de l'espèce primitive et que je pense être le mouflon d'Europe.

« La dégradation albine n'est pas renfermée dans le cercle de nos éducations particulières; elle se rencontre également dans la nature, où, sans être fréquente, elle n'est cependant pas très-rare. A ce sujet, je crois avoir remarqué qu'elle affecte principalement les oiseaux et surtout les espèces qui se cantonnent et quittent peu les lieux qui les ont vues naître : les perdrix dans nos champs cultivés, les choucas qui établissent leurs habitations dans les clochers des églises, et les moineaux dans les villes et villages qu'ils abandonnent peu. En effet, j'ai eu l'occasion de voir trois perdrix, un choucas et deux moineaux entièrement blancs.

« Recherchons maintenant quelles sont les altérations que peuvent présenter les animaux à sang froid,

non soumis au renouvellement du sang. Mes observations, quoique peu nombreuses, peuvent avoir cependant quelques résultats économiques. J'ai été à même, en ma qualité de propriétaire d'étangs et de pisciculteur praticien depuis plus de quinze ans, d'observer des faits qui démontrent jusqu'à l'évidence que la loi des croisements est universelle, et que toujours, et partout, elle doit être respectée, chaque fois que l'homme veut intervenir pour se procurer certains produits particuliers ou des produits en plus grand nombre que les conditions naturelles ne le permettent.

« Si dans un étang d'une étendue déterminée et propre à la reproduction des carpes, prenons deux hectares, l'on veut obtenir un grand nombre d'alevins, acceptons ici le chiffre de quinze mille, un mâle seul et deux femelles, s'il ne leur arrive pas d'accident, suffiront amplement. Les carpillons qui en naîtront, ne pouvant rester plus de deux ou trois ans dans un aussi petit volume d'eau, devront, au bout de ce laps de temps, être retirés, placés ailleurs ou vendus; ils sont alors superbes, d'une forme bien allongée et d'un beau jaune brun doré. Supposons encore que l'étang devenu libre, l'on veuille l'utiliser à la production de nouvel alevin, et qu'on suive les mêmes errements, en n'y mettant encore que trois de ces carpeaux de trois ans (c'est à cet âge qu'ils sont préférables), les produits seront plus courts, plus plats et moins colorés. Si enfin, poursuivant le même principe, l'on continue de prendre

sur soi les reproducteurs dans les conditions numériques indiquées précédemment, les carpes deviennent blafardes, plates, raccourcies et stériles, avec les ovaires et les testicules presque entièrement atrophiés. Les marchands de poisson les disent brémées, en raison de l'analogie de forme qu'elles offrent avec la brême; dans le département de l'Oise, elles sont considérées comme appartenant à une espèce distincte, portant le nom de *carouges*, nom qui ne doit s'appliquer qu'au *Cyprinus carassius* L., avec lequel, il est vrai, ces carpes ont quelques points de ressemblance. Elles sont généralement rejetées comme poissons inférieurs.

« Si, dans ces conditions, la forme et la couleur ont subi des modifications fâcheuses, la chair n'a pas été plus épargnée : elle est molle, fade, et n'offre jamais, chez les individus de quelques kilogrammes, cette belle teinte rose-saumonné, et le goût fin qui font le mérite des carpes de ce volume et de bonne nature. L'on a donc, par ce moyen, et en quelques années, complètement annihilé ses produits, et l'on se trouve contraint de chercher ailleurs d'autres types dont l'origine est souvent inconnue, et qui peuvent déjà porter en eux un commencement d'altération.

« Si les altérations que je viens de signaler chez les carpes se rapprochent beaucoup de la dégénérescence albine, que faudra-t-il penser de celles que présentent ces magnifiques cyprins de la Chine, aux couleurs si vives et si brillantes, et qui, renfermés dans nos bas-

sins, leur reproduction livrée à toutes les chances du hasard, deviennent entièrement blancs? Sont-ce là de véritables albinos? Je ne conserve aucun doute à cet égard.

« Je dois, pour compléter la série de mes observations, vous signaler encore ce qui se passe dans l'élevage des insectes qu'en raison de mon goût pour l'histoire naturelle entomologique, j'ai dû pratiquer assez souvent. Si, après avoir trouvé une femelle fécondée d'un lépidoptère considéré comme rare, l'on veut élever les chenilles nées des œufs qu'elle aura pondus, les produits, si tous les soins qu'ils réclament leur ont été donnés, sont aussi beaux que ceux qu'on rencontre dans la nature. Élève-t-on les vers provenant de cette première éducation, l'on éprouve plus de difficulté pour en amener un certain nombre jusqu'au moment de leur transformation en chrysalides, et les papillons sont généralement plus petits et moins vivement colorés que leurs ascendants; si enfin l'on obtient de ces derniers des accouplements et des œufs fécondés, l'élevage des chenilles est impossible, ces vers meurent tous dans la crise des mues et des transformations. Ces faits ont été observés par tous les lépidoptérogistes, parmi lesquels je citerai M. Boisduval, si compétent en cette matière, et M. Béliet de la Chavignerie, président actuel de la Société entomologique de France, et qui chaque année élève un nombre considérable de chenilles.

« Quoique l'albinisme doive être généralement repoussé de nos éducations, il est cependant des cas exceptionnels où l'homme peut en tirer un grand parti, pour obtenir un produit plus recherché ou d'un prix plus élevé; mais, dans le cas où les sujets doivent être conservés, il faut qu'il le dirige avec sagesse et sache l'arrêter à temps. Qui se refuserait à voir un albinos imparfait dans cette belle race de chèvres d'Angora, telle que nous l'a si bien dépeinte M. Bourlier, dans notre précédente séance? Ce pauvre et chétif animal nous offrant dans sa dégradation une toison si fine et si soyeuse, mérite bien de fixer notre attention, comme elle a su fixer celle des peuples qui le possèdent. Ces peuples comprennent parfaitement qu'ils ont affaire à un animal en voie de dégénérescence, et que, si l'on veut ne pas le perdre tout à fait, il faut pour ainsi dire le retremper de temps à autre, en faisant couvrir par des boucs Angoras des chèvres à poils rudes et colorés et prises en dehors du troupeau.

« Nous trouvons encore un exemple du parti qu'on peut tirer des animaux dégénérés dans ces éducations de volailles blanches pratiquées en grand par certains cultivateurs de la Brie, dans le but presque exclusif de les plumer deux fois, et souvent trois, dans le cours d'une année, et d'en vendre les dépouilles à des prix qui dépassent souvent celui de l'animal vendu comme aliment; il peut même être quelquefois nécessaire de provoquer l'albinisme, lorsque pour se procurer un



produit tout spécial, le sacrifice de l'animal est indispensable; dans l'emploi, par exemple, de la peau du lapin blanc, soit comme fourrure, soit en en feulant le poil pour la chapellerie.

« La dégénérescence albine n'est pas la seule altération qui puisse dériver du défaut de croisement chez les animaux dont quelques-uns sont pour ainsi dire réfractaires à cette affection, du moins dans sa manifestation la plus complète; ce qui pourrait trouver son explication dans le défaut de temps accordé aux générations qui se succèdent et dont les dernières, devenues stériles, ne permettent pas de continuer l'observation. Je n'ai jamais vu de moutons avec les yeux roses; peut-être faut-il l'attribuer à l'état de débilité qui doit chez eux précéder l'albinisme et qui les fait livrer préventivement à la boucherie. Échappent-ils à cette cause de destruction, ils sont atteints de diverses affections qui les font rentrer dans la loi commune, telles que la phthisie pulmonaire, et l'altération qui porte le nom de pourriture, caractérisée surtout par la présence d'hydatides dans les lobes du foie. Les chèvres d'Angora, en Asie Mineure, où elles sont cependant l'objet de soins tout particuliers, sont souvent affectées de pleuro-pneumonie qui les fait périr et qui est due très-probablement à la présence de tubercules dans les poumons.

« J'ai été témoin, il y a quelques années, d'un fait relatif à la race canine, qui doit ici trouver sa place,

et prouve une fois de plus l'importance du croisement. Un cultivateur avait reçu en cadeau une paire de magnifiques chiens couchants, griffons blancs, de très-haute taille et à poils très-rudes; ces chiens, mâle et femelle, provenant d'une même portée, étaient parfaits pour trouver, arrêter et rapporter le gibier; ils joignaient à ces qualités une force de résistance telle, qu'ils étaient toujours prêts à suivre le maître. L'on comprend que, possesseur d'une race de chiens aussi précieuse, ce cultivateur ait voulu la reproduire et la répandre; il fit donc couvrir la sœur par le frère; les produits furent de suite modifiés : perte de taille, tête et train de derrière relativement plus forts que chez d'autres chiens de leur taille; colonne vertébrale en arc de cercle à convexité inférieure, forme dite en selée : telles étaient déjà les altérations produites chez ces animaux; ils avaient conservé leurs principales qualités, mais perdu leur aptitude à résister à la fatigue. A la troisième génération, soit qu'on eût allié le père à la fille, ou un frère à une sœur, je ne puis le dire, la race était perdue; les produits moururent jeunes.

« Je ne crains pas d'affirmer qu'au moyen de croisements bien entendus et successifs, l'on eût pu fixer cette belle race comme ont été fixées beaucoup d'autres, le carlin par exemple, qui lui aussi a disparu, et peut-être par la même cause, à une époque où les besoins si *impérieux* de la mode, poussant à la reproduction rapide, firent négliger les conditions de con-

servation. Ce n'est pas du reste que cette race soit en quoi que ce soit regrettable.

« Que conclure de ce qui précède, si ce n'est que, sans croisement, aucun animal ne peut résister ; il faut qu'il disparaisse ; que de l'alliance successive entre proches parents découle l'albinisme, qui peut-être même n'a pas d'autre cause<sup>1</sup> ; que nous devons éviter avec grand soin ce dernier degré de la dégradation physique de l'animal, et qu'enfin nous pouvons toujours l'éviter dans nos éducations, puisque notre seule volonté suffit, et que les moyens sont toujours à notre disposition.

« Nous trouvons encore dans l'examen des faits un enseignement qui peut avoir son application immédiate ; je veux parler des soins que doivent recevoir les animaux appartenant à notre Société de la part des personnes auxquelles ils sont confiés, soins qui, négligés, devront amener des insuccès complets qu'on ne manquerait pas d'attribuer à des causes climatiques, tandis que notre négligence seule les aurait provoquées.

« Je conseille donc, pour assurer l'acclimatation de nos Yaks, de déplacer les produits obtenus dans un de nos dépôts et de les diriger vers un autre, pour les unir aux produits de ce dernier, et, par ce moyen,

<sup>1</sup> Cette cause de l'albinisme n'a été indiquée nulle part, que je sache.

éviter les alliances entre ascendants et descendants et entre frères et sœurs. Je demande, en outre, si la chose est praticable, que la Société fasse tous ses efforts pour obtenir un ou deux autres mâles nés au Thibet et pris dans deux localités différentes (toutes conditions égales d'ailleurs, les foncés en couleur devront être préférés). Ces mâles pourraient servir à de nouveaux croisements avec nos femelles primitives ou celles nées en France. C'est avec toutes ces précautions et des soins bien dirigés que nous pourrions obtenir un jour assez de branches collatérales éloignées pour que tout rapprochement cesse d'être à craindre. C'est alors et seulement alors que l'acclimatation sera complète, si d'autres causes ne viennent l'entraver.

« Ce que je dis ici doit nécessairement s'appliquer à tous les animaux dont la Société poursuit avec tant de zèle l'introduction et l'acclimatation. »

On le voit, les observations prises par un médecin et un homme indépendant des opinions d'école sont loin de concorder avec les vues émises par quelques vétérinaires distingués. Elles confirment plutôt l'assertion positive d'un des plus célèbres entre tous, le savant professeur Grogner, de Lyon. « On remarque, a-t-il dit, que dans les familles, même exemptes en apparence de vices essentiels, la consanguinité affaiblissait, au bout de quelques générations, les forces génératrices, et les végétaux ne semblent pas exemptes de cette cause d'impuissance. » Si un vétérinaire d'un haut

savoir, M. Huzard, a pu avancer, il y a quelques années, que des troupeaux uniformes de race supérieure et qu'il a vus dans le Wurtemberg et en Hongrie, etc., prospéraient en étant entretenus exclusivement par eux-mêmes, il ne tiendrait plus le même langage à l'heure qu'il est. S'il se rendait de nouveau sur les mêmes lieux, il reconnaîtrait que l'expérience n'a pas été longtemps maintenue; que toutes les belles productions ont pu avoir de l'éclat momentané, mais non la permanence, et qu'il a fallu, comme l'attestent de récents témoignages, croiser ces beaux troupeaux qui excitaient son admiration <sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Il y a plus, nous tenons d'un observateur distingué et d'un médecin dont le nom est entouré d'une auréole d'honorable popularité, le docteur Munaret, que les animaux même montrent une répugnance instinctive pour les accouplements entre consanguins, et qu'il faut presque les y contraindre d'abord.

## CHAPITRE IV

**Mariages consanguins dans l'espèce humaine. — Des causes particulières et générales des mariages consanguins; de leur fréquence. — Notions sur ce qu'on entend par degrés de parenté au triple point de vue religieux, civil et physiologique.**

**L'opinion générale attache aux mariages entre parents une idée néfaste. Si vous l'interrogez à cet égard, elle vous répondra par des exemples de malheurs, d'accidents imprévus, accumulés sur les familles qui ont bravé cette réprobation universelle en se propageant dans leur propre sein.**

**Mais dans cette défaveur exprimée par le public il s'agit surtout de malheurs attachés à la condition sociale, d'infortunes diverses ayant un caractère fortuit. Ainsi on vous dit toujours : « Ce mariage a mal tourné. » Il est vrai d'ajouter que ces sortes d'alliances entraînent après elles une idée de malédiction, parce qu'elles sont une violation de la loi religieuse qui les prohibe. Comme la religion catholique, toutes les communions chrétiennes, les lois hindoue, mahométane, les usages d'une foule de peuplades barbares telles que les Iro-**

quois, les Hurons, les Samoïèdes, les interdisent formellement. Indépendamment de l'idée religieuse, on peut dire encore que la consanguinité dans le mariage viole les instincts naturels des nations civilisées. « D'après une règle commune à presque toutes les nations policées, dit un jurisconsulte éminent, la famille ne doit pas trouver dans son propre sein les éléments d'une famille nouvelle. Le sang a horreur de lui-même dans le rapport des sexes; c'est par un sang étranger qu'il veut se perpétuer. Les Romains furent fidèles, dès les temps les plus anciens, à cette loi de la nature, et toute leur histoire dépose de leur aversion pour les noces incestueuses<sup>1</sup>. »

Le christianisme trouva de sages prohibitions établies à Rome, mais elles ne lui parurent pas suffisantes; il les élargit. En cela il tendit à épurer les relations civiles, à propager, à répartir sur une plus grande masse de personnes les sentiments de confraternité, de solidarité et de dévouement de tous genres. Saint Augustin a parfaitement exposé les motifs de ces prohibitions religieuses: « Or qui peut douter qu'il ne soit plus honnête aujourd'hui de prohiber le mariage même entre cousins? Et non-seulement pour les raisons précédemment alléguées, afin de multiplier les affinités, dans l'intérêt de la fraternité humaine, au lieu de les

<sup>1</sup> TROP LONG, de *l'Influence du christianisme sur le droit civil des Romains*, p. 191.

réunir sur une seule tête ; mais encore parce qu'il est un noble instinct de pudeur qui, en présence de personnes que la parenté nous ordonne de respecter, fait faire en nous ces désirs dont nous voyons rougir même la chasteté conjugale <sup>1</sup>. »

Nous savons qu'on a fait à cela certaines objections. Si, a-t-on dit, nous nous reportons à l'origine du monde, si nous assistons à cette première fête nuptiale qui a dû se passer au berceau de l'humanité, alors qu'Adam donnait à ses fils leurs propres sœurs pour épouses, notre foi de catholique se demande si véritablement les mariages consanguins sont essentiellement contraires à la physiologie humaine, à la nature de l'homme ? Et la science, aussi bien que la foi, semble nous répondre que la physiologie humaine ne repousse pas essentiellement ces sortes d'unions. Du côté de l'organisme, qu'ils soient consanguins ou non, des êtres munis d'organes générateurs nous paraissent, au contraire, essentiellement capables de procréer physiologiquement au nom de la nature. Au point de vue moral, qu'ils soient consanguins ou non, des êtres doués de sentiment nous semblent, au contraire, essentiellement capables d'éprouver l'un pour l'autre une mutuelle affection.

On oublie trop que les livres de l'Ancien Testament même opposent certaines restrictions aux mariages

<sup>1</sup> *Cité de Dieu*, liv. XV, chap. xvi.



entre consanguins. Leurs inconvénients ou leurs dangers sont implicitement signalés dans ces versets du *Lévitique* :

« Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la sœur de votre père, parce que c'est la chair de votre père. — Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la sœur de votre mère, parce que c'est la chair de votre mère. — Vous ne découvrirez point ce que le respect dû à votre oncle paternel veut être caché, etc., etc. <sup>1</sup>. » On reconnaît, dans l'esprit qui règne dans tout le chapitre d'où ces versets sont tirés, une prohibition formelle des mariages consanguins.

Aussi, les institutions canoniques chrétiennes, d'où dérive, en grande partie, la moralité de notre législation moderne, ont-elles donné la preuve d'une sage prévoyance, fondée sur une science profonde des lois de la vie, en prohibant l'union matrimoniale entre certains degrés de parenté. Le Christianisme, dans les premières époques de son établissement, travailla beaucoup à élargir le cercle des empêchements matrimoniaux. Les empereurs chrétiens portèrent leur plus grande attention du côté où le mal était le plus pressant ; ils lui firent une guerre soutenue, voulant que dans tout l'empire la famille reposât sur la base d'affections pudiques, et que le lien de la parenté fût, en quelque sorte, spiritualisé. Constance, par une loi

<sup>1</sup> *Levit.*, xviii, 12, 13, 14.

donnée à Antioche, en 539, et adressée à la province de Phénicie, défendit, sous peine de mort, le mariage entre l'oncle et la fille du frère ou de la sœur. Quant aux mariages entre cousins germains, les traditions du christianisme en avaient empêché l'usage entre les fidèles; mais le paganisme n'y voyait rien d'illicite. Théodose le Grand fut le premier empereur chrétien qui s'occupa de faire pénétrer les prohibitions chrétiennes dans les lois civiles; il crut même nécessaire d'armer ses lois prohibitives d'un grand appareil d'intimidation. Il ne s'agissait de rien moins que de la mort et du feu. Il y avait aussi dans ces prohibitions un haut degré de moralité; car souvent l'espoir du mariage enhardit la passion et fascine la faible.

Pour le physiologiste et le médecin, la consanguinité dans le mariage est la violation d'une loi organique, et leur expérience ne peut que prêter un puissant appui à l'opinion commune. Toute combinaison physiologique est due à une véritable *affinité vitale*, et le mystérieux appel à l'hymen des parties ou des caractères hétérogènes des êtres, sous les types *spécifique et individuel* du transport séminal, a, dans tous les organes, dans toutes les fonctions, dans tous les éléments du produit qu'il compose, la condition unique de la *diversité harmonique des auteurs*. L'affinité fondée sur cette condition est le premier mobile de l'attrait sexuel. La règle est qu'il n'existe que dans

l'opposition des sexes, loi si puissante, qu'elle parle à l'instinct jusque dans les écarts organiques de la vie, et que toute tendance à la similitude des parties génitales éveille la répulsion même entre les sexes contraires. L'affinité agit aussi profondément sur la fécondation ; il semble même que ce soit à l'action intime qu'elle exerce sur elle que la répulsion instinctive des semblables réponde dans certains mariages ; est-il prouvé du moins que la fécondation a besoin de certains rapports de différence entre les deux auteurs <sup>1</sup>.

De là cette observation si souvent faite par les médecins, savoir : que les alliances entre époux trop uniformes entre eux, si bien constitués qu'ils soient chacun à part, sont souvent infertiles ; la fécondation est d'autant plus assurée dans une même espèce, qu'il y a plus d'intervalle entre les tempéraments, ou l'état actuel du mâle et celui de la femelle. C'est pour cette raison que la plupart des accouplements consanguins ne réussissent pas, ou réussissent mal.

Un médecin d'un grand savoir, à propos de notre travail, nous a paru apprécier assez justement le rôle spécial de la consanguinité.

Ce qu'on reproche aux mariages consanguins, ce n'est pas, dit le docteur Dechambre, de perpétuer dans les familles, par le moyen des alliances, les maladies susceptibles de transmission héréditaire, ni cer-

<sup>1</sup> Prosper LUCAS, *De l'hérédité*, etc., t. II, p. 238.

taines formes de tempérament, ni certaines prédispositions organiques, comme l'étroitesse de la poitrine ou quelque autre vice de conformation. Il est manifeste que la condition de la consanguinité en soi n'ajoute rien aux chances d'hérédité morbide, lesquelles, dépendant de la santé des conjoints et de celle de leurs ascendants réciproques, ont la même source dans toute espèce de mariage. On accuse les alliances entre parents de même souche, d'amener, de créer, par le seul fait du non-renouvellement du sang, une cause spéciale de dégradation organique, fatale à la propagation de l'espèce.

Cette cause, en se répétant dans une même famille, agirait, sous un certain rapport, à l'inverse de l'hérédité morbide. Celle-ci, s'épuise avec le temps. Souvent, il est vrai, le caractère qui la traduit va s'accroissant de plus en plus pendant plusieurs générations; mais ensuite il s'efface et se perd dans la diversité des alliances, dans la complexité des influences de lieu, de climat, de tempérament, de constitution. Il en est, à cet égard, des maladies et des vices organiques comme des signes du type individuel; et, de même que les ressemblances sont emportées plus ou moins vite dans le mouvement des générations, et que les familles elles-mêmes s'éteignent (il n'y en a pas, suivant Benoiston de Châteauneuf, dont la durée  *nominale*  ait dépassé trois siècles), de même la reproduction des dispositions morbides est de moins en moins vivace à

mesure que la souche commune vieillit davantage. Pour en donner des exemples, nous citerons les familles Colburn et Nougaret, dont l'histoire est racontée par M. Prosper Lucas (*Traité de l'hérédité*), qui l'emprunte lui-même à Carlisle et à M. Szokalsky. « Dans la famille Colburn, dit M. Lucas, l'hérédité d'orteils et de doigts surnuméraires affecta cette marche : la normalité y fut successivement à l'anormalité :

Dans la première génération. . . . .	:: 1 : 35
Dans la seconde génération. . . . .	:: 1 : 14
Dans la troisième génération. . . . .	:: 1 : 3,75

« Et de degré en degré, elle finit ainsi par y disparaître.

« La généalogie plus récemment tracée de la famille Nougaret, où l'héméralopie, depuis six générations, est héréditaire, tend à la même issue. La proportion des membres atteints était à celle des membres restant exempts de l'anomalie :

A la première génération. . . . .	:: 1 : 1
A la deuxième génération. . . . .	:: 2 : 3
A la troisième génération. . . . .	:: 1 : 6
A la quatrième génération. . . . .	:: 1 : 9

« Dans les cinquième et sixième générations, cette proportion dernière n'avait point varié ; mais, contrairement à ce que M. Szokalsky conjecture, l'extinction finale de cette hérédité, à moins de faute commise

dans le choix des alliances, nous semble inévitable. » Nous sommes, sur ce point, de l'avis de M. Lucas.

Tout au contraire, les effets attribués aux mariages entre parents, souvent nuls ou peu marqués après une première alliance, se multiplient ou s'aggravent après une seconde, une troisième, et ainsi de suite. La progéniture devient de plus en plus misérable, et la famille se dégrade peu à peu, en dépit des précautions apportées dans le choix des conjoints. La consanguinité tendrait donc à annuler doublement le bénéfice souvent cherché dans les alliances ; elle ferait obstacle au passage des qualités sanitaires des parents dans les produits de leur union, et elle rendrait au domaine de l'hérédité morbide, en vouant ceux-ci à des maladies qu'ils pourront transmettre plus tard, tout ce que le temps en retranche dans tous les systèmes d'alliances, mais surtout dans celui des alliances croisées.

Un exemple saisissant de cette sorte d'antithèse des effets de l'hérédité proprement dite et des effets de la consanguinité est fourni par les animaux domestiques, chez qui l'étude expérimentale de la question est beaucoup plus facile que dans l'espèce humaine. On sait ce qu'on appelle en Angleterre la *production en dedans* (*breeding in and in*) : c'est la propagation par l'inceste, quand on accouple les parents les plus proches, le père avec la fille, le frère avec la sœur, etc. On se sert de ce moyen pour propager, pour affermir et rendre plus aisément transmissible à un certain nombre de géné-

rations les qualités reconnues à un des producteurs ou à tous les deux. Mais, en même temps, l'influence débilitante de ces accouplements est si bien reconnue, qu'on la met à profit pour produire des individus à squelette petit et à chair molle, excellents pour la table. Et si l'emploi du moyen est continué trop longtemps, on dépasse le but ; on n'obtient plus que des produits chétifs, malingres, difformes, de peu de longévité et parfois impropres à la reproduction. Ce que nous disons du bœuf, du mouton, du porc, on l'a observé chez les volatiles ; on dit l'avoir constaté même dans les plantes.

On ne saurait douter que la nature n'ait imposé pour condition de prospérité à la vie organique, la loi d'échange des attributs physiologiques contraires. Cette appréciation découle de la vue d'ensemble des phénomènes naturels. Le règne végétal s'est perfectionné par la transplantation. On ne peut plus admettre l'idée, longtemps en vogue, que la plupart des races ou variétés de fruits que nous possédons seraient dues à l'effort graduel et continu des greffes successives ; elles sont, en général, nées du changement de climat, de sol ou d'exposition des races ou des espèces, et sorties du semis de graines recueillies sur des individus ainsi transportés<sup>1</sup>. L'art maintenant a recours à

<sup>1</sup> Puvion, de *la Dégénération et de l'Extinction des variétés des végétaux*, p. 37, 38.

ce mode de formation pour développer, dans l'un comme dans l'autre règne, des variétés nouvelles. Lorsque ces variétés ne naissent point d'elles-mêmes, qu'il ne s'en présente point chez les générateurs, il suffit de modifier les circonstances physiques des milieux où ils vivent, l'air, le sol, le climat, le genre de nutrition, etc., pour que leurs descendants offrent presque certainement de nouveaux caractères<sup>1</sup>.

Ce serait une erreur de penser que les faits qui démontrent les conséquences désastreuses des alliances consanguines au point de vue sanitaire, sont trop peu nombreux et trop exceptionnels pour exciter quelque sollicitude de la part de l'hygiéniste. Ils se passent, dira-t-on, dans une sphère trop bornée pour mériter autre chose qu'un sentiment de curiosité. C'est déjà beaucoup, sous ce dernier rapport, de scruter une question hygiénique restreinte et limitée, un de ces points d'étiologie occulte, liés d'ailleurs à la question capitale de l'hérédité. En second lieu, sans être une cause générale de la déchéance de l'espèce, sans pouvoir être invoqué comme exerçant la même influence que les autres modifications hygiéniques connues, ce fait tire de certaines localités, de certaines circonstances sociales, une grande importance.

<sup>1</sup> MAGNE et GROGNIER, *Hygiène vétérinaire*.



**I. Causes particulières des alliances consanguines.**

Ainsi nous avons constaté, d'après nos recherches, que les alliances consanguines étaient plus communes, d'une part, dans les petites villes industrielles et riches, et, de l'autre, dans les localités pauvres, isolées et privées de voies de communication. Dans les premières, ce fait a lieu depuis un temps immémorial, et l'on pourrait citer des petites villes où presque toutes les familles, surtout les plus riches, sont alliées entre elles et à des degrés très-rapprochés; dans lesquelles il existe un amalgame tel de parentés, que la recherche de la filiation devient inextricable. Nous en connaissons où des oncles sont devenus gendres de leurs propres nièces, etc. C'est surtout parmi ces familles que l'influence de la consanguinité sur la déchéance de la race peut être fructueusement étudiée dans son ensemble. Le plus souvent ces alliances sont accomplies par le désir de *superposer* des fortunes lentement acquises, de les réunir dans le sein d'une même famille : un fils et une fille riches sont unis et constitués gardiens de deux opulentes successions. Il arrive cependant que ce n'est point tout à fait l'instinct de cupidité qui préside à ces mariages : c'est quelquefois la connaissance plus intime que l'on a entre parents de certaines qualités morales et vertus domestiques, c'est la

croyance à l'hérédité des penchants au bien qui sollicite à mettre ces unions en pratique. Quelquefois ce sont des motifs plus louables encore : des oncles épousent leurs nièces pour les faire participer à des successions auxquelles elles avaient droit de prétendre, mais dont elles avaient été dépouillées. Nous connaissons des exemples semblables. On compte plus sur soi que sur autrui pour le bonheur domestique. Le désir d'augmenter un patrimoine territorial, de le rendre plus productif en diminuant les frais de main-d'œuvre, et un peu aussi l'amour-propre, qui fait voir en perspective la reconstitution d'un petit fief dans la famille, sont la cause la plus fréquente des mariages consanguins parmi quelques gentilshommes campagnards.

A cet égard, de bons esprits que nous avons consultés sur cette question, et qui en sont, comme nous, préoccupés, attribuent à la législation actuelle sur les successions les causes de la multiplication des mariages entre parents. D'après eux, il serait certain que l'égalité des partages, la restriction trop absolue du pouvoir paternel dans la disposition des héritages, provoqueraient, chaque jour, le plus grand nombre de ces mariages. Avec la législation actuelle, après quelques générations, les patrimoines les plus considérables sont réduits à rien. « Aussi, nous écrit un savant et pieux prélat de France, quand on nous demande la dispense des empêchements de parenté, on allègue ordinairement la nécessité de conserver les biens dans

la famille. C'est l'instinct de la conservation qui lutte dans la société domestique contre l'action dissolvante de la loi. » Nous devons mentionner, à propos d'une question hygiénique si grave, cette interprétation étiologique qui offre d'ailleurs bien des points spécieux, qui occupe l'attention des économistes et des jurisconsultes par rapport à l'agriculture et à la propriété.

On peut dire, en thèse générale, que ce sont les classes riches qui payent, dans les alliances, le plus large tribut à la consanguinité; nous venons d'en voir les motifs. Mais chez les classes pauvres, et dans quelques conditions particulières, le même fait se produit sur une petite échelle. Ainsi, ce n'est ni dans les grandes ni dans les petites villes qu'on peut constater des alliances consanguines dans les classes pauvres, mais bien dans les localités montueuses, séquestrées, éloignées des voies générales de communication. Des personnes recommandables nous ont cité quelques villages chétifs, où la population amoindrie se maintenait dans un état de déchéance physique et morale, par la consanguinité. Dans une telle situation, on ne peut alléguer ni l'instinct de la cupidité, ni le désir de réaliser certaines convenances, comme cause déterminante, mais une sorte de nécessité physique. Les véritables éléments du mariage font, ici, défaut, comme ceux de la civilisation en général. Et puis il arrive même, comme nous en avons eu la preuve, que, dans leur ignorance et leur incurie de toute chose, ces per-

sonnes alliées par le mariage ignorent leur propre consanguinité; leur filiation de parenté est révélée par la notoriété commune, et par des habitants plus intelligents et plus au courant des traditions de famille dans ces tristes localités. Nous nous sommes assuré, dans un travail sur le Goître et le Crétinisme dans le département du Rhône, présenté par nous au Conseil de salubrité, il y a quelques années, que les cas, assez peu nombreux du reste, de cette détérioration organique, qui ont été constatés dans les vallées resserrées de la crête du Beaujolais, étaient quelquefois moins l'effet des causes locales que d'habitudes invétérées de consanguinité dans les mariages des familles atteintes. Les travaux récents entrepris en Suisse et en Savoie, sur le goître et le crétinisme endémique dans ces contrées, ont placé l'action de cette cause dans une plus grande évidence.

Nous l'avons dit plus haut, il ne faudrait pas croire que les mariages consanguins fussent des faits très-exceptionnels, peu dignes, à cause de leur rareté, de rentrer dans l'ordre des choses dont s'occupe l'hygiène publique. Dans certaines contrées, ces alliances vont jusqu'à l'abus; les personnages qui ont autorité sur les populations s'en émeuvent, et nous avons sous les yeux la lettre pastorale d'un évêque du midi de la France qui, dans sa vigilante sollicitude, les signale aux fidèles de son diocèse comme un danger redoutable toujours croissant. «... Ce qui nous afflige, dit-

il, ce qui est propre à inquiéter notre sollicitude, c'est le nombre, qui va toujours croissant, des demandes de dispense qui nous sont adressées, et, par suite, de la multitude de ces mariages que l'Église ne permet jamais qu'à regret, pour de graves raisons, et dans des cas particuliers. Ces exceptions deviennent chaque jour plus fréquentes ; elles nous font craindre que la règle en soit ébranlée, et que les heureux fruits que la religion espère de ces prohibitions pour le bien de la société chrétienne ne soient entièrement neutralisés et rendus illusoires. » Après avoir signalé avec chaleur le but spirituel et social qu'a voulu atteindre l'Église en promulguant ces défenses, but qui consiste à donner une plus grande diffusion à la charité et à la fraternité dans le monde entier, à rendre les relations de peuple à peuple plus fréquentes, plus douces et plus bienveillantes, à raffermir la morale dans les relations domestiques en maintenant le respect du sang, le savant prélat passe à des considérations de l'ordre hygiénique. Son expérience et sa sagacité l'ont éclairé sur ce point ; on nous saura gré de reproduire le passage où il entre dans le cœur même de la question :

«... L'expérience ne prouve-t-elle pas que les unions interdites par la loi ecclésiastique ne sont pas moins réprouvées par la nature elle-même? On les voit bien souvent frappées d'une désolante stérilité, et, si elles se multiplient, si elles se répètent plusieurs fois dans la famille même, elles ont pour effet ordinaire, après

plusieurs générations, l'affaiblissement de la constitution physique dans les enfants, et quelquefois une altération, plus déplorable encore, de l'intelligence et des facultés morales. *C'est la loi naturelle qui est ici en parfait accord avec la défense religieuse* ; et cette loi, remarquez-le bien, n'est point particulière à l'espèce humaine, elle atteint tous les êtres vivants, à tous les degrés, et dans tous les cercles de la création, ceux mêmes qui ne vivent que d'une vie grossière et végétative. Selon l'ordre du Créateur, le fleuve de la vie ne doit pas couler toujours sur les mêmes terres : il faut que son cours soit sans cesse interrompu, pour recommencer sans cesse en des climats nouveaux et sous des latitudes différentes. Ce n'est qu'à cette condition que les êtres conservent leur vigueur native et leur force première : telle est la règle universelle établie de Dieu pour la perpétuité de ses œuvres. Si le mal que nous combattons persistait, s'il s'étendait de plus en plus, si son action funeste s'exerçait pendant une longue période de temps sur les sources où, à chaque instant, se renouvellent les existences, les siècles à venir recueilleraient les tristes fruits de cette *dévi*ation de l'ordre, et ne porteraient plus que des races d'hommes moralement et physiquement dégénérées<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Lettre pastorale* de l'évêque de Viviers (actuellement archevêque de Tours), sur l'importance des lois ecclésiastiques qui défendent les mariages entre parents. (Janvier 1856.)

Le cardinal Villecourt, ancien évêque de la Rochelle, nous a dit avoir constaté, pendant la longue durée de son ministère épiscopal, les plus tristes résultats de la consanguinité chez certaines familles de son ancien diocèse. Ce qu'il a lu dans notre travail, a-t-il ajouté, il l'avait vu dans la réalité sur la nature vivante.

Dans les contrées protestantes, l'abus serait peut-être plus grand encore que dans les pays catholiques. Le docteur Rilliet, de Genève, dans une note récemment publiée sur ce sujet, remarque que, dans les pays soumis aux prescriptions de la religion réformée, la législation n'étend pas, en général, au delà du second degré l'interdiction du mariage entre parents<sup>1</sup>.

## 2° Des degrés de parenté.

Comme cet ouvrage a principalement pour but d'éclairer les familles sur un de leurs intérêts les plus chers, et que, dans le cours de notre pratique médicale, nous avons maintes fois observé que les intéressés se rendaient en général un compte peu exact de ce qu'on doit entendre par *parenté* et *degrés de parenté*, nous croyons utile de placer ici, sous forme de sommaire, quelques notions précises sur ce sujet.

On reconnaît quatre sortes de parenté : la première,

<sup>1</sup> Note sur l'influence de la consanguinité dans les produits du mariage. (Mai 1856.)

qu'on appelle *spirituelle* ; la seconde, *légale* ; la troisième, *naturelle* ; et la quatrième, *naturelle et légale* tout ensemble.

La *spirituelle* est celle qui se contracte par le baptême, en sorte qu'il n'est pas permis sans dispense au parrain d'épouser la filleule, ni la mère de la filleule ; et à la marraine de se marier au filleul ni au père du filleul.

La *légale* est celle qui vient de l'adoption ; mais ce n'est pas un empêchement parmi nous, où elle n'est pas reçue, pour faire contracter une alliance.

La *naturelle* vient d'une conjonction illicite, et sert d'empêchement. On ne peut pas, par exemple, épouser le bâtard de sa sœur, parce que cette espèce de parenté est considérée, pour le mariage, de même que la légitime.

La parenté *naturelle et légitime*, qui est reconnue de la nature et de la loi, reçoit de plus grandes distinctions. En ligne directe, le mariage est prohibé à l'infini, et toute conjonction entre ascendants et descendants est un inceste abominable, qui est très-sévèrement puni et dans la personne des coupables, et dans celle de leur postérité toujours odieuse.

En ligne collatérale, la même chose s'observe entre le frère et la sœur, entre le neveu et la tante, l'oncle et la nièce, le petit-neveu et la grand'tante, le grand-oncle et la petite-nièce, avec cette différence qu'entre frères et sœurs le pape ne peut jamais dispenser, pour



quelque cause que ce soit ; qu'entre l'oncle et la nièce, le neveu et la tante, il le peut pour de grandes raisons, en faveur des rois et des princes ; et qu'entre le grand-oncle et la petite-nièce, le petit-neveu et la grand-tante, et à l'infini, il faut aussi de puissantes considérations, mais sans distinction des personnes, en sorte que les simples particuliers peuvent, aussi bien que les grands, espérer cette grâce quand il y a raison de l'accorder ; même il est remarquable que cette alliance est généralement permise en Portugal, parce que le grand nombre des Juifs, avec lesquels il n'est pas libre de contracter, empêche qu'on ne trouve aisément des partis plus convenables. C'est à ceux qui désirent contracter ces sortes de mariages à prendre garde de recourir à des impostures honteuses et criminelles pour obtenir plus facilement une dispense.

Il n'en est pas de même entre les cousins et cousines, car la prohibition ne s'étend qu'au quatrième degré canonique inclusivement, qui est le huitième degré civil ; encore bien en obtient-on la dispense de Rome, sans exposer autre chose que l'amour mutuel des contractants et l'intérêt de l'un ou de l'autre. On exige aussi ce qu'on appelle dans le langage de la théologie des *raisons canoniques*, telles que l'âge de la fille, qui dans ce cas doit être de vingt-quatre ans révolus, la petitesse du lieu qu'elle habite, et où elle ne peut trouver que difficilement un parti sortable, etc.

L'alliance légitime se règle comme la parenté, et celle qui procède du péché est restreinte au deuxième degré. Or, dans l'alliance légitime, le beau-père ne peut pas épouser la bru ; le gendre, la belle-mère ; le fils en premières noces, la seconde femme de son père ; ni le second mari, la fille en premières noces de sa femme ; parce que l'honnêteté et la bienséance de nos mœurs veulent que ceux qui tiennent aux enfants lieu de pères ou de mères soient privés à l'infini et sans limitation du nom de leurs maris ou de leurs femmes.

Le beau-frère est pareillement exclu de l'alliance de sa belle-sœur, mais il semble que depuis quelque temps on ait voulu adoucir cette sévérité si contraire à l'ancienne loi, qui, bien loin de défendre ces mariages, en fait un précepte, en recommandant au frère du mari décédé d'en épouser la veuve. Aussi, sans chercher des exemples éloignés, nous voyons que le pape en a accordé la dispense à un homme d'une condition privée <sup>1</sup>.

Les parents *consanguins* sont ceux qui sont formés d'un même sang ; on appelle frères consanguins ceux qui sont d'un même père et de différentes mères. La consanguinité est donc la parenté entre des personnes descendantes d'une même souche. En ligne directe, le mariage est prohibé entre ces sortes de personnes

<sup>1</sup> *Dictionnaire de droit civil et canonique*, année 1717.

à l'infini; et, en collatérale, jusqu'au 4<sup>e</sup> degré inclusivement (4<sup>e</sup> degré canonique, ce qui fait le 8<sup>e</sup> degré civil). Les anciens, chose singulière et peut-être fondée sur la nature, établissaient un degré plus intime de consanguinité lorsqu'elle provenait de la mère (c'est ce qu'à Athènes on appelait consanguinité utérine); il y était permis d'épouser la demi-sœur par le père, ou cousine consanguine, et non d'épouser la demi-sœur par la mère, ou cousine utérine.

Les éloignements qui sont entre parents s'appellent degrés; et, pour savoir en quel degré on est parent selon notre droit français, conforme au canonique, il faut compter, en ligne directe, autant de degrés qu'il y a de générations jusqu'à la souche commune, que l'on ne compte point; de sorte, par exemple, que le petit-fils est parent de son aïeul ou grand-père au second degré. Le fils est, par conséquent, parent de son père au premier degré. Pour trouver les degrés, en ligne collatérale, on ne monte que par l'une ou l'autre des deux colonnes, et il y a autant de degrés qu'il y a de générations, sans compter non plus la souche commune. Exemple :

## PIERRE

PAUL	1	JACQUES	1
MARIE	2	FRANÇOISE	2
JULIEN	3	CHRISTOPHE	3
CÉSAR	4	MADELEINE	4

Pierre est la souche commune d'où descendent, de génération en génération, César et Madeleine ; ces deux derniers, suivant la computation canonique observée en France, sont parents au 4<sup>e</sup> degré ; suivant le droit romain (antique), ils seraient au 8<sup>e</sup> degré, attendu que ce droit comptait les degrés dans les deux colonnes <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On trouvera dans un ouvrage trop peu connu du savant Érasme, intitulé *de Matrimonio christiano* (Lugduni Batavorum, 1650), d'intéressants détails sur les empêchements de toute nature et les degrés de parenté, etc. C'est un livre où la question des maladies héréditaires comme empêchement au mariage est traitée presque complètement. On voit par là que les grands esprits, à toutes les époques, en ont reconnu l'importance. Au sujet des erreurs de personne, Érasme écrit ceci : *Levius enim esse potest nubere Joanni quem putabas esse Petrum quam nubere lunatico, aut leproso aut morbo comitali obnoxio quem credebas esse sanum* (p. 144). Ailleurs il dit : « Le mariage est rompu de droit lorsqu'il est contracté par une personne inapte à remplir les conditions qu'il impose, et, grave inconséquence, il est maintenu lorsqu'il s'agit de sujets qui, au lieu de semence, ont du pus, et qui au lieu d'enfants engendrent la lèpre, *Valet contractum cum eo qui pus habet pro semine, et scabiem gignit pro liberis?* » (p. 222). On trouve encore dans ce livre curieux des détails des plus intéressants sur les grandes épidémies, sur les affections endémiques de l'époque, telles que la lèpre, la syphilis. C'est un ouvrage que nous signalons aux médecins qui s'occupent de travaux d'érudition.

## CHAPITRE V

Faits et observations. — Stérilité, avortements. — Anomalies de l'organisation dans la structure. — Sexdigitisme, monstruosités, etc.

Il y a déjà bien des années que nos recherches sont entreprises sur ce sujet. En 1846, lors de la publication de notre *Hygiène des familles*, nous avons signalé quelques faits propres à éclairer cette question. « Nos observations, écrivions-nous alors, sont au nombre de trente-neuf; treize ont été recueillies dans le cercle de nos connaissances, les vingt-six autres ont été fournies soit par des renseignements authentiques, soit par nos propres malades. Dans la première catégorie, nous trouvons deux oncles qui ont épousé leurs propres nièces; trois tantes qui se sont unies à leurs petits-neveux; le reste a trait à des alliances entre cousins germains ou petits cousins. Or huit de ces mariages ont été stériles, quoique les époux ne fussent pas d'âge trop disproportionné; quatre ont engendré des enfants scrofuleux, moissonnés à la fleur de l'âge, et dont aucun n'a dépassé quatorze ans. La dernière

de ces alliances malencontreuses a, il est vrai, mis au jour un rejeton vivace, mais qui est affligé de l'*ichthyose*, d'une espèce de lèpre dégoûtante qui l'a arrêté dans sa carrière et dans ses projets d'établissement. Nous ajouterons, de plus, que, sur les enfants scrofuleux et rachitiques qui n'ont point eu, en quelque sorte, le droit de vivre, deux étaient nés avec des doigts surnuméraires, comme si la nature eût pris à tâche d'associer la difformité à la faiblesse originelle.

« Sur les vingt-six observations de la seconde catégorie, nous trouvons onze alliances malheureuses; elles ont eu lieu entre cousins et cousines; un enfant épileptique est issu d'un de ces mariages; trois autres ont engendré des enfants morts hydrocéphales ou dans les convulsions. Parmi les sept autres, nous comptons deux unions stériles, et les cinq dernières ont produit deux rejetons dont l'état sanitaire laisse beaucoup à désirer. Quatre seulement, pour compléter le nombre de vingt-six, ont eu des mariages féconds dont les produits paraissent jouir d'un état de santé médiocre<sup>1</sup>. »

Depuis ces premières observations, nous n'avons pas cessé d'avoir l'œil ouvert sur tous les faits analogues, d'enregistrer scrupuleusement les résultats de la consanguinité. Nous n'avons point été surpris de les voir tous nous tenir le même langage, attester ce fait, sa-

<sup>1</sup> *Traité spécial d'hygiène des familles*, p. 256.

voir : que les alliances consanguines sont aussi contraires à l'accroissement de la population qu'à sa validité. En un mot, ou ces unions sont stériles, ou elles frappent les rejetons dans leur structure et dans leur santé. Tels sont les résultats qui découlent du moins de nos propres recherches, et nous pouvons dire que les preuves de cette assertion se sont accumulées au gré de nos désirs. Les faits recueillis par nous ont presque tous trait à des alliances consanguines non répétées dans la même famille : ce sont des écarts qui ont succédé à une seule génération. Aussi sommes-nous peu disposé à partager la confiance de quelques médecins et de certaines personnes du monde, qui ne voient pas de danger proprement dit dans un mariage consanguin qui reste solitaire. Pour eux, il n'y a de danger que lorsque l'habitude de la consanguinité passe, en quelque sorte, à l'état chronique dans la famille. Tout ce que l'on peut dire, c'est que, dans le premier cas, il y a des exceptions : les individus issus d'une première génération consanguine peuvent rester indemnes en petit nombre. Dans le dernier cas, il y a moins d'exceptions : la famille est contaminée dans son essence. « Si certaines familles, dit dans sa note le docteur Rilliet, et cela nous paraît la légitime expression des faits, paraissent en tout ou en partie échapper à l'action de la consanguinité, il est à craindre que l'influence funeste de cette cause, en épargnant la première génération, ne se fasse sentir sur les suivantes,

et que le résultat définitif de ces alliances ne soit l'anéantissement de la famille. »

Étudions le langage des faits.

Aux 39 observations citées en 1846, nous en ajouterons 82 recueillies depuis et qui portent sur des faits que nous avons vérifiés. Nous passons sous silence d'autres observations mi-authentiques qui nous ont été transmises par des personnes recommandables, mais étrangères à la médecine, et qui ne sont pour nous que des oui-dire. On conçoit, sans que nous ayons besoin de justifier notre réserve, combien les recherches de cette nature doivent être faites avec discrétion et mesure. Tandis que les autres points du domaine de la médecine demandent l'observation détaillée, circonstanciée, ici l'honneur du médecin exige le mystère; l'intérêt de la famille veut qu'on ne la désigne pas.

Nous avons donc un total de 121 faits<sup>1</sup>, où il nous a été possible de voir les résultats de l'influence de la

<sup>1</sup> Le nombre d'observations sur la nocuité des mariages entre consanguins recueillis par nous s'est beaucoup élevé depuis les précédentes publications de cet ouvrage. Il monte au chiffre de 612 : un grand nombre de ces observations nous sont personnelles, un plus grand est dû aux communications de confrères qui nous ont libéralement livré leurs matériaux. Nous citons leurs noms en temps et lieu. Nous pourrions encore désigner un grand nombre de savants médecins, qui, s'ils ne nous ont pas fourni d'observations, nous ont tout au moins témoigné de leur assentiment complet à notre manière de voir. Beaucoup, comme l'a fait M. le professeur Jules Cloquet, nous ont écrit que « nos recherches confirmaient pleinement leurs observations sur les inconvénients graves du mariage consanguin. » Il est évident, en somme, que la très-grande majorité des médecins,



consanguinité sur la conception ou sur ses produits. Les 82 faits nouveaux présentent un bilan pathogénique offrant beaucoup d'analogie avec le précédent, composé de 39 cas. Sur ces 82, le chiffre de la stérilité a atteint le nombre 14. Or, en tenant compte des 8 existants, on a sur le nombre total le chiffre de 22. Ces alliances qui, pour la plupart, datent de huit à dix ans, ont eu lieu entre cousins germains ou issus de germains. Quatre seulement regardent des oncles qui ont épousé leurs petites-nièces.

Parmi ces 22 cas de stérilité, nous en comptons 16 de stérilité *absolue*, c'est-à-dire sans conception, et 6 dans lesquels il y a eu conception, mais suivie d'avortements dans les premiers mois de la grossesse. Sur le nombre total de 121, nous constatons 17 fois l'avortement. Ainsi, nous avons d'une part 6 avortements non suivis ou précédés d'une conception ordinaire, et

depuis plusieurs années, est favorable à l'opinion qui reconnaît des dangers résultant de la consanguinité dans le mariage.

Le lecteur voudra donc reconnaître, quoique nous parlions dans ce chapitre du même nombre de faits que dans les précédentes publications, que nous possédons actuellement des matériaux plus imposants. C'est surtout dans les chapitres suivants que ces derniers seront utilisés. Ici, à propos des anomalies d'organisation, nous avons laissé le chiffre précédent, parce que ces déviations dans la forme organique) à part cinq ou six faits nouveaux que nous citons plus bas, relation d'un exemple où une population entière a été frappée), n'ont point précisément ressorti des 491 observations nouvellement recueillies. Celles-ci portent spécialement sur l'idiotie, la surdi-mutité, les diathèses diverses, etc. Nous additionnons ce nombre de 491 à celui de 121 pour établir notre chiffre total, qui est de 612.

de l'autre 11 observations dans lesquelles il y a eu, soit après, soit avant ces avortements, grossesse arrivant à terme <sup>1</sup>.

Lorsque l'attention des observateurs et des médecins se sera suffisamment fixée sur ce point, elle constatera presque toujours ce fait remarquable : c'est que la nature semble témoigner, par gradation, sa répulsion pour les mariages fondés sur la consanguinité. Très-souvent, et ce qu'on pourrait peut-être considérer comme une issue favorable, elle les frappe de stérilité ; puis, s'il y a fécondité, elle semble faire des produits, des épreuves bizarres, incomplètes, qu'elle signale par des anomalies. Enfin, elle tient en réserve les monstruosité véritables, les déviations pathologiques. Dans une série un peu importante de produits, issus de lignées consanguines, on rencontre presque toujours un ou plusieurs sujets frappés d'accidents organiques singuliers, qui étonnent et attristent en même temps les familles. On peut remarquer des cécités congéniales ainsi que des hémiplegies. Nous en verrons plus tard des exemples.

De toutes les déviations organiques, celle que nous avons le plus fréquemment observée, c'est la polydactylie. Nous avons vu, dans une famille composée de

<sup>1</sup> Notre savant ami et collègue, le professeur Bouchacourt, nous a relaté des exemples d'accouchements laborieux auxquels il a présidé, et qui avaient lieu chez des femmes ayant épousé leurs parents consanguins, les enfants étaient hydrocéphales.

trois enfants, et dont le père et la mère étaient parents au quatrième degré, deux de ces enfants présenter de petits orteils surnuméraires ; les mains avaient la structure normale. Sur nos 121 cas, nous avons rencontré 17 fois cette anomalie, et sur ce nombre, 13 fois aux deux mains. Le phénomène contraire, l'*ectrodactylie*, est moins fréquent : deux fois seulement nous l'avons observé, et cela à la main (absence du petit doigt).

La main, cet organe ou plutôt cette partie de l'instrumentation que Galien a louée comme le plus bel attribut physiologique de l'espèce humaine, serait-elle donc une des premières lésées par la consanguinité qu'on pourrait appeler une déviation de l'ordre naturel ?

Mais voici la relation d'un fait bien plus surprenant : il s'agit d'une véritable endémie de *sexdigitisme*, d'une population entière qui, sous l'influence de la cause précitée, a été frappée de cette bizarre anomalie. Nous devons la connaissance de ce fait singulier à notre savant confrère, le docteur A. Potton, qui l'a observé sur les lieux mêmes.

Il existe dans le département de l'Isère, non loin de la Côte-Saint-André et de Rives, un tout petit village nommé Izeaux, isolé, perdu en quelque sorte autrefois, au milieu d'une plaine sinon complètement inculte, du moins très-pauvre, dite la plaine de Bièvre. Les chemins, les communications dans ce pays peu fertile, étaient difficiles, sinon impraticables. Les

habitants d'Izeaux, simples, presque abandonnés à eux-mêmes, n'entretenaient que des rapports éloignés avec les populations environnantes, sans se mélanger avec elles, ils se mariaient constamment entre eux et ainsi fréquemment en famille. A la fin du siècle dernier, de cette manière de faire, de ces alliances constantes entre parents était née et entretenue par elle une monstruosité singulière, qui, il y a trente-cinq à quarante ans, frappait encore presque toute la population. Dans cette commune, hommes et femmes étaient porteurs d'un sixième doigt, d'un doigt supplémentaire implanté aux pieds et aux mains.

« Lorsqu'en 1829 et en 1836, dit M. Potton, j'ai observé ce bizarre phénomène, déjà, chez quelques sujets, il n'existait qu'à un état plus ou moins rudimentaire; chez plusieurs, ce n'était qu'un gros tubercule, au centre duquel cependant on rencontrait un corps dur, osseux; l'apparence d'un ongle plus ou moins formé terminait cet appendice, fixé latéralement en dehors, à la base du pouce. La personne qui m'accompagnait, bien qu'étrangère à la médecine, me faisait observer qu'une heureuse transformation tendait à s'opérer, que de notables changements dans cette défectuosité organique s'étaient établis depuis que les habitudes de la population s'étaient modifiées par la force des choses, par le progrès, depuis que, les voies de communications étant devenues meilleures, les relations à l'extérieur plus fréquentes, les alliances se

contractaient dans des conditions plus favorables; depuis, en un mot, que le croisement des races avait lieu. En 1847, j'ai eu occasion de voir un chef d'atelier originaire de cette localité, fixé et marié à Lyon. Il était porteur du vice de conformation signalé; il était père de quatre enfants, qui n'avaient point le stigmate paternel. A l'heure qu'il est, d'après les renseignements circonstanciés pris auprès de médecins de la localité, cette anomalie pathologique a presque complètement disparu. »

Ce fait a une très-grande valeur au point de vue ethnographique, il démontre que la cause étudiée ici peut imprimer une sorte de caractéristique organique à toute une population, et combien nous avons eu raison d'attribuer à la consanguinité répétée la solution du problème concernant l'origine de ce que l'on désignait en France sous le nom de *racés maudites*.

Le sexdigitisme est fréquent dans certaines villes où les mariages consanguins se répètent. Un chirurgien, d'un rare mérite, A. Bonnet, nous a dit dans le temps avoir opéré fréquemment des enfants atteints de cette infirmité et qui étaient tous issus de mariage entre parents.

En présence de ce nombre de faits réunis par un seul observateur, il nous est permis de penser que la consanguinité est peut-être la cause efficiente de ces aberrations, de ces déviations individuelles sans nombre, dont rien, le plus souvent, n'explique l'origine.

En remontant, en effet, au principe seul de l'hérédité pour expliquer ces *hémitéries*, on reconnaît avec étonnement qu'elles proviennent de *parents placés dans les meilleures conditions de santé et de la conformation la plus irréprochable*<sup>1</sup>. Si, depuis longtemps, les médecins eussent tenu compte de ce point délicat d'étiologie, peut-être eût-il été possible de remonter à la consanguinité comme cause d'arrêts ou d'excès de développement; de bizarreries pathologiques que la science enregistre comme des objets de simple curiosité. Ainsi les enfants affectés de bec-de-lièvre naissent presque toujours, dit Is. Geoffroy Saint-Hilaire, de parents bien conformés. Pour nous, nous avons déjà observé deux fois le bec-de-lièvre sur des enfants issus de mariages consanguins, et une fois le *spina bifida*. Nous tenons de feu le docteur Latil de Timécour, auteur d'une monographie sur cet arrêt de développement, la relation d'un fait où il avait pu juger de l'influence de la consanguinité : l'enfant était né de cousins germains. Enfin, 5 fois nous avons vu sur les 82 cas des enfants atteints de pieds-bots (*varus equin.*). Cette difformité est en outre très-commune dans les familles où l'habitude de la consanguinité persiste depuis longtemps.

Nous ne possédons qu'un fait de monstruosité proprement dite, sur les 121 cas : c'est celui d'un fœtus

<sup>1</sup> Prosper LUCAS. ouvrage déjà cité, t. I, p. 135.

*anencéphale*. Les parents étaient cousins germains ; et depuis l'accouchement qui a fourni ce produit, il n'y a pas eu de nouvelle grossesse. Cet accident qui causa une grande sensation dans la famille, fut autant que possible tenu secret, et la jeune mère l'a toujours ignoré : pour elle l'enfant mourut en naissant, mais bien conformé.

Au moment même où nous écrivons ces lignes, nous avons sous les yeux un fœtus que nous devons à l'obligeance de M. le docteur Gubian fils, chef de clinique médicale à l'École de médecine. Ce fœtus, également anencéphale, offre, en outre, les particularités les plus curieuses. C'est un spécimen de presque toutes les déviations organiques dont nous venons de parler et l'argument le plus irrésistible qu'on puisse peut-être opposer à la pratique des mariages consanguins. Nous constatons sur lui un *bec-de-lièvre*, un appendice charnu et long de 15 centimètres sur l'épaule droite, une ectrodactylie double (*quatre* orteils au pied gauche et *trois* au pied droit) ; les fémurs et les tibias sont excessivement courts. Chez ce monstre si remarquable, la nature a, en quelque sorte, multiplié les anomalies, bouleversé les lois du développement organique, pour servir de leçon à ceux qui seraient tentés de taxer d'exagération les vues générales que nous avons émises. En considération de l'extrême importance de ce fait, nous ajouterons les détails que nous a fournis M. le docteur Gubian, sur les sources de ce produit.

Madame \*\*\*, âgée de trente-quatre ans, d'une

bonne constitution, d'un tempérament nerveux, sujette à l'hystérie, ayant toujours été bien réglée, avait résolu d'abord de rester fille, lorsque des convenances de famille et divers changements survenus dans sa position la décidèrent à épouser, à l'âge de trente-trois ans, son cousin germain, âgé lui-même de trente-neuf ans et d'une excellente constitution. Elle devint enceinte à la fin de l'année même de son mariage; la grossesse fut bonne, l'accouchement fut très-laborieux; on ne pouvait pas reconnaître les parties qui se présentaient; les douleurs durèrent dix heures: au bout de ce temps, madame \*\*\* accoucha d'un monstre, que nous classâmes, mon père<sup>1</sup> et moi, dans les anencéphaliens désencéphales de M. Is. Geofroy Saint-Hilaire.

Depuis deux ans, nous avons eu l'occasion de réunir aux faits antérieurement constatés par nous deux observations nouvelles d'anomalies d'organisation siégeant aux pieds ou aux mains. Chez un malade de la Clinique entré pour une fièvre intermittente, M. le docteur Bondet, actuellement médecin de l'Hôtel-Dieu, notre chef de clinique, constate une déformation spéciale à chaque pied (*syndactilie* des orteils). A gauche, le gros orteil est soudé avec le second, puis le troisième et le quatrième sont réunis de la même manière,

<sup>1</sup> M. le docteur Gubian, ancien médecin de l'Hôtel-Dieu, praticien distingué.



le cinquième est isolé. On retrouve dans les orteils toutes les phalanges, la réunion se fait seulement par les parties molles. A droite, réunion des orteils comme à gauche, seulement les phalanges ont en partie disparu. Cet homme, assez intelligent du reste, nous apprend que son père et sa mère sont enfants de deux frères. Il a une sœur qui ne présente aucune anomalie. Il est marié et a une petite fille bien constituée.

Chez l'enfant d'un homme fort distingué dans les sciences chimiques, et qui, contrairement à l'avis d'un oncle très-expérimenté, a épousé sa cousine germaine, nous avons constaté le *sexdigitisme* aux deux pieds.

A l'hospice de la Charité de Lyon (service de M. Berne), une fille, enceinte des œuvres de son cousin au deuxième degré, accouche d'un enfant dont la tête est dépourvue de voûte crânienne et dont le cerveau est peu développé. Ce fait rentre dans la catégorie des monstruosité, et peut, jusqu'à un certain point, se rapprocher de celui que nous avons déjà publié.

Presque à la même époque naissait dans le précédent hospice un enfant atteint d'une remarquable difformité : l'absence de la main droite. On voit seulement sur le moignon de l'avant-bras cinq tubercules jouissant de mouvements. Ici, ce n'est point la consanguinité qui en est cause, mais bien une condition aussi défavorable à une saine et valide conception : la mère, âgée de vingt ans, avait eu cet enfant d'un homme parvenu presque à la caducité.

En lisant les ouvrages qui traitent des monstruosités, nous sommes toujours demeuré frappé des lacunes qu'ils présentent touchant les causes de ces désordres organiques; jamais une cause éloignée, même probable, de ces anomalies n'y est alléguée. L'influence étiologique de la consanguinité ne paraît pas avoir été soupçonnée. A l'heure qu'il est, nous pensons que tout médecin qui, dans sa pratique, aura à enregistrer de nouveaux faits, sera tenu de mentionner au moins cette circonstance lorsqu'elle existera.

Nous le répéterons encore, car cette pensée nous paraît être l'expression d'un fait général, la nature à laquelle on fait violence par les alliances consanguines, qui semblent vouloir déranger l'ordre providentiel, l'ordre de l'univers, selon l'expression de Burdach, semble protester contre cette violence par une terrible ironie. Elle prête la main au désordre physiologique. Ainsi, dans quelque cas, elle inflige une petitesse de taille ridicule par rapport à celle des parents; elle atrophie la nature humaine. Quelquefois elle pose un seul stigmaté comme une sorte de signalé; il n'offre rien de pathologique; il exprime seulement la bizarrerie. Nous connaissons, à cet égard, un jeune garçon, âgé actuellement d'une douzaine d'années, né de père et de mère cousins germains, qui présente sur le *vertex* une chevelure panachée (blanche et noire). Il est bien conformé et bien portant du reste. Si l'on admet, ce qui est très-probable, selon nous, que la

consanguinité éteigne l'amour réciproque du père et de la mère, leur sympathie, on pourra tenir compte de cette assertion émise par un grand physiologiste : « Quand les parents ont de l'aversion l'un pour l'autre, ils produisent, dit Burdach, des formes désagréables, leurs enfants sont moins vifs, ils sont moins dispos. »

Dans un village du district d'Yverdon, deux frères ont épousé les deux sœurs, leurs cousines germaines : les uns et les autres sont des paysans, dans l'aisance, jouissant d'une bonne santé; pas d'antécédents fâcheux dans les deux familles. L'un des deux frères a eu cinq enfants, l'autre deux; ces sept enfants sont tous albinos au plus haut degré; décoloration complète de la peau; chairs molles; cheveux blancs argentés, fins; paupières agitées d'un incessant clignotement; iris roses, soumis à des oscillations rapides et continues, de dilatation et de resserrement; pupille rose-foncé, presque rouge. Ces enfants, dont l'aîné a une vingtaine d'années, ont, comme on le voit, les caractères les plus saillants de l'albinisme. Trois des enfants du premier ménage sont morts, l'un d'une chute, les deux autres de maladie de nature à nous inconnue. Un des deux du second ménage est mort aussi; tous en bas âge. Le père des cinq enfants a perdu sa femme et en a épousé une autre, avec laquelle n'existait aucune parenté; il en a eu quatre enfants tous bien portants et n'offrant aucune trace d'albinisme <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Écho médical suisse*, août 1859.

Il est des maladies du genre mixte, qui, atteignant plutôt la texture que l'ensemble des forces vitales, semblent cependant revêtir quelques caractères propres à certaines diathèses; telle est l'ichthyose par rapport aux affections cutanées, et l'*enchondrome* par rapport aux maladies du système osseux. Or, nous avons vu l'une et l'autre coïncider avec la consanguinité. Sur nos 82 cas nouveaux, nous avons retrouvé l'ichthyose une fois : le produit était issu de mariage d'oncle à nièce.

Quant à cette dernière maladie, on peut avoir quelques doutes par rapport à la cause; néanmoins il existe de fortes présomptions. Voici le fait : « Une jeune femme, atteinte de phthisie, entra dans notre service à l'Hôtel-Dieu, en 1854. Outre la maladie principale, elle présentait à la face dorsale de la main gauche trois tumeurs offrant le volume de petites pommes de terre; ces tumeurs étaient dures et de consistance osseuse. Plusieurs fois, pendant sa vie, on l'interrogea sur sa famille, on insista pour savoir si ses parents n'étaient point alliés à un degré quelconque; elle répondit qu'elle l'ignorait, qu'elle ne l'avait jamais entendu dire, mais que cela pourrait bien être, vu que dans le pays où elle était née (montagnes du Vercors, près de Die, Drôme), *les familles étaient souvent alliées entre elles*. Peu de temps après, cette malade ayant succombé aux progrès de la phthisie pulmonaire, l'autopsie démontra la nature ostéo-cartilagineuse des tumeurs de

la main formant une sorte de coque. C'était un enchondrome. La pièce est au musée de l'École de Médecine.

Depuis quelque temps nous avons été mis sur la voie d'observer un fait très-curieux et qui rentre dans la catégorie de ceux que nous avons déjà signalés : c'est un retard dans la *dentition* chez des enfants issus de mariages consanguins. Ainsi, nous connaissons de ces enfants âgés actuellement de trois, quatre ans, qui n'ont point encore de dents. Un jeune médecin de Lyon, très-instruit, M. Léop. Ollier, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, nous assure avoir observé fréquemment ce fait dans le département où il est né et où la consanguinité dans les mariages est commune. A ce retard de la dentition, se joint presque toujours un arrêt dans le développement du corps et de l'intelligence.

Telles sont les anomalies et les maladies un peu exceptionnelles que nous avons eu l'occasion de constater dans des alliances où, pour la plupart, la consanguinité n'était point répétée, où elle datait, pour ainsi dire, d'hier. Dans ces observations, il est un grand nombre d'enfants qui sont exempts de toute infirmité et qui présentent au moins les attributs de la santé moyenne. En résumé, nous avons, sur 121 cas, 52 faits d'altérations diverses. Si, de ces 52 faits, on défalque les 17 cas de polydactylie, qui constituent plutôt des bizarreries que des infirmités véritables, il ne nous reste plus que 35 cas affectés soit à des désordres vraiment pathologiques, soit à des accidents qui ont éteint

les germes, ces premières espérances d'un homme, comme dit le poète, *prima spes hominis*. Sans doute, on peut alléguer qu'un pareil nombre exprime bien plus qu'une coïncidence, mais nous reconnaissons qu'il serait encore insuffisant à donner une démonstration péremptoire du fait que nous cherchons à établir, si l'on ne poursuivait pas la recherche des preuves dans l'ensemble même des familles, là où la consanguinité a établi son empreinte par sa durée. Les faits isolés projettent alors beaucoup de lumière, ils attestent le danger, le signalent pour ainsi dire; le second ordre de faits le confirme. Par ceux-là, la nature indique où elle peut arriver; par ceux-ci, où elle tend infailliblement. En un mot, dans le premier cas, il y a une menace; dans le second, une réalité. Cette réalité existe non-seulement pour les médecins, mais pour toutes les personnes du monde qui possèdent un peu d'esprit d'observation. Celles-ci vous signaleront, lorsque vous les mettrez sur la voie, des familles où toutes ces anomalies d'organisation se rencontrent; où un idiot côtoie un hémiplégique de naissance; où l'on voit çà et là les affections dartreuses avec leurs formes les plus exubérantes et, si nous osions le dire, les plus excentriques; où l'on voit des sujets atteints de mélancolie, et même de mélancolie suicide; où tout se rencontre en un mot, même l'extraordinaire pathologique.

Depuis la publication de ces recherches (un an environ), nous avons été mis en possession de nouveaux

documents. Deux nouveaux cas de *polydactylie*, un cas d'*hypospadias* rendant l'époux stérile, une jeune fille de vingt ans née d'un mariage d'oncle à nièce, portant des cheveux entièrement blancs, sont des faits qui rentrent dans la catégorie des anomalies d'organisation. Un grand nombre de nos confrères nous ont cité des exemples fâcheux puisés soit dans la stérilité, soit dans des maladies diverses; mais, chose plus curieuse et bien capable de démontrer la solidité de ces observations, des faits analogues nous ont été fournis par des personnes étrangères à la médecine. Soit après la lecture de notre mémoire, soit après nous avoir consulté, plusieurs jeunes gens hésitaient encore sur le parti à prendre relativement à des mariages consanguins, arrêtés d'avance. Quelques-uns d'entre eux, que nos conseils n'avaient fait qu'ébranler, sont revenus après, nous apportant les résultats de leurs propres observations, puisées dans les localités qu'ils habitaient, et nous ont fourni de petites statistiques. Un d'entre eux, depuis que son attention a été éveillée sur ce point, a observé parmi des unions consanguines de sa connaissance, un cas d'épilepsie, un cas d'idiotie et deux cas de rachitisme. Ce que nos conseils n'avaient pu faire, l'expérience personnelle l'a accompli : ces personnes ont renoncé aux hasards auxquels pouvaient les exposer des unions relativement très-avantageuses.

## CHAPITRE VI

Maladies mentales. — Crétinisme, idiotie. — Maladies  
des sens : cécité, surdité.

•

Une longue et suffisante observation a depuis longtemps démontré aux historiens, aux publicistes et aux médecins, que l'abus de la consanguinité dans les mariages amenait la dégradation de l'intelligence. Cette dégradation de l'intelligence a des nuances, et ne s'exprime pas toujours par ses formes les plus accusées, telles que l'aliénation mentale et l'idiotie : on trouve comme intermédiaire l'incapacité ou l'impuissance mentale. C'est bien le cas le plus commun pour les familles dont il est ici question. On y voit, dans une proportion plus considérable qu'on ne le voit ailleurs, des individus qui, sans être imbéciles, n'ont aucune aptitude pour remplir les obligations de la vie, de ces individus déclassés, sans vocation, livrés à une stérile oisiveté, sur le compte de qui la notoriété commune s'exprime sévèrement. Ce sont ceux-là qui ruinent matériellement ces familles dont la prospérité s'était édifiée à la faveur de la capacité des ascendants. C'est



dans ce sens, c'est en faisant allusion à de tristes catastrophes, que monseigneur de Viviers s'exprime ainsi dans la lettre pastorale déjà citée : « ...Dites aux parents que la religion n'approuve point ces mariages, que rarement ils reçoivent la bénédiction et la fécondité du ciel... Dites-leur que Dieu soufflera, dans sa colère, sur ces riches héritages que l'on veut transmettre aux générations futures, par des voies que sa sagesse réproouve. »

Cet état d'impuissance mentale est le premier échelon de l'aliénation, de l'idiotie, de l'imbécillité, de la démence, dont les exemples pullulent dans les familles où le sang ne se renouvelle point. Les faits révélés par Esquirol, Spurzheim, Ellis, touchant la fréquence de l'aliénation mentale et de son hérédité dans les grandes familles de France et d'Angleterre, et attribués par eux à la consanguinité, apparaissent avec autant d'évidence dans les familles de la bourgeoisie où les mariages sont consanguins. Nous ne ferons aucune citation, mais nous sommes sûr que chacun de nos lecteurs intelligents fera les rapprochements les plus curieux et vérifiera sans peine, au sein des familles qu'il peut connaître, la vérité de nos assertions; il lui sera facile d'y rencontrer une proportion plus forte qu'ailleurs de déments, d'idiot, d'aliénés, d'individus aux mouvements passionnels, bizarres, excentriques. Notre collègue le docteur Arthaud, médecin en chef de l'hospice de l'Antiquaille, nous a dit avoir souvent été frappé

de la coïncidence des maladies mentales avec la consanguinité ; il a recueilli dans sa vaste pratique des faits décisifs à cet égard <sup>1</sup>. M. le docteur Carrier, médecin de l'hospice de Saint-Jean-de-Dieu nous a fourni les mêmes renseignements.

Nous avons vu plus haut le rôle que les observateurs du crétinisme faisaient jouer à la consanguinité pour la production de cette dégénérescence de l'espèce humaine. Le docteur Guggenbühl, entre autres, l'a signalée. Dans les recherches récentes, cette cause surgit toujours comme une des plus capitales; c'est l'opinion du docteur Biffi à qui on doit des travaux importants sur la matière.

Dans la vallée d'Aoste, la proportion des crétins est considérable : sur 74,000 habitants 2,181 ou 1 sur 35. Elle n'est dans le val Camonica que de 1 sur 224, et dans la Valteline, la contrée la plus maltraitée de la Lombardie, de 1 sur 139, d'après les calculs des docteurs Verga et Castiglioni. Il y a donc, dans la circonscription qui nous occupe, sinon telle ou telle cause déterminée, au moins une action d'ensemble très-efficace. M. Biffi, en effet, là, non plus, n'entrevoit point d'élément directement agissant. Seulement ce qu'il constate encore, c'est *l'influence prépondérante de la transmission générative et des alliances consanguines*. On lui a communiqué aussi une remarque fort cu-

<sup>1</sup> Voir une note à la fin du volume A.

rieuse, et qui prouverait, si elle était exacte, combien l'ivrognerie peut fortifier le germe héréditaire. A Carême, village aisé dont le vignoble fait la richesse, la maladie ayant depuis dix ans détruit les récoltes, une sobriété forcée a remplacé les libations abusives et aurait eu pour conséquence une diminution relative dans le nombre des enfants nés crétins<sup>1</sup>.

Tous les médecins si éminents de nos jours, qui se livrent à la belle carrière de l'étude et du traitement des maladies mentales, sont unanimes sur ce point d'étiologie. Nous ne connaissons aucune exception à ce concert : tous ont vu entrer dans leurs asiles des malades dont la triste situation n'avait pas d'autre cause qu'une alliance de famille. Et dans ce moment nous possédons la relation détaillée de quarante-deux observations dont la plupart nous ont été fournies par des confrères. Elles ont trait, soit à l'aliénation mentale proprement dite (manie, lypémanie, démence), soit à l'idiotie.

Nous avons l'occasion de voir assez fréquemment un jeune homme, âgé de douze ans, issu d'une noble famille où les alliances consanguines se sont fréquemment répétées, qui est idiot. Son éducation est rendue impossible tant par l'oblitération de ses facultés, que par les emportements dangereux auxquels il se livre.

<sup>1</sup> Voy. *Journal de médecine mentale*, par le docteur DELASIAUVÉ. (Juin 1861.)

Dans sa famille il y a eu des épileptiques, et quoiqu'il ne le soit pas lui-même, on reconnaît dans la violence de ses instincts un mode passionnel épileptiforme. Bien plus, son frère aîné, qui est très-intelligent, qui obtient des succès dans ses études, est lui-même d'une violence de caractère excessive. Ses colères soudaines et quelquefois sans provocation aucune, sont justement redoutées de ses condisciples. Si nous entrons dans quelques détails à cet égard, c'est pour bien faire comprendre la gradation d'un phénomène héréditaire dans les membres d'une même famille. En voyant, d'une part, un enfant idiot et, de l'autre, un sujet très-intelligent dans une famille, on songe involontairement aux rapports qui ont été conçus trop hardiment entre le génie et l'idiotie. Comme nous en avons fait récemment la remarque, il existe dans les familles altérées par les maladies constitutionnelles, quelques sujets remarquables par la précocité de leur intelligence. De là, d'ingénieux, mais bien outrés rapprochements, établis de nos jours, par quelques médecins versés dans la médecine mentale, entre les affections rachitiques, scrofuleuses, l'infirmité corporelle et le génie, et entre celui-ci et l'aliénation mentale. Si une supériorité intellectuelle s'observe fréquemment dans son union avec l'état maladif, n'oublions pas que, le plus souvent, le génie naît par la simple vertu du sol.

Le docteur Rilliet, de Genève, nous a parlé dans le

temps de la fréquence des affections oculaires qu'il avait constatée dans certaines familles où les alliances s'étaient répétées. Plusieurs fois il a noté des cécités congénitales, l'amblyopie, l'atrophie pupillaire, etc. Comme les altérations sensorielles constituent une des plus graves conséquences de la consanguinité, cette observation n'a rien qui puisse surprendre; il est certain que l'amaurose et ses variétés rentrent dans la classe des affections qu'on a dénommées, faute de mieux, névroses cérébrales, et que nous avons vues plus haut être si communes. Lorsqu'on prendra la peine d'établir, sur des observations bien prises, la statistique des causes dans les établissements publics et particuliers des aveugles, on sera surpris de la fréquence de la consanguinité, comme on l'est dès à présent, par rapport à la production de la surdi-mutité. Deux fois nous avons observé la cécité congénitale, et un bien plus grand nombre de fois, la cécité acquise chez de jeunes sujets par des affections oculaires, telles que l'ophthalmie purulente, ulcères de la cornée, qui étaient l'expression d'un état général, fruit lui-même de la consanguinité.

Tout récemment, un médecin distingué de Berlin a communiqué à la Société de médecine de cette ville, sous le titre : *du Mariage entre consanguins, comme cause de rétinite pigmentaire*, des observations nombreuses qui offrent beaucoup d'intérêt :

« L'expression assez impropre de rétinite pigmen-

taire, dit l'auteur, est employée, comme on sait, pour désigner une maladie dont le premier symptôme est, dans l'enfance, un affaiblissement extrêmement marqué de la vision pendant le crépuscule, accompagné d'un rétrécissement du champ visuel, qui ne se remarque d'abord que pour les objets peu éclairés. L'étendue du champ visuel continue ensuite de diminuer progressivement, et les malades arrivent, le plus souvent, après l'âge de trente ou quarante ans, à une cécité complète. Déjà, avant d'avoir entièrement perdu la vue, et alors même que, dans la petite étendue restée intacte du champ visuel, les malades distinguent encore très-nettement des objets très-petits, ils ne sont plus capables de marcher seuls dans la rue.

« L'examen ophthalmoscopique, à part une altération du nerf optique et des lésions étendues de la choroïde, permet de constater la présence d'infiltrations légères dans l'épaisseur de la rétine, qui est plus ou moins atrophiée, et présente en outre une pigmentation particulière très-accusée dans la majorité des cas ; on voit apparaître, à quelque distance de la papille du nerf optique, des taches noires, anguleuses ou étoilées, quelquefois peu nombreuses, plus souvent très-multipliées, et dessinant une espèce de réseau à mailles plus ou moins serrées.

« Une personne atteinte de cette maladie m'apprit par hasard, il y a un an environ, qu'elle était née d'un mariage entre consanguins (cousin et cousine). En

tenant compte de ce renseignement dans tous les cas que j'ai observés depuis cette époque, j'ai reconnu que la moitié des malades se trouvaient dans des conditions analogues.

« Les auteurs qui ont parlé des inconvénients des mariages entre consanguins ont surtout signalé comme conséquences de pareilles alliances : les affections mentales, le crétinisme, la mort des enfants en bas âge, divers vices de conformation, et, dans un petit nombre de cas seulement, et chez des sujets albinos, des affections de l'œil. Parmi celles-ci, l'amblyopie a été mentionnée plusieurs fois, mais il n'existait pas de renseignements précis sur la nature de cette altération de la vue. En tenant compte de ces divers faits, je crus devoir rechercher d'abord si la rétinite pigmentaire s'observe coïncidemment avec le crétinisme, l'idiotisme et la surdi-mutité... »

L'auteur rappelle ici une observation faite par Maffei ; à savoir que la plupart des crétins, alors même qu'ils ont une vue excellente, paraissent souvent ne pas voir des objets de petite dimension lorsqu'ils en sont très-rapprochés. Ce fait s'expliquerait facilement par le rétrécissement du champ visuel, qui ne manque jamais dans la rétinite pigmentaire.

..... M. Liebreich n'a d'ailleurs pas eu l'occasion de faire des recherches sur la fréquence de cette affection dans des contrées où le crétinisme est endémique. Il a pu examiner cinquante idiots, et, sur ce nombre, il

en trouva trois affectés de rétinite pigmentaire. Chez l'un d'eux seulement on avait des renseignements précis sur les parents : ils étaient cousin et cousine, issus d'une famille noble où les mariages consanguins étaient presque la règle, et qui comptait parmi ses membres un certain nombre d'idiots.

C'est surtout relativement aux sourds-muets que M. Liebreich a pu réunir des documents importants.

Sur 541 sourds-muets qui existent actuellement à Berlin, l'auteur en a soumis jusque-là 241 à l'examen ophthalmoscopique, et il a constaté, chez 14 d'entre eux, l'existence d'une rétinite pigmentaire. Cette proportion paraîtra énorme si l'on se rappelle qu'il s'agit d'une affection très-rare. M. Liebreich évalue qu'à part ces 14 sourds-muets, il n'existe peut-être pas, à Berlin, plus de 20 à 30 sujets qui en sont atteints.

Il faut encore remarquer que, parmi ces 14 sujets, 8 sont des israélites. La surdi-mutité est également plus fréquente parmi les juifs que parmi les chrétiens. Sur le total de 541, il y a 42 juifs. La proportion est par conséquent de 1 sourd-muet sur 1,477 chrétiens, et de 1 sur 568 juifs. La proportion des sourds-muets juifs atteints de rétinite pigmentaire est encore deux ou trois fois plus considérable. Tout ceci s'accorde parfaitement avec la fréquence des mariages entre consanguins chez les juifs. M. Liebreich fait cependant remarquer que la rétinite pigmentaire non accompa-



gnée de surdi-mutité ne lui a pas paru plus fréquente chez les juifs que chez les chrétiens.

La répartition, par famille, des cas dont il s'agit mérite également d'être relevée : 3 seulement, sur les 14, appartenaient chacun à une famille distincte, et les 11 autres étaient distribués dans trois familles seulement : 4 appartenant à une même famille, 2 à une autre et 5 à une troisième. L'histoire de cette dernière est surtout instructive : le père était bien conformé et bien portant, mais il était adonné à l'abus des boissons alcooliques. Il eut d'un premier lit 2 enfants bien portants ; d'un second mariage naquirent 6 enfants, dont 3 sourds et muets. Cet homme eut en outre, entre la naissance du deuxième et du troisième enfant légitime du second lit, un fils sourd-muet de la sœur de sa femme. Tous les enfants sourds et muets sont affectés de rétinite pigmentaire, et cette coïncidence a paru constante à M. Liebreich dans toutes les familles où il existe des enfants sourds-muets et des cas de rétinite pigmentaire. L'aîné de ces cinq enfants est déjà arrivé à cette phase de la rétinite où le rétrécissement du champ visuel rend la marche, sans le secours d'un guide, impossible, et, ce qui est bien plus grave, il n'est plus possible de lui parler à l'aide du langage digital.

Sur le total des 14 sourds-muets affectés de rétinite pigmentaire, 5 étaient nés d'un mariage entre consanguins ; chez 2, on n'a pas pu obtenir de renseigne-

ments à cet égard, et chez 7 il n'existait pas de lien de parenté entre le père et la mère.

Sur 18 cas de rétinite pigmentaire chez des sujets non affectés de surdité, huit fois les parents étaient cousins; cinq fois, ils appartenaient à des familles différentes, et chez les cinq autres, les renseignements faisaient défaut.

Le total de 35 cas de rétinite pigmentaire (3 chez les idiots, 14 chez les sourds-muets et 18 chez des sujets non affectés de surdité) se décompose, en définitive, ainsi :

14 fois la consanguinité des parents étaient démontrée; 12 fois elle n'existait pas; plus, 9 cas nuls<sup>1</sup>.

La surdité dépendant d'une maladie de l'oreille, qui est elle-même le résultat d'une maladie constitutionnelle (otite, otorrhée, perte du tympan) est commune comme le sont les diathèses strumeuse et herpétique dans les familles consanguines. Nous ne faisons que les signaler ici. Quant à la surdité congénitale, elle mérite une mention spéciale, car elle se lie à la surdi-mutité. Nous en traitons dans un chapitre particulier.

<sup>1</sup> *Deutsche Klinik*, 1861, n° 6.

## CHAPITRE VII

De la surdi-mutité. — Une de ses causes les plus puissantes se trouve dans la consanguinité. — De la surdi-mutité en Amérique, influence de l'inceste sur son développement.

La surdi-mutité congénitale est sans contredit une des manifestations les plus fréquentes de la consanguinité dans le mariage. Chaque jour l'observation grossit le contingent des faits imputables à cette cause, et démontre de plus en plus combien le médecin distingué de l'institut des Sourds-Muets de Paris, M. Ménière, a eu raison de la signaler avec énergie<sup>4</sup>. Depuis notre dernière publication, nous avons eu l'occasion douloureuse de constater trente fois cette coïncidence. Le fait suivant s'est passé récemment dans le cabinet d'un médecin de Lyon.

Une jeune femme, belle, bien constituée, lui pré-

<sup>4</sup> Il est de fait, dit-il, que beaucoup de sourds-muets sont nés dans des circonstances de ce genre (mariages consanguins)... je puis affirmer, dès aujourd'hui, que les cas de surdi-mutité congénitale observés dans les familles ainsi constituées sont assez nombreux pour être pris en sérieuse considération. Il importe beaucoup d'être prévenu de la possibilité de ce fait singulier. (*Gazette médicale de Paris*, 1846, p. 225 et suiv.)

sente un joli enfant de trois ans, sourd-muet de naissance, qui n'avait eu aucune affection du système nerveux susceptible de laisser après elle un désordre de cette nature. Un deuxième petit garçon, âgé de quatre mois, faisait redouter à la mère le même malheur, il était en effet complètement sourd.

On répond aux questions que le père était un homme bien constitué, que dans la famille il n'y avait jamais eu de sourd. « Mais alors, dit-on à la pauvre mère, vous avez épousé un de vos parents; on ne saurait trouver d'autre cause au malheur de vos enfants!... — Vous savez donc, répondit aussitôt la dame, que j'ai épousé mon oncle? » Les craintes sur l'infirmité du second enfant ne se sont que trop réalisées, comme le premier il est atteint de surdi-mutité, et il ira avant peu rejoindre son aîné à l'institut des Sourds-Muets de Paris.

Autre histoire authentique et bien lamentable d'une famille où huit enfants furent frappés à divers degrés : Le premier enfant de deux époux cousins germains, mais remarquables par leur constitution des plus belles, naquit doué de tous les sens; à l'âge de dix-huit mois, il fut pris d'une fièvre très-aiguë avec délire, mais sans convulsions; à la suite de cette maladie, les membres inférieurs s'atrophierent, il devint cul-de-jatte. Mais ce ne fut pas tout : dès le début de la maladie, l'ouïe fut altérée et peu à peu totalement abolie. L'intelligence seule resta parfaitement intacte, et à l'époque de l'éducation du sujet comme sourd-muet,

il donna des preuves d'une conception facile et d'une imagination des plus actives qu'il conserva telle jusqu'à la fin de sa carrière, à cinquante et un ans. Le second enfant naquit doué de tous ses sens, mais succomba à l'âge de cinq ans aux suites d'une péri-encéphalite. Le troisième vit encore, est très-intelligent, d'une bonne santé, mais est complètement sourd ; cette surdité est survenue progressivement. Le quatrième est né sourd-muet, mais sa capacité intellectuelle lui fait rendre de grands services à l'éducation de ses compagnons d'infortune. Le cinquième, bien constitué, très-intelligent, est atteint d'un affaiblissement de l'ouïe. Le sixième, du sexe féminin, vint au monde privé de l'ouïe. L'intelligence ne laisse rien à désirer, mais le caractère est difficile et a rendu son éducation très-pénible. Dès l'âge de trente ans, santé générale altérée, symptômes passagers d'hallucinations. Le septième, venu au monde bien portant, a eu cinq ou six nourrices ; il est idiot inoffensif dès son enfance. Le huitième enfin, doué d'une magnifique santé et de toutes les qualités de l'esprit et du cœur, quoiqu'à un degré moindre que son frère, le quatrième enfant, est né sourd ; il est actuellement professeur dans un établissement de sourds-muets<sup>1</sup>.

Ainsi voilà une famille composée de huit membres,

<sup>1</sup> M. le docteur Forestier, médecin des eaux d'Aix (Savoie), nous a transmis la plupart de ces détails.

que le surdi-mutisme atteint presque tous, et ceux qu'il épargne sont frappés d'une altération du sens de l'ouïe; un enfant naît idiot comme pour attester une sorte de parenté pathologique entre une déplorable infirmité, et une lésion propre à l'organe de l'intelligence.

Un jeune médecin de Bordeaux, M. le docteur Charazain, dans une thèse soutenue il y a quelques mois, devant la Faculté de médecine de Montpellier, nous fournit de nombreuses observations touchant l'influence de la consanguinité sur la surdi-mutité. Cette thèse intitulée : *Du mariage entre consanguins considéré comme cause de dégénérescence organique, et plus particulièrement de surdi-mutité congénitale*, est divisée en deux parties dont la première reproduit intégralement nos propres travaux. La seconde partie renferme des recherches originales et nouvelles sur l'étiologie du surdi-mutisme, tirant de l'importance de la position de l'auteur qui a pu, pendant plusieurs années, en qualité de membre du corps enseignant, observer la population si intéressante qu'abrite l'institut des Sourds-Muets de Bordeaux, un des plus considérables de France.

Sur 59 garçons, sourds-muets de naissance, entrés à l'institution,

Étaient issus de consanguins.	6	} frères souds-muets.
Parmi lesquels 1 avait. . . .	2	
— 1 avait. . . .	3	
Total. . . . .	11	

Des 27 sourdes-muettes de naissance, 9 étaient issues de consanguins ; sur ce nombre, 6 avaient entre elles 7 frères ou sœurs atteints de la même infirmité ; soit un total de 16. On le voit tout de suite, le chiffre des individus appartenant à la catégorie des mariages consanguins augmente de moitié, si l'on tient compte des frères ou sœurs porteurs de la même maladie, tandis que parmi ceux dont le père et la mère ne sont pas issus d'une même origine, on en trouve à peine un sixième à ajouter. M. Chazarain donne des détails précis sur dix-neuf pensionnaires de l'établissement, et quoique sommaires, ces observations ne permettent pas de douter qu'aucune circonstance autre que la consanguinité n'a pu vicier ainsi les produits de ces mariages, car toutes celles qu'on invoque trop souvent comme capables de produire un pareil résultat, telles que la misère, le séjour dans un lieu bas et humide, l'hérédité, une certaine infériorité de l'âge du père, font ici presque entièrement défaut. Et puis, d'ailleurs, comment s'expliquer, sans l'intervention de la consanguinité, que dans une famille, comme nous en avons vu, exempte de toute infirmité, de toute influence héréditaire, dont les membres sont entourés de soins intelligents, comment expliquer, disons-nous, la naissance dans un semblable milieu de trois, quatre, cinq sourds-muets ?

Notre savant et respectable confrère, M. Th. Perrin, a constaté que, dans l'établissement des sourds-muets

de Lyon, dont il est le médecin, le quart au moins de ces infortunés est le fruit de mariages consanguins, et il en est de même dans la maison des incurables d'Ainay, dont le quart à peu près présente une semblable origine. Ce sont là des faits étonnants, surtout lorsqu'on calcule que le nombre de ces mariages ne peut guère être évalué à plus d'un vingtième des mariages ordinaires.

Les sourds-muets sont surtout très-nombreux dans les localités restreintes, comme le sont certains cantons de la Suisse, quelques îles du littoral occidental de la France, certaines petites villes éloignées des grands centres de population, et partout enfin, où des habitudes sédentaires, une vie calme et peu de besoins s'opposent aux migrations des jeunes gens. Il résulte de là que les familles ne contractent pas d'alliances avec les étrangers, que le sang ne se renouvelle pas, que des constitutions identiques se trouvent corroborées par des éléments semblables, et que les générations successives se perpétuent avec leurs caractères propres, jusqu'à ce que l'exagération même de ces états originels entraîne la perte des individus et l'extinction définitive de la famille. Le docteur Menière, en médecin éclairé, regrette que la loi civile ne mette aucune restriction à ces unions de famille, qu'elle laisse à cet égard liberté complète aux contractants. La loi religieuse lui semble beaucoup plus sage par les empêchements dirimants dont elle entourait autre-



fois les mariages. La sévérité dans les temps anciens était sans doute exorbitante, mais elle était basée sur des principes exacts que l'on a eu le grand tort de laisser tomber en désuétude.

S'il nous fallait une nouvelle preuve de l'influence immédiate que les unions entre consanguins exercent sur le développement de la surdité primordiale, nous la trouverions peut-être non moins évidente et palpable dans les résultats fournis par la statistique des sourds-muets des États-Unis, où le dénombrement de cette partie de la population a été fait avec toute l'intelligence et toutes les précautions que commandent et l'amour de l'humanité et le désir de déterminer l'origine d'une infirmité si grave<sup>1</sup>. Là, non-seulement dans une même province, mais dans la même localité, nous trouvons à la fois et des habitants appartenant à la race blanche et des habitants de couleur, des hommes libres et des esclaves. Beaucoup de ces derniers, s'ils ne sont plus la propriété d'un maître, descendent

<sup>1</sup> Parmi les causes de surdi-mutité, le recensement d'Irlande signale particulièrement les mariages entre individus consanguins; 170 sourds-muets avaient pour père et mère des cousins au premier, au second et au troisième degré. (BOUDIN, *Traité de géographie et de statistique médicale*, t. II, p. 714). Nous savons de bonne source que dans l'Ariège, les unions consanguines sont si fréquentes que les ecclésiastiques de ce pays se sont quelquefois adressés à la Faculté de médecine de Montpellier pour lui demander un blâme public et motivé de ces sortes d'unions. La Faculté sans doute a dû décliner une telle mission, mais la nature seule de la demande témoigne d'une grave préoccupation.

de pères nés dans cette misérable condition, source de dégradation physique et morale. Tout le monde sait ce qu'est un esclave. C'est un être, homme ou femme, au service d'un autre homme dont il est la propriété comme la terre qu'il cultive et qu'il arrose de ses sueurs et de ses larmes. Il doit non-seulement exécuter toutes ses volontés, il est encore obligé de satisfaire tous ses caprices. Le colon n'a à rendre compte à personne de ses rapports avec son troupeau ; la loi, dans sa terre, c'est lui. Dans de telles conditions, si le maître recherche les faveurs d'une de ses esclaves, ne doit-on pas supposer que celle-ci ou ne pourra pas échapper à ces poursuites, ou se réjouira des préférences dont elle est l'objet.

Que de rapports intimes du maître avec plusieurs des femmes de sa colonie naissent un certain nombre d'enfants, ceux-ci fils du même père seront frères et sœurs suivant la nature, mais étrangers de par la loi (il n'en existe pas pour eux). Nés de femmes esclaves, ils suivront la condition de leurs mères, ils resteront eux aussi esclaves. Comme aucun lien de parenté n'existe entre leurs mères, eux non plus de par la loi ne sont pas parents. S'ils connaissent leur origine, ils pourront s'unir en mariage sans aucun scrupule. D'un autre côté, le marchand d'esclaves intéressé à grossir son troupeau, songera-t-il bien à réprimer les rapports illicites qui pourraient s'établir entre individus des deux sexes de sa colonie ? Évidemment non ! Le même nè-

gre, à l'exemple du maître, pourra bien établir des relations coupables avec plusieurs négresses desquelles il aura un plus ou moins grand nombre d'enfants. Eux encore pourront s'unir un jour en mariage. Enfin, que d'un mariage légitime contracté religieusement et devant la loi naissent plusieurs enfants, ils pourront être vendus être envoyés au loin, séparés les uns des autres, réunis de nouveau sur la même colonie et ignorants de leur commune origine, demander et obtenir l'autorisation de s'unir en mariage. Ce que nous avons dit touchant l'influence de la consanguinité sur la viciation des produits de la conception, nous permet d'affirmer que de ces unions incestueuses naîtront des êtres dégradés physiquement et moralement, un nombre considérable de sourds-muets. Jugeons-en plutôt par un extrait de la statistique de ces malheureux aux États-Unis, publiée en 1849 par M. Ramon de Sagra et faite sur le recensement général de la population opéré en 1840 par ordre du gouvernement.

ÉTATS ET TERRITOIRES.	RAPPORT	
	DES SOURDS-MUETS A LA POPULATION	
	BLANCHE.	DE COULEUR.
Maine. . . . .	1 : 2252	1 : 104
New-Hampshire. . . . .	1 : 1569	1 : 60
Vermont. . . . .	1 : 2157	1 : 365
Massachussets. . . . .	1 : 2670	1 : 500
Ohio. . . . .	1 : 2687	1 : 526
Michigam. . . . .	1 : 6824	1 : 353
Indiana. . . . .	1 : 2285	1 : 478
Illinois. . . . .	1 : 3046	1 : 163
Jowa. . . . .	1 : 4292	1 : 47!! <sup>4</sup>

<sup>4</sup> Ces détails sont concordants d'ailleurs avec l'existence d'un phénomène ethnographique des plus curieux. On a voulu y voir simplement une influence de *milieu*, mais, d'après ce que nous venons de rapporter, il est plus naturel d'y voir aussi l'influence du *croisement*. M. Élisée Réclus, confirmant par ses propres observations tout ce qui précède, s'exprime de la manière suivante dans la *Revue des Deux-Mondes* : « Nous ne voulons pas toucher à la question brûlante de l'esclavage; nous constaterons seulement un fait certain, le progrès constant des nègres dans l'échelle sociale. Même sous le rapport physique, ils tendent sans cesse à se rapprocher de leurs maîtres. Les nègres des États-Unis n'ont plus le même type que les nègres d'Afrique. Leur peau est d'un noir rarement velouté, bien que presque tous leurs ancêtres aient été achetés sur la côte de Guinée; ils n'ont pas les pommettes aussi saillantes, les lèvres aussi épaisses, le nez aussi épaté, la laine aussi crépue, la physionomie aussi bestiale, l'angle facial aussi aigu que leurs frères de l'ancien monde. Dans l'espace de cent cinquante ans, ils ont, sous le rapport de l'apparence extérieure, franchi un bon quart de la distance qui les séparait des blancs. (*Le Mississipi et ses bords, — le Delta et la Nouvelle-Orléans*). — (*Revue des Deux-Mondes*, livraison du 1<sup>er</sup> août 1859).

Des raisons que nous avons données de la fréquence nécessaire des unions incestueuses parmi les populations courbées sous le joug de l'esclavage, il ne faudrait pas conclure que l'on doit nécessairement trouver moins de sourds-muets parmi les hommes de couleur qui, après avoir subi plus ou moins longtemps l'influence dégradante de cette condition, ont reconvré la liberté et jouissent dans un pays libre des bienfaits de la civilisation. La viciation organique attribuée aux alliances consanguines, longtemps renouvelées, est trop profonde pour disparaître avec la cessation des causes qui l'ont produite ; le retour à l'ordre et à l'harmonie s'opère graduellement et par suite de précautions plus ou moins intelligentes apportées dans le choix des unions matrimoniales ; il ne peut être que l'œuvre de plusieurs générations, instruites des influences qui ont frappé leurs devancières, et animées du désir de les combattre, d'en détruire les effets. D'un autre côté, cette cause de détérioration de l'espèce peut bien ne pas manifester ses effets à la première génération, ainsi que nous le dirons bientôt, et par conséquent il n'est nullement étonnant que dans quelques provinces des États-Unis, où l'esclavage est aboli, la population de couleur possède autant de sourds-muets et même plus que la même population dans les États à esclaves. D'ailleurs, ne peut-on pas admettre que les sourds-muets des États à esclaves étant incapables de rendre les mêmes services que leurs compagnons d'infortune doués de la

parole, ayant par conséquent une valeur infiniment moindre aux yeux de leurs maîtres doivent être plus souvent victimes de mauvais traitements et de privations plus grandes, d'où résulte parmi eux une plus grande mortalité ?

Les modifications que les alliances consanguines impriment à l'organisme humain, respectent quelquefois, remarque le docteur Chazarain, la première génération pour ne se développer que dans la génération suivante. On ne peut expliquer cette absence temporaire du germe morbide, mais elle n'est pas plus extraordinaire que l'intermittence de certaines influences héréditaires. Le hasard nous en ayant fait découvrir tout récemment un exemple, nous allons le mettre sous les yeux de nos juges.

*Observation.* — M. L..... maire de C.... (Dordogne), ami intime de ma famille, avait épousé la fille de son cousin germain. Il eut de cette union un garçon et une fille non-seulement exempts d'infirmité, mais encore doués, comme leurs parents, de la meilleure santé. Mademoiselle L...., mariée à vingt ans à un jeune homme plus âgé qu'elle de quelques années, et avec lequel elle n'était parente à aucun degré, a donné le jour à une fille atteinte de surdi-mutité congéniale. Le père et la mère de cette enfant habitent un pays élevé, très-salubre, leur habitation est à l'abri de l'humidité ; leur position pécuniaire leur permet de vivre sinon dans le luxe, du moins dans l'aisance. Au-

cun autre sourd-muet n'existe à C.... Il n'y a jamais eu d'autre sourd-muet dans la famille. Enfin, la grossesse de la mère n'a été signalée par aucun fait particulier.

Ainsi, aucune des circonstances, à l'influence desquelles on rapporte ordinairement l'apparition dans une famille de la surdi-mutité native, ne se trouve ici. Salubrité de l'habitation, nourriture substantielle et abondante, absence d'hérédité morbide, âge proportionné des époux, tout, au contraire, semblait mettre cette famille à l'abri du malheur qui l'a frappée. Il nous est difficile d'admettre qu'il y a dans ce fait une simple coïncidence, nous y voyons plutôt un fait intermittent de la consanguinité. La parenté du grand-père et de la grand'mère a vicié les produits de leur union ; mais cette influence funeste, restée latente pendant une génération, ne s'est fait sentir que sur la seconde. Nous sommes d'autant mieux disposé à rapporter ce cas de surdi-mutité primordiale à l'influence de la consanguinité, que cette intermittence s'observe fréquemment dans les maladies susceptibles de transmission héréditaire. Ainsi, un individu complètement normal, issu de parents mal conformés, voit renaître dans ses enfants les anomalies qui avaient affligé ceux-ci. La gibbosité, le pied-bot, la claudication offrent souvent, dans leur propagation, les mêmes intermittences. Or, pourquoi les effets attribués à la consanguinité ne suivraient-ils pas une marche semblable ? La similitude

des causes entraîne la similitude dans les résultats.

Bien que nous ne connaissions pas d'autre exemple authentique de l'action intermittente des alliances consanguines sur la production de la surdi-mutité congéniale, nous sommes loin de considérer la chose comme très-rare. Jusqu'à ce jour, en effet, on n'a pas songé, dans les institutions de sourds-muets, où l'on s'enquiert avec le plus de soin des causes de cette infirmité, à savoir si des liens de parenté existaient entre les aïeux des individus dont on voulait connaître l'histoire, de sorte qu'on est resté, à cet égard, dans la plus complète ignorance. Lorsque l'attention des observateurs sera dirigée vers ce point obscur de l'histoire de la surdi-mutité, on trouvera certainement des faits nouveaux à enregistrer. Si le temps nous l'eût permis, et qu'il nous eût été possible de nous mettre en rapport avec les familles des individus qui ont fait l'objet de nos recherches, nous aurions volontiers entrepris cette tâche, et nous sommes convaincu d'avance que le résultat nous eût dédommagé de nos efforts.

A ceux qui trouveraient exagérée l'importance que nous donnons à la consanguinité dans l'étiologie de la surdi-mutité congéniale, nous répondrons par un fait qui lèvera leurs moindres doutes, et leur fournira la preuve irrécusable que nos chiffres sont, peut-être au-dessous de la vérité. Nous le leur livrons sans commentaires.

En Chine, le mariage est interdit, non-seulement



entre individus parents à un degré quelconque, mais encore entre ceux qui, sans être parents, portent le même nom. Eh bien ! la surdi-mutité y est presque inconnue. Voici, en effet, ce qu'on lit dans les Annales des sourds-muets et des aveugles : « Nous empruntons aux Annales américaines le fait suivant : M. Brown, qui, pendant plusieurs années, a résidé en Chine, assure que, pendant son séjour dans le Céleste-Empire, il n'a jamais vu de sourds-muets, et qu'étant allé aux informations, il n'avait appris qu'un seul cas de cette infirmité<sup>1</sup>. »

Il résulte du travail important du docteur Charazain :

1° Que les mariages entre parents compromettent l'espèce humaine par la stérilité, par les infirmités et les maladies qui peuvent atteindre les enfants, lorsque ces unions sont fécondes ;

2° Qu'ils produisent, lorsqu'ils se répètent pendant plusieurs générations, une dégénérescence physique ; morale et intellectuelle, et finalement l'extinction de la famille ;

3° Que, dans la généralité des cas, la surdi-mutité congéniale doit être attribuée à leur influence ;

4° Que cette influence est, dans l'état actuel de la science, la seule dont la détermination puisse être bien établie ;

<sup>1</sup> MOREL, *Annales des sourds-muets et des aveugles*, 5<sup>e</sup> année. v. V, p. 148.

5° Qu'il y a lieu de penser que la consanguinité ne manifeste quelquefois ses effets qu'après la première génération, et qu'ainsi, les cas de surdi-mutité native dépendant de mariages entre parents, sont plus fréquents que ne l'indiquent les résultats connus.

« Puisque les mariages entre parents ont ainsi le triste privilège d'affliger les malheureux enfants qui en proviennent, de l'infirmité la plus grave, il nous est permis de considérer ces mariages comme une infraction à l'hygiène publique, et notre devoir nous commande de les signaler à la surveillance du législateur. Quand on songe que la loi punit tout acte ayant pour objet de rendre, même temporairement, impropre au travail un membre de la société, on ne comprend pas qu'elle autorise des alliances dont les produits, nés avec le germe de toutes sortes de maladies, souvent incapables de subvenir à leurs propres besoins, isolés au sein même de la société, n'ont devant eux que la triste perspective d'une vie pleine d'amertumes, de misères et de privations. Comment se fait-il qu'ayant pris en main, avec tant de sollicitude, les intérêts des enfants (car, c'est surtout en vue des enfants que le Code civil prononce l'indissolubilité du mariage), elle ne se soit pas occupée, avant toutes choses, de leur assurer le premier des biens, c'est-à-dire la santé? Elle a craint sans doute de porter atteinte à la plus pure, à la plus utile des conquêtes de la civilisation moderne, la liberté individuelle ; mais elle a confondu

dans un même respect l'exercice intelligent et légitime avec l'abus de cette liberté. Quelque précieuse que soit à nos yeux une telle prérogative, nous ne pouvons admettre que, sous le faux prétexte de ne pas y porter atteinte, la loi ait le droit de lui sacrifier la santé, le bonheur et, l'on pourrait dire, l'existence d'une partie de l'humanité, parce que, selon l'expression du docteur Devay, elle est encore invisible sur la route de la création. La Chine, dont nous jugeons la civilisation avec tant de dédain, parce que nous ne la connaissons pas, a mieux compris les véritables droits des générations à venir. Sa législation relative au mariage, fondée sur une connaissance profonde des lois de la vie, témoigne hautement qu'elles sont l'objet de toute sa sollicitude, et qu'en prohibant les mariages, non-seulement entre parents, mais encore entre individus qui, sans être issus d'une commune origine, portent le même nom, elle a voulu épargner aux familles les redoutables malheurs qu'apporte fatalement le défaut de croisement des races. Sans imiter l'excessive rigueur de la Chine, pourquoi notre législation ne profiterait-elle pas des enseignements de l'Église catholique? Pourquoi n'adopterait-elle pas les sages prohibitions qu'elle a établies et maintenues tant que la loi religieuse n'a pas été dominée par la loi civile?

« Les victimes des unions consanguines sont malheureusement assez nombreuses pour que les gouvernements comprennent enfin qu'il est de leur devoir de

mettre un terme à tant d'abus, et de faire inscrire dans leurs codes le fait de la consanguinité comme une cause d'empêchement au mariage. Les intérêts de l'État, aussi bien que ceux bien plus sacrés de l'humanité, réclament impérieusement cette réforme. Car, qu'on ne s'y trompe pas, le nombre des infirmes de toutes sortes, qui, chaque année, sont soumis à l'examen des conseils de révision est considérable : les sourds-muets seuls figuraient, en 1851, pour 483 dans cette liste <sup>1</sup>, et nous savons maintenant quelle est la véritable influence de la consanguinité sur la production des diverses formes de dégradation organique, et en particulier sur l'absence de l'ouïe.

« M. Devay, arrêté par des scrupules que nous respectons, sans vouloir les adopter, hésite à proclamer une répression légale des alliances entre parents, tout en reconnaissant la nécessité d'une telle mesure. Il voit dans l'intervention du législateur, une atteinte portée à la liberté individuelle, et pour éviter les difficultés éventuelles de cette intervention, il aime mieux agir par la persuasion, éclairer la raison de tous sur leurs véritables intérêts, signaler le danger. Il faut, en un mot, ajoute-t-il, agir sur l'opinion publique, de manière que celle-ci amène, à la longue, une réprobation universelle de la consanguinité dans le mariage.

« Certes, si le corps médical tout entier, bien péné-

<sup>1</sup> D<sup>r</sup> BOUDIN, *Statistique et géographie médicale*, t. II, p. 709 et suiv.

tré de tous les dangers des mariages entre consanguins au point de vue sanitaire, organisait une croisade contre cette violation des lois de la physiologie, et par conséquent de la nature, la juste influence dont il jouit auprès de la famille pourrait, peut-être, prévenir bien des maux et rendre ainsi l'intervention légale inutile. Peut-être que la famille mieux éclairée sur ses véritables intérêts, se placerait d'elle-même sous la juridiction naturelle des lois de la propagation ; peut-être ne laisserait-elle plus à des considérations de fortune ou d'ambition le soin de présider despotiquement aux mariages, et verrait-elle enfin que le bonheur ou le bien-être qui en rejailit sur les races futures ne les empêchent nullement de languir, de souffrir, de se consumer et de maudire en finissant les nœuds intéressés qui ont fait leur malheur. — Puisse un tel résultat répondre à de tels efforts !

« Nous serions heureux d'y avoir contribué, au moins de nos vœux ! <sup>1</sup> »

<sup>1</sup> L. T. CHAZARAIN, *du Mariage entre consanguins considéré comme cause de dégénérescence organique, et particulièrement de surdi-mutité congéniale*. Montpellier, 1859

## CHAPITRE VIII

De l'influence de la consanguinité sur l'ensemble de la famille. —  
Diathèses diverses. — Influence comparée de la consanguinité  
et de la non-consanguinité — Réponse à des objections.

L'influence de la consanguinité doit être encore étudiée dans son ensemble, c'est-à-dire dans la famille elle-même, où les alliances entre parents se sont perpétuées depuis un certain nombre de générations, où les familles se sont pour ainsi dire usées par l'exagération de leur propre individualité. Ici la déchéance organique, l'abaissement du niveau des qualités qui expriment la santé et l'intégrité morale, apparaissent dans leur vrai jour. Cette dégénérescence de la famille se reflète dans mille caractères extérieurs qui frappent même les personnes étrangères à la médecine. Ainsi, on remarque une flétrissure dans la beauté de la face ; sa coloration s'étiole, ses traits s'épatent et se vulgarisent : peu à peu on voit succéder à cette altération de la beauté du type humain, dans les familles livrées à la consanguinité, une laideur que nous appellerons *maladive* ; elle est l'expression d'une ou plu-

sieurs diathèses, et principalement de la diathèse scrofuleuse ou de la diathèse rachitique. Il est rare de ne point rencontrer plusieurs membres atteints de claudication soit congéniale soit liée à des arthrites chroniques consécutives; on rencontre également des individus ayant des cheveux rouges et des rousseurs à la peau. Ceci conduit à approfondir l'état pathologique de ces familles. A cet égard, on ne peut point affirmer qu'une affection générale naisse plus spécialement; on retrouve de tout dans ces familles, toutes les diathèses semblent s'y donner la main. Comme l'a déjà signalé le docteur Rilliet, on y voit: l'épilepsie, l'imbécillité, l'idiotie, les maladies tuberculeuses, etc., et ces maladies sont hors de proportion, quant au nombre, avec celles qu'on observe dans d'autres familles. C'est là le fait incontestable, nous dirions, pour mieux exprimer notre pensée, que les affections constitutionnelles apparaissent à l'état d'*endémie* dans les premières familles, tandis que, dans les secondes, elles sont sporadiques.

Dans un compte rendu de notre premier travail, un médecin compétent a cité une famille consanguine et que nous connaissons, où quatorze enfants moins un, sont morts soit en bas âge, soit à l'époque de l'adolescence. Les premiers furent atteints de convulsions, les seconds périrent de scrofule et de tubercules pulmonaires. Depuis quelques années, et postérieurement à nos propres travaux, les médecins

américains font des recherches sur ce point d'hygiène publique et privée à la fois. Nous plaçons sous les yeux du lecteur les observations faites le plus récemment : on verra combien elles sont confirmatives des nôtres.

M. Bemiss est parvenu, après avoir vaincu bien des difficultés, à recueillir d'exacts renseignements relativement aux résultats de 34 mariages consanguins. De ces 34 mariages, 28 ont eu lieu entre cousins au premier degré, c'est-à-dire entre parents au troisième degré suivant la loi civile, et 6 entre cousins au deuxième degré, parents au quatrième degré suivant la loi. Sur les 34 exemples qui forment la base du travail, 7 fois l'union a été stérile, 27 fois elle a été féconde. Les 27 mariages féconds ont produit 191 enfants. Le sexe des enfants n'a pu être déterminé que relativement à 13 unions, lesquelles ont donné 49 garçons et 42 filles.

Sur les 28 mariages entre parents au troisième degré, 23 ont été féconds et 5 stériles, et, sur les 6 mariages entre parents au quatrième degré, 2 ont été stériles et 4 féconds. Dans les deux derniers exemples d'infécondité, la femme était elle-même issue d'un mariage entre consanguins.

La relation entre le nombre des enfants et le nombre total des mariages est représentée par la proportion 1 : 5,6. Chaque union féconde a donné en moyenne 7 enfants et une légère fraction.

Pour les mariages entre parents au troisième de-



gré, le nombre des enfants produits est représenté par 6,87, il est représenté par 8,5 pour les mariages entre parents au quatrième degré.

Sur les 192 enfants issus de tous ces mariages, 58 sont morts peu de temps après la naissance. Dans 24 cas, la cause de la mort a été indiquée : 15 fois la phthisie a été invoquée, 8 fois des affections spasmodiques, et une fois l'hydrocéphalie.

Sur les 134 enfants qui sont parvenus à l'âge adulte, il en est 46 qui sont d'une bonne constitution et bien portants ; 32 sont indiqués comme étant mal constitués et habituellement mal portants, mais sans détails particuliers sur leur état. Il en est 9 sur le compte desquels on n'a pu obtenir aucun renseignement. Quant aux 47 autres, ils sont tous mal conformés ou atteints de maladies plus ou moins graves : 23 d'entre eux sont scrofuleux, 4 épileptiques, 2 aliénés, 2 muets, 4 idiots, 2 aveugles, 2 difformes (?), 5 atteints d'albinisme, 6 ont la vue faible, un enfin est atteint de chorée<sup>1</sup>.

La législation de l'Ohio (États-Unis), vient de voter diverses lois relatives aux mariages entre proches parents ; elle a surtout posé les restrictions les plus sévères aux unions entre cousins germains. Les débats ont fourni des enseignements d'un haut intérêt.

3,900 enfants sont nés de 873 mariages entre cou-

<sup>1</sup> *North American medico-surgical Review*, janvier 1857, p. 97.

sins contractés dans l'État de l'Ohio, et 17 familles formées de la sorte dans le Massachussets, comptent 95 enfants.

La moyenne du nombre des enfants, dans le Massachussets, est de 5 1/2 par famille. Mais sur ces 95 enfants, 44 sont idiots et 14 scrofuleux; 37 seulement se trouvent dans des conditions de santé ordinaire.

Dans l'Ohio, sur les 3,800 enfants, 2,490 sont affligés de difformités graves ou de complète imbécillité; le nombre de ceux qui jouissent d'une santé robuste et d'une parfaite intelligence est dans une faible proportion.

On cite le cas d'une famille qui, sur neuf enfants, compte neuf idiots<sup>1</sup>.

Nous allons à présent dire un mot de l'influence comparée de la consanguinité et de la non-consanguinité sur le développement des maladies de famille et résoudre, à l'aide de faits, certaines objections.

On a dit, parmi le très-petit nombre de médecins dissidents sur le point de nocuité des mariages entre consanguins, que l'influence de ces mariages est *bonne* ou *mauvaise*, suivant que les auteurs sont exempts ou affectés de maladies constitutionnelles; que la consanguinité même répétée est sans inconvénient et doit même produire de bons résultats, si les conjoints sont

<sup>1</sup> Le Conseil général du Rhône (session 1860) a émis le vœu de voir la législation française s'occuper de cette question.

exempts de tout vice héréditaire, ou mieux encore doués des meilleures qualités physiques et morales; mais que, d'un autre côté, les alliances consanguines sont nécessairement nuisibles quand elles ont lieu entre sujets affectés de maladies transmissibles, dont l'intensité s'accroît alors, non par simple addition, mais par une sorte de progression arithmétique ou même géométrique, jusqu'à l'exagération la plus extrême, au moyen de la consanguinité répétée. Tel n'est point le langage des faits; ils démontrent que, dans la consanguinité pure, isolée de toutes les circonstances d'hérédité, réside, *ipso facto*, un principe de viciation organique. L'histoire de la famille qui suit confirme pleinement cette dernière assertion.

M. et madame M..., d'un département du Midi de la France, avaient eu six enfants, deux garçons et quatre filles. Tous les six ont vécu jusqu'à un âge assez avancé et se sont mariés, trois ont épousé des cousines germaines, les trois autres des étrangers. Le tableau suivant met en regard les deux catégories avec le nombre d'enfants qu'a eu chacun, et le nombre de ces enfants qui sont morts.

1° Mariages entre consanguins :

	Nombre d'enfants.	Morts en bas âge.
Mademoiselle M... A. . . . .	11	11
M. A. . . . .	8	6
Mademoiselle C. . . . .	5	3
	<hr/>	<hr/>
	24	20

## 2° Mariages étrangers :

	Nombre d'enfants	Morts en bas âge.
M. V. . . . .	6	2
Mademoiselle A. . . . .	7	0
Mademoiselle Z. . . . .	6	1
	<hr/>	<hr/>
	19	3

Il est bon de remarquer que les trois membres de cette famille qui ont perdu le plus d'enfants n'étaient pas plus chétifs que les autres, ainsi qu'il pourrait arriver si c'étaient les plus jeunes des six frères. Ils occupaient les places 1, 3 et 6 dans la famille. Les onze enfants de mademoiselle A. M. sont tous morts hydrocéphales en très-bas âge, un seul a vécu jusqu'à quatorze ans.

Les six enfants que M. A. a perdus ont aussi succombé dans la première jeunesse; les deux qui restent sont l'un et l'autre d'une santé assez délicate.

Enfin, parmi les trois enfants perdus par mademoiselle C... un est mort après quinze jours; un second est resté infirme jusqu'à l'âge de trois ans où il a succombé; un troisième est mort à douze ans d'une méningo-encéphalite. (M. le docteur Lafaurie qui connaît comme nous cette famille, a bien voulu compléter nos renseignements.)

Nous devons encore à un confrère très-instruit, et qui a le soin de tenir avec intelligence bonne note de tout ce qu'il observe, les observations suivantes qui se rapprochent de cette dernière par la grande mortalité

des sujets, puis par la non-existence de vice héréditaire chez les conjoints.

En 1809, M..., négociant de notre ville, bien portant, épouse sanièce, jeune fille forte et bien constituée.

Huit enfants sont issus de ce mariage, sept sont morts avant l'âge de quatre ans, d'après ce qui m'a été rapporté, de crises nerveuses, de convulsions, d'hydrocéphalite; il ne reste plus actuellement à la mère qu'une fille de trente-trois ans, d'une santé très-délicate, à laquelle je donne des soins depuis nombre d'années pour tâcher de modérer, de soulager un psoriasis général, *psoriasis diffusa*, existant depuis la première enfance, et qui, à mon avis, peut être cause que mademoiselle M. X. n'a pas eu le sort de ses frères et sœurs <sup>1</sup>.

Un médecin de Lyon, très-répandu, a observé récemment une famille du centre de la France, composée de six enfants. Le père et la mère parfaitement sains, mais consanguins, appartiennent à une famille saine. Tous leurs enfants sont affectés de scrofule ou de rachitisme avec leurs manifestations les plus évidentes : un seul est moins malade, et le médecin attribue cette exception au non-allaitement par la mère, celle-ci ayant nourri les cinq autres <sup>2</sup>.

Un oncle et une nièce parfaitement sains se marient.

<sup>1</sup> M. le docteur Potton, ancien médecin de l'Antiquaille.

<sup>2</sup> M. Teissier, professeur-adjoint à l'école de Lyon.

Il n'y a rien d'héréditaire dans la famille. Un seul rejeton naît de cette alliance, c'est une fille chétive, assaillie au berceau des maladies les plus graves, de croup, de convulsions, etc. Après avoir traîné une vie de quelques années des plus languissantes, avoir affligé ses parents et son médecin par son excessive nervosité, elle succombe aux atteintes d'une hémorrhagie presque générale de la peau et des membranes muqueuses<sup>1</sup>.

Notre ancien chef de clinique et notre ami, M. le docteur Bondet, rappelle à notre souvenir deux époux, l'oncle et la nièce, types parfaits de santé et de beauté, sans le moindre vice héréditaire des deux côtés, qui ont donné le jour à une seule fille, atteinte, depuis son enfance, d'épilepsie. Cette famille est plongée dans le désespoir. •

Notre liste serait bien longue si nous avions à mentionner tous les faits recueillis dans les familles consanguines et relatifs à la mortalité excessive dans le bas âge. Ici c'est la dysenterie qui achève d'éteindre un enfant cacochyme; là, c'est la méningite tuberculeuse qui prélève plusieurs jeunes victimes; ailleurs c'est le croup, ou la pneumonie lobulaire. Riliet, cet observateur de si regrettable mémoire, avait raison d'avancer qu'on observe dans les familles la plupart des variétés des infirmités humaines. Nous avons déjà cité l'exemple qui suit :

**M. le docteur Doyon**, inspecteur des eaux minérales d'Uriège.

Une famille, afin de conserver une industrie lucrative, a pris pour loi de se constituer en faisceau par des alliances consanguines, et cela depuis plusieurs générations. La reproduction y est singulièrement restreinte, la longévité abrégée. A l'heure qu'il est, elle se trouve constituée par dix-huit membres que nous avons vus successivement. Sur ce nombre se rencontrent deux épileptiques, un phthisique, deux rachitiques, trois scrofuleux et une jeune personne atteinte d'ascite liée à une affection du foie. Les autres membres ont une santé passable, mais tous ont une physionomie étiolée, de la bouffissure dans les traits, etc. L'observateur, en les voyant, reconnaît les membres d'une famille organiquement déchue.

Le lecteur, après cela, se trouvera bien surpris d'apprendre la nature des objections qui ont été faites soit à nos observations, soit aux inductions que nous en avons tirées. Peut-on dire encore, après les développements que nous venons de donner : « Que ce n'est pas la consanguinité *saine*, si l'on peut ainsi dire, mais la consanguinité *morbide*, entachée de vices héréditaires, et par conséquent l'hérédité, qu'il faut accuser, en général, des accidents qui s'appesantissent sur les mariages consanguins; et que ce sont les dispositions physiologiques ou pathologiques seules des parents qui donnent la raison et la mesure des effets observés. »

Mais les sourds-muets que nous voyons abonder dans les familles ne s'y trouvent pas en vertu de l'hérédité! Il n'y en avait pas avant les alliances de sang, qu'elles soient isolées ou répétées. Mais ces affections oculaires, mais ces déviations organiques, sont survenues dans des familles où jamais elles n'avaient apparu avant la consanguinité. Reconnaissez donc une fois pour toutes que la consanguinité, et c'est le véritable nœud de la discussion, a précédé l'hérédité. Celle-ci en est devenue la conséquence. Ne dites plus, en présence de ces résultats, de ces faits nombreux qui proviennent, on peut le dire, de tous les points de l'horizon : « Que la consanguinité même répétée est sans inconvénient et doit même produire de bons résultats, si les conjoints sont exempts de tout vice héréditaire, ou même doués des meilleures qualités physiques et morales! » Ce serait une puériorité, puisque l'observation démontre que la consanguinité donne des vices héréditaires à ceux qui n'en ont point. Ne dites plus que la constatation des familles où l'on voit se dérouler la pathologie entière des maladies chroniques repose sur de vagues assertions. Non, il faut le reconnaître, peu de points de l'étiologie morbide sont aussi nettement établis que ce qui concerne l'influence désastreuse de la consanguinité. Que des familles s'abusent encore sur ce point : l'intérêt et le défaut de lumières peuvent l'expliquer; mais que les médecins ne nient pas ce qui est aussi évident que la lumière du jour.



Et puis on nous oppose ce qu'on appelle un important tribut de faits : 1° l'histoire d'une famille (celle de l'historien même), qui se compose de 416 membres, y compris les alliés, issus d'un couple consanguin au troisième degré, dans l'espace de 160 ans, et après 91 alliances fécondes, dont 16 consanguines superposées : histoire qui paraît ne laisser aucun doute, non-seulement sur la fécondité, non-seulement sur l'innocuité, mais même sur les avantages de la consanguinité dans les familles saines; 2° une série de 24 observations recueillies par lui-même, ou par ses amis, et qui sont complètement en désaccord avec celles venues du camp opposé, notamment au point de vue d'abord de la stérilité, et ensuite de l'état sanitaire « *constamment bon chez les enfants, sauf les cas où les pères et mères étaient déjà affectés de maladie ou seulement de faible santé*<sup>1</sup> ? »

<sup>1</sup> Ces objections sont tirées d'un *Rapport sur les mariages entre consanguins*, par M. Périer, médecin des Invalides, à qui nous exprimons nos remerciements à propos de la défense qu'il a bien voulu prendre de nos actes et de nos intentions. M. Périer est un antagoniste, mais un antagoniste qu'on prise et qu'on respecte. Nous avons eu lieu d'être d'autant plus étonné des paroles qu'il blâme avec raison, que nous avons reçu de leur auteur une lettre remplie de sentiments différents. Nous n'en tirerons point parti : nous ne voulons point mettre M. Bourgeois dans un trop grand embarras. Quoi qu'il en soit, voici un passage de ce rapport, lu à la Société d'anthropologie :

« La thèse dont je dois aujourd'hui donner un aperçu est intitulée : *Quelle est l'influence des mariages consanguins sur les générations?* par M. Alfred Bourgeois, 45 pages : Paris, 1859, n° 91.

« Les mariages consanguins, c'est là un de ces sujets d'un intérêt

On avouera que ce réquisitoire finit mal pour le besoin de la cause. Quoi ! dans cette famille si saine au point de départ, il se trouverait des sujets de *faible santé* (ce qui mériterait un sérieux examen de la part d'une personne désintéressée) ! Mais alors il faut bien convenir que le défaut de croisement, dans cette famille, ne répond pas aux espérances que l'on pouvait concevoir. Car on a objecté encore ceci : c'est que la con-

extrême pour le physiologiste et l'anthropologiste. Car la manière dont on envisage les questions qui s'y rattachent, et l'avis auquel on se range, impliquent presque nécessairement l'opinion que l'on doit adopter sur la grande question des croisements humains, et sur bien d'autres non moins fondamentales en anthropologie.

« Il commence par témoigner de tout *son respect* pour les prohibitions des mariages entre consanguins ; il en loue la moralité, *il en veut l'application*. Nous ne concevions pas qu'il en fût autrement. Mais, quant à l'opinion du vulgaire, attachant des idées de malheur à ces mariages, ou faussant les préceptes en les exagérant, elle lui paraît au contraire indigne d'être prise *en considération* « dans un « travail scientifique. »

« Il s'attache à démontrer combien les faits sur lesquels on se fonde manquent de précision, combien leur signification peut être dénaturée à défaut de renseignements nécessaires ; enfin, combien ils sont loin de constituer des preuves à l'appui de la doctrine qui fait peser sur la consanguinité proprement dite tous les maux dont on accuse, et que peuvent entraîner les mariages consanguins. Emporté par son zèle ou par ses impressions, il en vient à considérer les observations rapportées par M. Devay (*Hygiène des familles*, 1858, p. 256 et suiv.) « comme choisies à plaisir ; » et il lui reproche même de n'avoir « pas eu d'autre intention que d'inspirer la « crainte à ceux de ses lecteurs qui en seraient susceptibles, sans « examen et sans contrôle. »

« Ces paroles sont regrettables, et, nous croyons devoir le dire, M. Devay peut se tromper comme nous tous, sans qu'il soit permis de suspecter sa loyauté scientifique. »

stitution physique des individus, dans les familles, chez les populations et les nations très-mêlées, ne saurait être aussi saine que dans l'hypothèse contraire, au sein des villes que dans les campagnes, par exemple. « Nous avons pu, a-t-on dit, nous convaincre de ce fait par une étude comparée de divers peuples. Nous avons cru reconnaître que les maladies, en général, et que les difformités congénitales ont un accès plus facile et se montrent plus fréquemment chez quelques-uns d'entre eux que chez d'autres ; et nous avons été amené à croire que le degré du mélange devait être compté pour beaucoup dans le nombre et la gravité de ces affections. »

Mais c'est une objection qui mérite, soit à cause de son importance, soit surtout à cause du désordre qui règne dans les opinions, des développements particuliers.

## CHAPITRE IX

De la valeur des croisements de races et de familles dans l'espèce humaine. — Des bons et des mauvais croisements.

La question de croisement a été embrouillée, faute de partir des lois constitutives de la nature humaine, faute d'embrasser la réalité et parce qu'on a rêvé des chimères. Ainsi, il est des partisans, qu'on pourrait appeler à outrance, des croisements de races, de variétés. Ceux-ci appellent sérieusement la fusion des peuples les plus divers entre eux; pour eux c'est le signe d'un grand progrès sanitaire et, par conséquent, civilisateur, que la rupture des barrières empêchant jusqu'à ce jour le contact et le mélange des nations européennes avec la race mongole. Ils vont jusqu'à espérer que du croisement des peuples asiatiques avec les nations européennes doivent provenir et une plus grande beauté de formes et un sang plus pur. Cette manière de voir n'est qu'une utopie. Il est des savants qui soutiennent une opinion de tout point opposée. Ils enseignent que le défaut de mélange n'implique point l'amoidrissement des races humaines, et que, par

conséquent, les croisements en général ne sont pas nécessaires à leur progrès.

« Et d'abord, disent-ils, sans sortir des souches et des races blanches qui seules nous occupent en ce moment, pour que cette doctrine fût justifiée, il faudrait que les peuples réputés les plus purs fussent doués de facultés moindres que ceux qui passent pour être très-mêlés. Rien de plus évident qu'une pareille conséquence, si le croisement perfectionnait les races, et si la supériorité relative était à ce prix. Voilà donc, dans un sens ou dans l'autre, un ordre d'arguments considérables. Or nous allons passer en revue les faits que l'on invoque; et nous croyons qu'il nous sera facile de montrer que, loin d'être dégénérés, ces peuples, au point de vue des dons naturels, sont les plus favorisés qu'il y ait sur le globe. Par la suite, nous verrons que les races très-croisées, au contraire, sont plus ou moins défectueuses, et que certains groupes hybrides sont plus dégradés que toute autre famille humaine.

« On a bien souvent répété que les Persans doivent leur belle constitution au mélange de leur sang avec celui des Géorgiennes et des Circassiennes : « Sans le mélange dont je viens de parler, avait dit Chardin, les gens de qualité de Perse seroient les plus laids hommes du monde... <sup>1</sup>. » Mais cette opinion est formellement

<sup>1</sup> Voy. *en Perse* (descript. de la Perse), ch. XI, Paris, éd. 1811, t. III, p. 403-404. — Cf. VALMONT DE BOMARE, *Dict. raisonn. univ.*

démentie par les témoignages de nombreux auteurs anciens qui nous font connaître les Perses et les Mèdes comme étant d'une beauté remarquable. Elle a d'ailleurs été réfutée de nos jours<sup>1</sup>. Et il suffirait de voir les débris de sculpture de la Perse et de la Babylonie, ainsi que les peintures de l'antique Égypte, qui représentent le type de la race, le type iranien, pour être convaincu que notre célèbre voyageur s'est mépris, et qu'il aura considéré les Ilyates, peuple des campagnes, et d'une autre origine, pour des Tadjicks, ou vrais Persans modernes, lesquels ne le cèdent point, aujourd'hui même, à la pureté des formes de leurs ancêtres.

« On se plaît encore à citer les Turks proprement dits comme un exemple de l'amélioration des races par le croisement. Et, les Osmanlis offrant les caractères d'une beauté en quelque sorte proverbiale, il a paru naturel de l'attribuer à leur union avec les femmes du Caucase et de la Grèce<sup>2</sup>. Mais ces alliances n'ont pas également eu lieu dans toutes les classes de la nation : et nous doutons bien que les types des hauts person-

*d'hist. nat.*, art. *Homme*, t. VII, p. 103; Paris, 1791. — DEVAI, *ouv. cit.*, p. 315.

<sup>1</sup> PRICHARD, *Hist. nat. de l'homme*, trad. par Roulin, t. I, p. 232 et suiv.; Paris, 1843. — Cf. DE SALLES, *Hist. génér. des races hum.*, p. 281-82; Paris, 1849.

<sup>2</sup> BORY DE SAINT-VINCENT, *Dict. class. d'hist. nat.*, art. *Homme*, t. VIII, p. 297; Paris, 1825; et *l'Homme*, in-18, Paris, éd. 1827, p. 111. — Morel, *ouv. cit.*, p. 521.

nages, issus des harems, soient d'une pureté plus grande que ceux des gens du peuple. Nous avons cru remarquer le contraire; et c'est une observation que d'autres ont pu faire comme nous<sup>1</sup>. Ensuite, il n'est pas du tout certain que les Turks, conquérants de races auxquelles ils ne sont pas mêlés, fussent laids comme on l'a prétendu, et qu'étant de souche caucasique, ils eussent des traits presque mongols.

Au reste, cette beauté qu'ils ont en partage n'est-elle pas plus apparente que réelle? Du moins, ainsi que cela se voit chez quelques nations mêlées, ne s'applique-t-elle pas à l'homme tout entier. Car, au point de vue des qualités qui fondent les empires, qu'est devenue leur valeur ancienne? Où sont leurs arts, leurs lettres, leurs sciences, leurs monuments? Et que dire d'un peuple assis sur de grandes ruines, et qui ne s'en est pas inspiré; qui ne vit que d'emprunt, et qui, hors sa langue, n'a rien à lui? Que dire d'un peuple miné par tous les vices, qui ne sait ni se gouverner ni se défendre; et qui, dès lors, semble marqué du doigt pour disparaître de la scène des nations?

« Reconnaissons donc que ce que les Turks d'Osman auraient pu gagner d'un côté par le croisement, ils l'auraient perdu de l'autre; et que tous ces signes

<sup>1</sup> GRELLOIS, *Excurs. dans la Troade*, broch., Metz, 1857, p. 31. — Cf. POUCHET, *de la Pluralité des races hum.*, p. 143; Paris, 1858.

d'abaissement et de langueur, dont ce peuple est un frappant exemple, il ne les doit peut-être qu'à ses excès commis avec de belles étrangères, au sein desquelles, comme par un juste retour, il aurait trouvé sa Capoue.

« Des dissidences d'opinion se sont encore élevées au sujet des anciens Romains. On a d'abord supposé que les fondateurs de Rome durent au mélange du sang les éléments de leur toute-puissance et de leur gloire. Puis on a dit, sans tenir compte de la contradiction, qu'aux derniers siècles de l'empire, un croisement de races était devenu nécessaire, pour les relever de leur chute, et que les invasions des peuples barbares furent le point de départ d'une véritable régénération<sup>1</sup>. Mais, sans remonter aux origines de la petite colonie trans-tibérine, et sans compter les infusions de sang étranger que reçurent la cité naissante et la Rome des premiers siècles, il ne serait pas moins vrai de dire que c'est vers la fin de l'empire surtout que le mélange des races atteint son apogée, et que cette altération du sang, non-seulement dut avoir quelque part à la décadence, mais qu'elle en fut peut-être l'une des causes les plus organiques, les plus fondamentales, et dont les historiens ne se préoccupent point assez.

« D'ailleurs, n'est-on pas fondé à croire que c'est avec

<sup>1</sup> BODICHON, *ouv. cit.*, p. 200-05 et suiv. — MOREL, *ouv. cit.*, p. 520. — DEVAY, *ouv. cit.*, p. 314.



le concours universel des provinces soumises, bien plus que sous l'influence des croisements, que Rome avait fini par se substituer en quelque sorte au monde d'alors? La multiplication des forces l'avait faite ce qu'elle fut; l'altération extrême du sang, ce qu'elle devint. On confond trop souvent les effets de l'association avec ceux du mélange des races, la juxtaposition avec la fusion, la règle avec l'exception. Et l'on oublie trop, d'abord que la race incontestablement la plus nombreuse et la plus énergique, peut-être la plus pure, nous ne disons pas la race supérieure, domine dans le mélange; ensuite, qu'il peut arriver que des nations différentes vivent côte à côte pendant de longs siècles, qu'elles soient sympathiques et qu'elles s'aident mutuellement sans se mêler.

« Enfin, l'on ne se trompe pas moins, selon nous, quand on pense que, deux races voisines, et non un plus grand nombre, venant à se croiser, il en résulte nécessairement une population intermédiaire à toutes deux. Chez les nations, comme dans les familles, c'est ordinairement le type, plus ou moins modifié, de l'un ou de l'autre ascendant, qui se reproduit. Et les métis pourront eux-mêmes être absorbés; car, en se croisant avec l'une ou l'autre des races mères, ils retournent sans cesse, ou tendent à retourner à l'un des types d'où ils sont issus, et dont ils ont dévié : peut-être même quelquefois, en s'unissant entre eux, remonteront-ils vers leur source. Il suffirait de ces vues

pour rendre compte de bien des faits sur lesquels on hésite à se mettre d'accord.

« Cependant la grande Rome attirait à elle non-seulement les hommes d'élite, les familles illustres, mais la plèbe, mais un monde d'esclaves de tous les pays. Tel fut le revers de ses conquêtes. Les temps s'écoulèrent : et il se peut que par le fait d'un mélange croissant, et surtout de la confusion dans ce mélange entre éléments hétérogènes, elle fût entraînée à perdre graduellement de ses qualités et de son caractère propre, à dégénérer, à se souiller enfin de tous les désordres, de tous les crimes.

« Au surplus, il n'est pas permis de trancher d'un mot la question, quand il s'agit de causes aussi complexes et nécessairement multiples que celles de l'élévation et de la chute du nom romain. Et nous ne saurions d'ailleurs comprendre comment, ayant admis les mauvais effets des croisements, M. de Gobineau invoque le bénéfice de la régénération, à la suite des invasions successives des provinces par les peuples du Nord<sup>1</sup>; alors que ces torrents, destructeurs s'il en fût, après s'être déchaînés sur l'empire, firent disparaître dans la mêlée jusqu'aux traces de l'ancienne civilisation.

« Il nous reste à citer les Anglo-Américains, que l'on

<sup>1</sup> Ouv. cit., t. IV, p. 106 et suiv., 121 et suiv. — Cf DE QUATREFAGES ouv. cit., *loc cit.*, p. 182-84

a dit être « une population formée d'Allemands, d'Anglais, d'Irlandais, de Français, et qui devraient à cet « amalgame leurs progrès actuels, leur suprématie « entre tous les peuples, » dans l'avenir<sup>1</sup> ; amalgame ou mélange que, par une contradiction singulière, d'autres ont regardé comme essentiellement funeste, et comme pouvant conduire à l'extinction même de la race<sup>2</sup>. Mais d'abord cette nation est-elle mêlée à ce point? Nous ne le croyons pas. Hardis, aventureux, avides, infatigables et ne reculant devant aucune difficulté d'exécution, les habitants de l'Union, foncièrement Anglais, ont porté dans leur nouvelle patrie l'exagération de toutes les facultés qui les distinguent en Europe, et d'où il résulte comme un état fiévreux d'ambition, d'orgueil et de soif du lucre poussée à l'extrême. Mais, indépendamment des différences respectives que présentent les agglomérations des races, et tout en tenant compte des nuances morales qui se font remarquer dans les États du Sud, du Nord-Est, de l'Ouest et du Centre, on ne peut nier que le caractère *américain*, en général, ne diffère assez peu du caractère anglais. Un seul grand trait, ce nous semble, les distingue, savoir : l'esprit d'indépendance et d'égalité porté beaucoup plus loin aux États-Unis que dans la métropole. Car, pour les manières extérieures, le type

<sup>1</sup> BODICHON, ouv. cit., p. 209-10.

<sup>2</sup> DE GOBINEAU, ouv. cit., t. IV, p. 312-13.

physique, on conviendra que, sauf quelques exceptions locales, l'Anglais et l'Américain se ressemblent considérablement.

« Or qui dit mélange ne dit pas seulement modification, mais changement, au moins pour un temps : et il ne saurait être nécessaire de recourir à l'influence du croisement, pour expliquer des dissemblances qui s'expliquent d'elles-mêmes, dès qu'on envisage la différence des lieux, des mœurs, des institutions ; et dès qu'on se reporte surtout aux principes qui guidèrent les émigrations anglaises, et aussi la plupart des Européens qui sont venus successivement s'établir dans cette partie du nouveau monde.

« Au reste, étant admise comme un fait l'hypothèse en question, nous ne verrions pas encore sur quoi l'on se fonderait pour en invoquer le bénéfice, quand il est constaté que les Anglo-Américains, notamment sous le rapport des beaux-arts et des sciences philosophiques, sont inférieurs aux Anglais<sup>1</sup>, et quand cette infériorité, dont la raison se puiserait aux mêmes sources que les autres différences intellectuelles ou morales, attesterait au contraire que les croisements, s'ils étaient seuls en cause, auraient bien plutôt amoindri qu'ils n'auraient amélioré la race. »

Nous venons d'exposer l'argumentation d'un homme

<sup>1</sup> DE TOCQUEVILLE, *de la Démocrat. en Amériq.*, t. III, ch. 1, ix et *pass.*; Paris, 1838-40. — Cf. MURAT, *Esquiss. mor. des États-Unis*, p. 385 et suiv.; in-18, Paris, 1832.

sérieux, d'un membre distingué de la Société d'anthropologie, parce qu'elle renferme en substance les arguments les plus solides, s'il en était de solides, pour renverser la doctrine de l'utilité des croisements de races et de familles. Si les données qui ressortent d'une semblable argumentation pouvaient être admises, elles nécessiteraient l'abandon immédiat de la grande et utile question que nous cherchons à résoudre ; ce serait une question oiseuse. Mais, heureusement pour nous, notre thèse doit se renforcer de tout cet appareil dirigé contre elle-même : l'utilité des croisements relatifs, harmoniques, dans le sens de la nature, de ses lois constitutives, doit ressortir d'une manière plus plausible.

Il existe d'abord, dans le fond de cette dissertation, des éléments tout à fait étrangers au fait du croisement et qu'il faut d'abord dégager pour mieux s'entendre ensuite. Dans cette vue un peu confuse de la philosophie de l'histoire, M. Périer fait intervenir l'influence si puissante des modificateurs moraux, tels que les religions, les institutions, etc. Peut-il, dès lors, en bonne logique, imputer aux croisements la décadence de tel ou tel peuple qu'il signale, puisqu'il existe tant d'autres causes de décadence organique ?

« D'autre part, dit-il, nous voyons que tel peuple a tenu le premier rang, qui ne possède plus assez de lumières pour se guider lui-même ; que tel a bâti des temples, qui campe sur leurs ruines : que tel a dominé,

qui gémit sous le joug. Il y a là des causes d'élévation et d'abaissement, peut-être impénétrables, et au milieu desquelles les luttes intérieures ou les invasions du dehors, les institutions surtout, progressives ou rétrogrades, libérales ou tyranniques, jouent, dans certaines limites, un rôle incontesté. Néanmoins, partout où de grandes civilisations se sont éteintes, on peut dire que les races, considérées dans leur ensemble, ont été plus ou moins imprégnées d'un autre sang, ou que leurs descendants, souvent en trop petit nombre, ne les représentent plus que d'une manière nominale.

« Il faudrait aussi se garder de croire que les facultés intellectuelles et affectives subissent toujours, dans la même proportion que l'organisme physique, la dépression qui nous paraît être en général le fait du croisement, ou du moins que cet abaissement fût toujours sans compensation. Ainsi, le peuple le moins pur ne sera point pour cela le moins civilisé, et réciproquement : car le développement intellectuel et l'avancement scientifique sont, pour une très-grande part, les fruits de l'éducation et des institutions, en même temps que de l'influence climatérique et des autres modificateurs ambiants, tandis que les caractères physiques sont exclusivement l'œuvre de la nature. On comprend donc que le mélange du sang, en portant atteinte aux fonctions de la vie animale, puisse bien ne pas altérer sensiblement les facultés de relation, et ne pas empêcher leur essor, ne pas nuire au progrès. De même,

si la supériorité chez les individus tient d'abord à l'excellence de la race, à la pureté du type, elle se lie étroitement à la culture intellectuelle, qui seule développe les facultés<sup>1</sup>. »

Tel est bien le cas des populations orientales, des Osmanlis. Et ne peut-on pas se demander si, au sein de cette atmosphère corruptrice d'usages, d'institutions, etc., le croisement n'a pas au moins retardé pour ces derniers l'extinction finale, et maintenu au moins de belles formes organiques? Pour ce qui a trait à l'invasion des barbares dans l'empire romain, qu'on a si souvent citée et d'une manière abusive, ce fut un cataclysme et non pas un croisement; ce fut un débordement de masses humaines sur une population relativement peu nombreuse, et qui finit par être étouffée dans cette étreinte d'un nouveau genre. Nous accordons d'ailleurs que le croisement du Goth, si disparate au point de vue organique et moral, avec le Romain du Bas-Empire fut un mal, puisque l'empereur Valens et ses successeurs promulguèrent des édits pour empêcher les mariages entre les barbares et les Romains, de peur que *ceux-ci ne corrompissent leur sang*. Mais répétons-le : l'invasion des barbares fut un fait exceptionnel et ne peut, dans l'espèce, être invoqué soit par les partisans du croisement, soit par ceux qui lui sont opposé. Nous l'avons écrit ailleurs, et nous le

<sup>1</sup> J. A. N. PÉNIER, *Essai sur les croisements ethniques*, p. 19.

répétons ici, car ce sont des considérations majeures :

« Il faut se défier de mélanges de races dégénérées à races dégénérées... Ce qui arrive pour les nations, en grand, a lieu en petit, chez les familles. C'est le même fait physiologique qui varie dans ses proportions. La détérioration physique et morale qui s'observe dans les grands centres industriels, et qui forme des races à part au sein même de l'unité sociale ; cette laideur repoussante à laquelle se joint la grossièreté des instincts et qui semble se perpétuer dans certaines classes, tout cela est en grande partie l'effet d'alliances presque inévitables entre familles dégénérées. C'est une des causes qui contribuent le plus à fixer le mal physique et le mal moral dans le monde, à abaisser la supériorité du type humain. Un mariage de ce genre correspond, pour les résultats, à l'union du nègre avec la quarteronne, avec la mulâtresse, etc., union qui ramène de plus en plus au type nègre, c'est-à-dire inférieur.

« C'est dans le mélange des races dégénérées que l'on trouve la solution de certains problèmes sociaux qui, sans cela, demeureraient couverts d'obscurité.

« L'union des Européens avec les diverses tribus à peau rouge d'Amérique, avec les peuplades disséminées dans l'Océanie, avec les populations jaunâtres, bistrées, cuivreuses, olivâtres de l'Inde, produit des mélanges analogues ; ils sont encore plus variés et plus complets au Brésil et dans les anciennes colonies es-



pagnoles, où les blancs, les nègres et les peaux-rouges sont croisés dans toutes les proportions et d'une manière inextricable pour les étrangers, quoique les habitants sachent faire la part qui appartient à chaque race. Malheureusement, l'influence de tous ces mélanges ne se borne pas au physique; et c'est surtout à cette cause qu'il faut attribuer les désordres et l'agitation qui ne cessent de bouleverser les républiques de l'Amérique du Sud. L'influence de la race caucasique, s'étant exprimée sur ce sol par des types dégénérés, par des vagabonds important les vices des grandes métropoles de l'Europe, n'a pu maîtriser encore les caractères des races indigènes et les réduire à son propre type par l'influence du plus grand nombre. Nous avons le regret de ne pouvoir ici fournir de plus amples détails sur cette question si belle et si intéressante : les exigences de notre livre nous imposent des limites <sup>1</sup>. »

Tout ce qui est allégué touchant la non-conformité actuelle des Anglo-Américains avec les races de la mère patrie, les changements qui se sont opérés dans leurs mœurs, leurs allures sociales, leur physique même, est parfaitement exact. Mais peut-on dire que le croisement y soit pour quelque chose, lorsque les influences dites de *milieu* peuvent parfaitement rendre compte de ces métamorphoses? C'est ce que

<sup>1</sup> *Hygiène des Familles*, p. 316.

démontrent parfaitement les travaux récents des voyageurs et des naturalistes modernes. Dans le récent ouvrage de M. de Quatrefages, nous trouvons les détails qui suivent et qui sont remplis du plus vif intérêt : « Pour le résultat général de ces altérations du type anglais, voici comment l'apprécie un homme d'intelligence et de savoir, qui a longtemps habité et étudié l'Amérique, et qui se trouve entièrement d'accord avec Smith<sup>1</sup> : « Un petit nombre d'années a suffi  
« pour établir une distinction, déjà très-marquée, entre  
« les Américains modernes et les Anglais, dont ils descendent. .... Nous demanderons au voyageur attentif  
« qui a parcouru les États-Unis de nous dire ce qu'il  
« pense de certaines familles de New-York et de la Pensylvanie dont le sang est demeuré pur depuis un siècle ou deux, et des populations le plus anciennement  
« établies dans le Kentucky et sur les bords du Mississippi. N'a-t-il pas observé, comme nous, une altération sensible non-seulement dans les traits, mais dans  
« le caractère? A part la civilisation européenne, qui les  
« a suivis, on retrouve déjà chez les uns, avec l'angle facial, la fierté et l'esprit de ruse de l'Iroquois, chez  
« les autres, avec l'extérieur, la rudesse, la franchise et l'indépendance de l'Illinois et du Cherokee. » Cette appréciation est acceptée aux États-Unis mêmes par les

<sup>1</sup> M. l'abbé BRASSEUR DE BOURBOURG, *Histoire des nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale durant les siècles antérieurs à Christoph Colomb.*

hommes de bonne foi, et M. l'abbé Brasseur nous citait à ce sujet le propos d'un homme éminent qui résumait devant lui une conversation sur ce sujet en disant : « Par les traits et par le caractère, nous sommes « devenus des Hurons. »

« Grâce à l'obligeance de M. Pruner-Bey, on peut ajouter l'appréciation raisonnée et scientifique des anatomistes à ces témoignages de voyageurs, de gens du monde éclairés. Ici je ne fais que transcrire<sup>1</sup>. — « L'Anglo-Saxon-Américain présente dès la seconde « génération des traits du type indien qui le rappro- « chent des Lemni-Lénapes, des Iroquois, des Chero- « kees..... Plus tard le système glandulaire se res- « treint au minimum de son développement normal ; « la peau devient sèche comme du cuir ; elle perd la « chaleur du teint et la rougeur des joues, qui sont « remplacées chez l'homme par une teinte limoneuse, « et chez la femme par une pâleur fade. La tête se « rapetisse et s'arrondit ou devient pointue ; elle se « couvre d'une chevelure lisse et foncée en couleur. « Le cou s'allonge. On observe un grand développe- « ment des os zygomatiques<sup>2</sup> et des masséters<sup>3</sup>. Les « fosses temporales sont profondes, les mâchoires « massives. Les yeux sont enfoncés dans des cavités

<sup>1</sup> Des médecins compatriotes de M. Pruner lui ont adressé les détails suivants, qu'il a bien voulu me communiquer.

<sup>2</sup> Os de la pommette.

<sup>3</sup> Muscle qui va de l'arcade zygomatique à la mâchoire inférieure, sur le côté des joues.

« très-profondes et assez rapprochées l'une de l'autre; l'iris est foncé, le regard perçant et sauvage. « Le corps des os longs s'allonge, principalement à « l'extrémité supérieure, si bien que la France et l'Angleterre fabriquent pour l'Amérique des gants à part « dont les doigts sont exceptionnellement allongés. Les « cavités de ces os sont très-rétrécies; les ongles prennent facilement une forme allongée et pointue. Le « bassin de la femme se rapproche de celui de « l'homme. » — Nous avons cru devoir adoucir quelques traits de cette description <sup>1</sup>. »

Aussi, pour bien saisir les avantages ou les inconvénients des croisements, il faut les considérer dans leurs rapports avec les influences de milieu et les diversités morales. Les croisements extraordinaires, ceux de peuples à peuples, de races, de familles trop opposés sous le rapport des mœurs, des institutions, du génie individuel, des caractères physiques mêmes, sont dangereux et ne peuvent amener cet heureux équilibre, cette pondération dans les facultés et les énergies humaines qui constituent la civilisation. La beauté des formes n'est point toujours l'indice de

<sup>1</sup> « Un long séjour en Amérique a fait perdre au créole canadien les vives couleurs de sa carnation. Son teint a pris une nuance d'un gris foncé; ses cheveux noirs tombent à plat sur ses tempes comme ceux de l'Indien. Nous ne reconnaissons plus en lui le type européen, encore moins le type gaulois. » — Th. PAVIE, *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1850. Ainsi la race celtique a perdu ses caractères depuis sa transplantation au Canada.

l'heureuse influence du croisement. Au point de vue moral comme au point de vue sanitaire, la nature humaine ne veut pas d'hiatus, de bonds prodigieux. L'accouplement humain réclame une certaine conformité de mœurs, de vues morales, de sentiments. Si un des meilleurs arguments pour établir l'unité des races humaines se puise dans ce qu'on appelle la *fécondité continue*, il n'en résulte pas moins du témoignage des savants et des voyageurs qui ont le mieux exploré l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie, que les unions des blancs avec les noirs ne produisent qu'une fécondité bornée, et que les croisements de la race caucasique avec la race malaise sont généralement frappés de stérilité. L'espace nous manque pour reproduire ici les documents dont la science abonde sur ce sujet, et qu'elle doit particulièrement à MM. Quoy et Gaimard, Gliddon, de Freycinet, Jacquinot, Lesson, Ruzf, d'Omalius d'Halloy, etc.

C'est à ce point de vue qu'il faut envisager la délicate question des croisements pour juger sainement des faits contradictoires en apparence. On reconnaît alors que ceux-ci n'impliquent rien de défavorable à la doctrine qui pose comme dangereuse la consanguinité dans les familles. Autre chose est l'amalgame fait au hasard de peuples, de races et de tribus, autre chose est la fixité d'une famille dans son propre sang. Sans doute le croisement à outrance (et c'est cette nature de croisement qu'on allègue) enfante des mé-

tissages bizarres et quelquefois désastreux<sup>1</sup>, mais la consanguinité altère davantage les formes et l'essence de la vie.

Le croisement qui régénère est celui qui s'opère dans un cercle assez étendu de famille à famille, sans variété de race trop accentuée. C'est ainsi que, pour rester dans les limites du vrai, d'une saine physiologie, la division des branches d'une famille, d'une tribu, suffit à sa perpétuation. Un village, une cité, une province, à plus forte raison un État, offrent, à notre avis, des occasions de rajeunissement suffisantes pour que, moyennant des influences hygiéniques favorables, la population se soutienne et s'améliore. Le croisement qui est avantageux est celui qui s'opère entre individus pas trop disproportionnés dans leur manière de vivre et de sentir. L'élément moral joue toujours, quoi qu'on puisse dire, un rôle puissant dans les questions d'hygiène sociale et dans l'ethnographie. Le croisement qui empêche la décadence des races et des familles est celui qui, avec les conditions que nous ve-

<sup>1</sup> Demandez au premier éducateur venu ce qui arriverait, si on lâchait dans le plus pur troupeau de mérinos cinq ou six béliers de races différentes. Il vous répondra en vous montrant nos chiens de rues et nos chats de gouttières. Là se fait en effet une expérience en grand et journalière; là les races livrées à elles-mêmes et s'alliant en tout sens ont produit cette multitude d'animaux qui n'ont plus de place précise dans nos cadres, mais qui, examinés avec soin et rapprochés méthodiquement, conduiraient *par nuances insensibles et graduées* à toutes nos races de chiens et de chats les mieux caractérisées. (DE QUATREFAGES, *ouv. cit.*, p. 350.)

nons de mentionner, se combine, mais dans de justes proportions, avec les influences si majeures du milieu. L'interrogation de la nature, son observation impartiale, chose si rare, indique, que, dans notre espèce même, les caractères des formes, la beauté, la couleur, ne dérivent point toujours de la nature des parents, mais qu'ils peuvent être aussi des émanations du ciel ou du pays où les enfants sont nés<sup>1</sup>. Il y a, dans ce fait, une immense question d'hygiène sociale qui est peu comprise, ou plutôt de laquelle l'attention se détourne, comme cela malheureusement se pratique vis-à-vis des choses les plus utiles. Là cependant réside un des moyens les plus efficaces pour rompre la chaîne inflexible des maux héréditaires, pour fortifier et embellir l'espèce humaine. Lallemand, de Montpellier, avait remarqué qu'un des moyens les plus sûrs de neutraliser l'hérédité était l'union des individus qui ont quitté leur pays natal, avec les habitants au milieu desquels leur santé s'est améliorée.

En général, rien n'est plus favorable au perfectionnement des populations que leur croisement avec celles qui vivent dans des conditions opposées, parce que des prédominances fâcheuses de part et d'autre se neutralisent dans les descendants. « Je n'ai pas vu, dit-il, de plus belles familles, dans le Midi, que celles qui proviennent d'Allemands ou de Hollandais alliés à des

<sup>1</sup> PROSPER LUCAS, *OUVR. cit.*, t. II, p. 448.

femmes du pays<sup>1</sup>. » Nous avons fait la même remarque dans la contrée que nous habitons : les familles qui nous paraissent les plus irréprochables, par rapport à la beauté du sang, sont celles qui ont agrandi le cercle de leurs alliances matrimoniales ; celles qui, par un choix raisonné, ou bien par une sorte d'instinct physiologique, se sont régénérées avec de fortes souches venues du Nord ou du Midi. Ceux qui ont voyagé longtemps dans le nord de l'Europe, et particulièrement en Hollande et en Allemagne, savent que la plupart des familles de ces pays, qui ont produit des hommes éminents dans les lettres, les sciences, la politique, etc., sont de souche française, des réfugiés de l'édit de Nantes. En Prusse cela est notoire : que d'hommes supérieurs à Berlin ont des noms français ! Bien plus, sous le rapport physique, ces familles sont heureusement organisées.

Mais, à ce point de vue, il est d'importantes recherches à faire. Il est nécessaire de mieux connaître les affinités naturelles pour le croisement des nations européennes entre elles. D'après les renseignements que nous tenons de deux hommes fort expérimentés en ethnographie européenne, MM. Guggenbull et d'Abadie, membre de l'Institut, les croisements des Français à Allemands seraient les plus avantageux. Ce seraient ceux qui produiraient les plus belles et les plus saines familles.

<sup>1</sup> *Éducation publique*, p. 78.



Le croisement d'Anglais à Français réussirait moins, tandis que l'expérience démontre chaque jour la validité des familles issues de souche française et américaine. En somme, l'alliance humaine réclame pour le bonheur ou la puissance des membres qui doivent en éclore, moins des contrastes trop tranchés que la diversité. Aussi croyons-nous devoir ajouter ici quelques réflexions que nous croyons fort importantes.

Nos habitudes sociales portent généralement les pères de famille, et souvent dans des vues honorables, à rechercher pour l'établissement de leurs enfants ce qu'on appelle généralement une *position identique* à la leur. On pense que tout doit aller pour le mieux lorsqu'on a réuni la communauté de goûts, de mœurs domestiques, de fortune, de situation sociale, etc. La fille d'un négociant épousera le fils de son confrère, si ces conditions se rencontrent, s'il habite la même ville et souvent le même quartier. On cède à cet attrait sans s'en rendre bien compte.

Cette manière d'agir a aussi ses dangers, et nous allons en reconnaître la raison : c'est là ce que nous appellerons une *consanguinité factice*. On oublie trop généralement, disons mieux, on ignore complètement que toute situation sociale entraîne un régime spécial de vie, que des habitudes de famille comportent l'action continue de certains modificateurs hygiéniques, que tout cela agit uniformément sur l'organisme et donne au système vivant quelque chose de spécial.

Deux familles habitant la même cité, ayant une manière de vivre identique, issues également de souches bourgeoises et commerçantes, offrent généralement de grands points de ressemblance sous le rapport physiologique et sanitaire. C'est, à peu de chose près, le même tempérament, la même carnation des chairs, la même tendance à être affecté par les modificateurs hygiéniques, à avoir des maladies similaires. Il existe entre ces familles des rapports que l'on peut comparer à ceux qui existent entre certaines tribus, entre certains animaux soumis au même empire de la domestication. Ces rapports se reflètent jusque dans les attitudes et les physionomies. Or il résulte de cette trop grande uniformité de deux êtres, des conséquences qui se rapprochent un peu des effets qu'amène la consanguinité réelle. Cela imprime aux maladies héréditaires un plus grand essor, donne aux produits le cachet des scrofules ou du rachitisme. Des parents qui n'étaient que lymphatiques, en unissant, dans la conception, leur prédominance, leur identité physiologique, ont donné à leurs enfants ce qu'on pourrait appeler l'*excès en mal* de leur tempérament, de leur constitution. La santé des parents se trouvait en équilibre, celle de leurs enfants ne l'a plus été. La même chose peut se dire du tempérament nerveux et des affections qui en découlent. Ce qui, chez les deux parents, peut ne pas dépasser les bornes de l'impressionnabilité nerveuse, peut revêtir

le caractère de l'*affection convulsive* chez leurs produits. Nul médecin éclairé et un peu au courant de la matière ne saurait infirmer ce que nous venons d'avancer. Ce n'est donc point émettre une opinion hasardée que d'engager les pères et les chefs de famille à user d'une grande réserve, d'une prudence en quelque sorte méticuleuse, pour le choix des alliances d'où la santé et le bonheur de leurs générations dépendent. Tout n'est point fait encore lorsqu'on a associé aux convenances sociales le bien-être qui peut découler de l'aisance ou de la richesse et d'une vigueur moyenne ; il faut compléter ces avantages par la recherche d'une certaine diversité physiologique. La famille, pour se constituer dans un état de force, d'intégrité et de durée, doit viser plutôt à l'épanouissement qu'à la concentration. C'est une proposition qui ressort très-explicitement de notre travail, mais qui est mieux démontrée encore par l'action visible de la Providence sur les choses humaines<sup>1</sup>.

Les réflexions qui précèdent et les faits contenus

Un savant distingué, M. Alf. Maury, de l'Institut, en mentionnant nos recherches, a émis les ingénieux aperçus qui suivent : « Jadis les professions étaient héréditaires dans les familles. Aujourd'hui la mobilité des positions sociales fait sans cesse embrasser aux enfants des occupations différentes de celles de leurs pères. C'est là un heureux changement, car il produit une sorte de croisement intellectuel qui empêche la prépondérance exagérée de certaines facultés. Chaque profession exerce une influence propre sur l'économie, elle tend à fatiguer tel ou tel organe. » (*Revue des Deux-Mondes*, 1860, p. 95.)

dans ce chapitre vont trouver leur complément dans les suivantes, où nous traiterons des dégénérescences qui atteignent les tribus, les castes et les familles, qui manquent d'affluents étrangers pour se régénérer et par conséquent pour se perpétuer.

## CHAPITRE X

De l'influence du défaut de croisement sur certaines races, familles et tribus. — Israélites. — Des races maudites en France et en Espagne. — Tribus séquestrées.

Il existe certains faits qui paraissent contradictoires; il est des races qui se sont maintenues debout, quoique reproduites de temps immémorial par la consanguinité. Tel est le peuple juif. Disséminé par toute la terre, il a conservé une grande partie de son empreinte primitive, sous les climats les plus opposés, parce qu'il ne s'est point croisé avec les populations indigènes; et, même dans chaque localité, le nombre des coreligionnaires étant peu considérable, les alliances n'ont pu avoir lieu qu'entre parents. Voilà sans doute une exception à cette loi qui implique une diminution de la capacité de résistance vitale, de ténacité de vie, soit pour les familles, soit pour les races qui se recrutent entre elles. La population israélite subsiste, tandis que, depuis plusieurs siècles, toutes les oligarchies, toutes les castes qui avaient avec la nation juive des conditions communes de propagation, ont été anéan-

ties. Mais, si l'on réfléchit aux conditions climatologiques, à la situation nomade sur le globe de la population juive, on cessera d'être surpris de cette anomalie apparente. Et puis, d'ailleurs, le plus simple examen des attributs physiologiques, de la stature, du type, des maladies des familles juives, est là pour justifier la loi générale. Personne ne le conteste, le type israélite a perdu de sa vigueur et de sa beauté. Si nous scrutons ces familles, nous y trouverons en foule les mêmes maladies, les mêmes infirmités que nous avons signalées plus haut. Dans les familles les plus opulentes, nous rencontrerons des misères physiques et morales équivalentes à leur extrême richesse, et que le vulgaire peut attribuer à une sorte de compensation providentielle, mais qui sont plutôt l'effet direct de la consanguinité.

Il n'est point douteux que la dissémination de la population juive sur les points extrêmes du globe, n'ait fait une sorte d'équilibre à sa fâcheuse condition de consanguinité : cela a constitué, en quelque sorte, au sein même de la race typique, des variétés qui ont pu modifier son uniformité, introduire quelques conditions nouvelles dans les mariages, expliquer en un mot la persistance, la longévité de la nation juive. Si l'on compare l'embonpoint lymphatique du juif hollandais à la maigreur nerveuse de ses coreligionnaires d'Afrique, on pourra faire aisément la part des modifications produites par le climat. La population israélite com-

merçante et nomade échange imperceptiblement sa population; il y a chez elle mobilisation de ses enfants, comme il y a une mobilisation de ses capitaux.

Ainsi on peut dire qu'une famille juive, cantonnée dans les régions d'une zone tempérée, reçoit l'influence du midi comme celle du nord et *vice versa*. Aussi voit-on toujours avec étonnement, apparaître de temps à autre, dans ces mêmes familles où la vulgarité sinon la laideur est la règle commune, de ces types de beauté féminine qui rappellent involontairement les femmes de la Bible et les plus belles créations des régions de l'Orient. Outre la ténacité vitale de la race, il y a la ténacité vitale individuelle; on remarque un grand nombre de vieillards et même des centenaires parmi les Israélites.

La bourgeoisie catholique ou protestante ne peut avoir, eu égard à sa fixité au sol où elle a pris naissance, ce que nous pouvons nommer les *circonstances atténuantes* de la consanguinité; par contre ne peuvent-elles être vivaces comme la nation juive.

Le docteur Boudin, dans son ouvrage sur la géographie médicale, a beaucoup insisté sur le cosmopolitisme des juifs.

« Il est, dit-il, des types de races qui semblent s'adapter merveilleusement aux divers changements de climat, alors que d'autres supportent à peine les moindres déplacements. Parmi les premiers, on peut citer le juif et peut-être le bohémien. Le juif occupe aujourd'hui

d'hui toutes les parties du monde, on le trouve en Europe depuis Gibraltar jusqu'en Norvège; en Afrique, depuis Alger jusqu'au cap de Bonne-Espérance; en Asie, de Cochin au Caucase, et de Jaffa à Pékin; en Amérique, on le rencontre depuis Montévidéo jusqu'à Québec; depuis cinquante ans, il a envahi l'Australie, et déjà il a fait ses preuves d'acclimatation sous l'équateur, où les populations d'origine européenne n'ont jamais réussi à se perpétuer. Sous le rapport de l'altitude des lieux, bien que le juif habite peu la montagne, probablement à cause de ses tendances industrielles et commerciales, néanmoins rien ne fait présumer chez lui une incompatibilité physique pour les lieux élevés. En revanche, le juif a vécu pendant des siècles, et il vit encore aujourd'hui, sur le seul point du globe situé à plus de 400 mètres *au-dessous* du niveau de la mer, pays dans lequel il est très-douteux que l'Européen parvienne jamais à propager sa race. D'autre part, partout où la race juive a été étudiée jusqu'ici, elle s'est montrée soumise à des lois statistiques de naissance, de décès, de sexe, complètement différentes de celles qui président aux autres nationalités au milieu desquelles elle vit. Assurément ce fait si contraire aux prévisions du raisonnement n'est pas un des moins intéressants parmi ceux dont la démonstration est due à la géographie médicale. »

Il est un problème historique fort curieux qui, à la fois, jette le plus grand jour sur l'abâtardissement dé-



- plorable où peuvent parvenir les races et les familles humaines qui se recrutent dans leur propre sang, et ne peut se résoudre que par l'influence de la consanguinité. Ce problème est celui qui couvre l'origine de ce qu'on appelle les *racés maudites* de la France et de l'Espagne, et qui a fait l'objet de travaux pleins d'érudition; on désigne ainsi les *Cagots* des Pyrénées, les *Vaqueros* des Asturies, les *Colliberts* du Bas-Poitou, les *Marrans* ou *Marrons* de l'Auvergne, etc. L'existence et l'état misérable des *Cagots*, si peu et si mal connus hors des lieux qu'ils habitaient, sont des faits incontestables que l'ignorance seule pourrait vouloir révoquer en doute; mais leur origine, déjà problématique vers la fin du moyen âge, s'obscurcit de jour en jour; chaque siècle en passant laisse tomber son voile sur elle comme pour la dérober aux regards des races futures. Cette origine a fourni matière à nombre de conjectures, plus ou moins probables, plus ou moins ingénieuses; ce qu'il y a de certain, c'est que ces êtres dégradés par l'opinion, et portant sur eux je ne sais quel sceau de malédiction, étaient bannis, repoussés de partout comme des pestiférés dont on redoutait le contact et la vue. Ils étaient sans noms, ou, s'ils en avaient un, on affectait de l'ignorer pour ne les désigner que par la qualification humiliante de *Crestiaa* ou de *Cagot*. Leurs maisons ou, disons mieux, leurs huttes s'élevaient à l'ombre des clochers et des donjons, à quelque distance des villages, où ils ne se rendaient

que pour gagner leur salaire comme charpentiers ou couvreurs, et pour assister à l'office divin à l'église paroissiale. Ils n'y pouvaient entrer que par une petite porte qui leur était exclusivement réservée; ils prenaient de l'eau bénite dans un bénitier à part, ou la recevaient au bout d'un bâton. Une fois dans le lieu saint, ils avaient un coin où ils devaient être séparés du reste des fidèles. On craignait même que leurs cendres ne souillassent celles des races pures; aussi leur assignait-on, dans le champ du repos, dans le lieu où tous les mortels sont égaux, une ligne de démarcation. Le peuple, en général, était tellement imbu de l'idée que ces Cagots ne ressemblaient en rien au reste des hommes, qu'un père réduit à la plus extrême misère aurait mille fois mieux aimé voir sa fille tendre la main à la charité publique que de l'unir à un Cagot. Ce préjugé passa du peuple aux plus hautes classes de la société, et l'Église et l'État furent d'accord pour repousser de tous les emplois honorables les victimes sur lesquelles il s'acharnait. Enfin, il les poursuivit avec une opiniâtreté tellement minutieuse, qu'il leur désigna jusqu'aux sources où ils devaient puiser l'eau qui leur était nécessaire. Sous l'empire de pareilles idées, doit-on être surpris de voir planer sur eux les imputations les plus calomnieuses, les soupçons les plus flétrissants? Ils étaient sorciers, magiciens; ils répandaient une odeur infecte, surtout pendant les grandes chaleurs; leurs oreilles étaient sans lobe

comme celles des lépreux. Les membres de cette caste flétrie par l'opinion étaient astreints, par la législation alors en vigueur, à porter une marque distinctive appelée pied d'oie ou de canard dans les arrêts des parlements de Navarre et de Bordeaux<sup>1</sup>.

Il ne faudrait pas croire qu'actuellement il ne reste aucun vestige de ces races, qu'elles se soient entièrement fondues dans la grande famille française, ou tout au moins que les préjugés qui avaient existé contre elles soient complètement anéantis. La civilisation dont notre époque se glorifie n'a pas lui également sur toutes les localités encore habitées par les descendants des races maudites; si dans les unes elle a entièrement dissipé le préjugé qui les frappait, dans d'autres, elle n'a fait qu'en diminuer l'intensité<sup>2</sup>. La race pure de Lescun considère les Cagots comme une population maudite et dépravée, et ne voit dans le quartier où ils habitent en plus grand nombre qu'un lieu de perdition. Les alliances entre ces deux races sont rares; il faut, pour qu'un Cagot soit admis par un mariage dans une race pure, qu'il se recommande par une position sociale et par des qualités supérieures à celles de cette famille; encore les parents de celui des deux époux qui n'est pas cagot ne consen-

<sup>1</sup> Nous avons puisé ces détails dans le savant ouvrage de M. Francisque Michel, intitulé : *des Races maudites de la France et de l'Espagne*, 2 vol. 1847.

<sup>2</sup> F. MICHEL, ouvr. cité, t. I, p. 5.

tent-ils le plus souvent à une pareille union qu'avec la plus grande répugnance, tant la prévention qui pèse sur les malheureux en question a encore de racines profondes parmi cette population imbue de tous les préjugés de ses pères<sup>1</sup> ! Dans le canton de Salies, près d'Orthez, les familles qui, de nos jours, passent pour appartenir à cette race, sont au nombre de huit ; elles entrent dans l'église par leur porte particulière, prennent de l'eau bénite dans leur bénitier et vont se placer en bas contre le confessionnal, dans un coin séparé par une balustrade du reste de l'église<sup>2</sup>.

Les temps, les vicissitudes qu'il entraîne et, par-dessus tout, les conditions de reproduction des autres races maudites de la France, les ont fait disparaître. Ainsi il n'y a plus ni Oiseliers, ni Marrans, races pareilles à celle des Cagots pour l'aversion dont elles étaient l'objet, mais infiniment moins considérables. Cependant les Colliberts du Poitou existaient encore il n'y a pas bien des années. Voici ce qu'en raconte un historien de leur pays, un témoin oculaire, qui nous paraît avoir assez bien apprécié leur condition. « ... Cette population exigüe, presque sauvage, dont le domicile habituel, ainsi que celui de toute leur famille, est dans les bateaux, habite le marais, dans le Bas-Poitou, et se livre à la pêche... J'ignore sur quels

<sup>1</sup> MICHEL, *ouvr. cité*, p. 192.

<sup>2</sup> *Id.*, *ouvr. cité*, t. I, p. 195.

documents se sont appuyés certains auteurs modernes pour prononcer que mes Colliberts étaient des espèces de *crétins*. On peut être sale, dégoûtant, paraître idiot, hébété dans toutes ses actions, avoir le regard effaré, sans être un *crétin*. J'ai eu occasion d'en voir quelques-uns : je suis intimement persuadé que leur maladie principale tient essentiellement et particulièrement au défaut absolu d'éducation, à leur genre de vie et à la privation de communication avec les autres hommes, dont ils restent constamment séquestrés. Rendez ces malheureux à la société, faites-leur-en apprécier les avantages, et vous aurez bientôt perfectionné leur moral et changé leur physique<sup>1</sup>. »

C'est dans l'étude physiologique de l'homme que l'on peut puiser les éléments les plus sûrs pour éclaircir le mystère qui voile les origines des races maudites; les inductions les plus spécieuses tirées de l'histoire, des sources diverses où l'érudition la plus savante put fouiller, n'éclairent qu'un point de la question, et ne rendent nullement raison de l'ensemble et des détails de ce fait singulier d'ethnographie. L'histoire à la main, on peut fixer le point de départ, la migration de ces races, mais on ne va pas au delà. Il est indubitable que les misérables populations, objet pendant un si grand nombre d'années du mépris de la race indigène, n'aient été des étrangers opprimés,

<sup>1</sup> *De l'Ancien Poitou et de sa capitale*; par DUFOUR. Poitiers, 1826.

forcés de quitter leur patrie. Ce sont des vaincus sur lesquels ont pesé de tout leur poids les préjugés et l'iniquité d'alors. Contraints de vivre séquestrés, cantonnés dans des lieux retirés, par une ombrageuse répulsion, ils ont été forcés de vivre et de se reproduire par la consanguinité. De là ces aberrations organiques qui en ont constitué les classes à part, et qui, par cela seul, ont grossi les préjugés des nationaux contre eux. De là ces exagérations du vulgaire qui, dans ces familles dégénérées, entrevoyait l'action divine punissant en elles de grands coupables. Ce que les légendes et les traditions populaires avaient transmis aux indigènes devenait en quelque sorte palpable, lorsqu'ils avaient sous les yeux la déchéance physique et morale de ces populations malheureuses, et lorsqu'ils les voyaient atteints de la lèpre, ayant les oreilles difformes<sup>1</sup>, etc. Car on ne saurait douter, d'après les témoignages des médecins contemporains, tels que Laurent Joubert, A. Paré, que la lèpre ne fit de grands ravages parmi eux. M. Francisque Michel, leur savant historien, est lui-même obligé d'en convenir. « Il faut

<sup>1</sup> M. Francisque Michel, qui paraît ajouter peu de foi à la déchéance organique de ces races, qui n'a étudié la question qu'au point de vue des origines historiques, convient cependant de cette particularité qu'il a observée : « Quelque peu fondée, dit-il, que soit l'opinion populaire qui voit un signe de *cagotisme* dans le peu de longueur du lobe auriculaire, il est cependant à remarquer que toutes les personnes de la première de ces trois communes (Sus) désignées comme cagotes, ont cette partie de l'oreille fort courte. » Ouv. cit. p. 159.

conclure, dit-il, de tout ce que nous venons de rapporter, que les dispositions législatives et réglementaires prises à l'égard des cagots, dispositions qui nous paraissent si étranges, tenaient au soupçon de ladrerie dont ils étaient l'objet, et non pas, comme on l'a cru jusqu'à présent, au mépris qu'ils inspiraient comme étrangers. » L'extension de la lèpre et de la syphilis était aussi mise sur le compte des Marrannes d'Auvergne, race pauvre et malheureuse, descendant des Morisques espagnols, que l'abandon de leurs anciens coreligionnaires, aussi bien que la méfiance des chrétiens, maintenaient dans 'un isolement absolu'. Il ne nous est pas difficile de comprendre pourquoi la lèpre, maladie qui n'existe plus guère qu'à l'état sporadique sous le climat d'Europe, sévissait d'une manière si cruelle dans le moyen âge, pourquoi elle était considérée alors comme une sorte d'apanage des classes maudites. Nous n'hésitons point à l'attribuer à la multitude des mariages consanguins, disons mieux, à leur nécessité dans un état social qui comportait une masse considérable de parias répandus sur le sol de la France. Cette présomption acquiert une grande valeur de l'examen de ce fait, savoir : que l'*ichthyose*, maladie cutanée qui a le plus d'analogie avec la lèpre, apparaît de temps à autre comme le fruit de ces unions que la nature réproouve (voy. p. 104).

<sup>1</sup> DEPPING, *les Juifs dans le moyen âge*, p. 401.

Nous pensons, de plus, d'après une analogie ressortant de l'ensemble de faits et quelques lumières fournies par certains détails, que les familles dites de *truands*, de *bohêmes*, qui inondaient la France il y a quelques années et qui étaient presque toutes remarquables par leurs difformités, leurs plaies physiques, étaient des dérivés des anciennes races maudites. Il faut voir peut-être autre chose dans les *Calots* ou *Collots*, comme on les appelait, que des mendiants ou des voleurs que des besoins ou des vices communs, et non les liens du sang, retenaient ensemble ; ils constituaient une sorte de démembrément des anciennes races maudites qui, à la fin, durent disparaître, comme le veut cette loi inflexible de la vitalité des races et des familles, loi en vertu de laquelle les agglomérations et les diverses tribus humaines sont absorbées par les races les plus nombreuses. Ces types humains déplorables, ignorant leur propre origine, étaient la dernière progéniture de ces races maudites dispersées. Cette vue nous paraît plus que spécieuse lorsque nous interrogeons certains souvenirs. A une époque qui n'est pas très-reculée, il y a vingt à vingt-cinq ans, on voyait affluer à une foire qui jouissait de quelque célébrité<sup>4</sup>, une multitude de mendiants, d'individus difformes, couverts d'ulcères larges, étalés au grand jour, presque tous boiteux. C'était un spectacle qui excitait autant la cu-

<sup>4</sup> La foire de Montmerle, village des bords de la Saône.



riosité que la foire elle-même. L'opinion commune d'alors, nous nous en souvenons très-bien, les faisait provenir d'une colonie sarrasine des bords de la Saône, et qui a joué son rôle parmi les races maudites de la France. On les appelait communément des *Sarrasins*. Cette colonie sarrasine consistait dans des peuplades répandues sur les territoires de Sermoyer, d'Arbigny, de Boz, communes du département de l'Ain, canton de Pont-de-Vaux. Une tradition immémoriale et constante les faisait descendre des Sarrasins qui inondèrent la France au huitième siècle et qui furent chassés par Charles Martel. Si cette origine a été contestée, ce qui ne l'a point été, c'est la haine et le mépris qui poursuivaient les Chizerots et les Burins, comme on les appelait encore. Ils ne trouvaient pas même à se marier avec la fille d'un fermier, d'un laboureur, ou même d'un journalier à son aise<sup>4</sup>. Là, se voit donc encore le même phénomène que nous avons observé plus haut : isolement, séquestration, puis déchéance, extinction. Pour les races, pour les tribus, pour les familles, c'est la même gradation des faits, ce sont les mêmes conséquences.

Nous rencontrons dans l'exemple suivant, cité par M. de Quatrefages, un fait concordant avec ceux qui précèdent. Mais, au lieu d'y reconnaître avec lui *l'influence de milieu* comme facteur de cette déprava-

<sup>4</sup> Voy. F. MICHEL, ouvr. cité, t. II, p. 109 et suiv.

tion organique, nous y trouvons les conséquences les plus évidentes de la consanguinité.

« A la suite des guerres de 1641 et 1689 entre l'Angleterre et l'Irlande, de grandes multitudes d'Irlandais furent chassés des comtés d'Armagh et de Down dans une région montagneuse qui s'étend à l'est de la baronnie de Flews jusqu'à la mer. Sur un autre point du royaume, la même race fut repoussée dans les comtés de Leitrim, Sligo et Mayo. Depuis cette époque, ces populations ont eu à subir presque constamment les effets désastreux de la faim et de l'ignorance, ces deux grands agents de dégradation. Les descendants de ces exilés se distinguent aisément de leurs frères du comté de Meath et des autres districts où ils n'ont pas été placés dans des conditions physiques de dégradation. Leur bouche est entr'ouverte et projetée en avant; les dents sont proéminentes, les gencives saillantes, les mâchoires avancées, le nez déprimé. Tous leurs traits portent l'empreinte de la barbarie. Dans le Sligo et la partie nord du Mayo, les conséquences de deux siècles de dégradation et de misère se montrent dans toute l'organisation physique de ces populations, et ont altéré non-seulement les traits du visage, mais la charpente même du corps. La taille s'est réduite à cinq pieds deux pouces; le ventre s'est ballonné; les jambes sont devenues cagneuses; les traits sont ceux d'un avorton. » Tout lecteur quelque peu au courant des caractères qui distinguent les races humaines

aura reconnu dans cette description, à la couleur près, les traits attribués aux populations nègres les plus inférieures, aux tribus australiennes les plus dégradées.

L'auteur que nous venons de citer ajoute : « Tout le monde sait que, dans d'autres parties de l'île, là où la population n'a jamais subi l'influence de ces causes de dégradation, la *même race* fournit des exemples parfaits de beauté et de vigueur physique et morale. » — Ces deux groupes si différents, dont l'un rappelle les peuplades les plus inférieures de l'Australie, dont l'autre supporte la comparaison avec tous les blancs, sont-ils donc de même race? Non, dirons-nous au docteur Hall. L'Irlandais du comté de Meath, représente seul l'ancienne souche. Pour lui, le milieu est resté le même, et il n'a pas changé; mais l'Irlandais de Flews, soumis à des conditions d'existences tout autres, s'est modifié : il a formé une *race nouvelle dérivée de la première*, et en harmonie avec le déplorable milieu qui lui a donné naissance. Il y a maintenant dans ces contrées si voisines deux races au lieu d'une seule. C'est du moins ainsi que l'on conclurait s'il s'agissait de moutons, de chevaux ou de bœufs; c'est donc ainsi que nous concluons alors qu'il s'agit de l'homme lui-même<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il est bien évident que les influences de milieu, chez un peuple qui n'a point quitté sa patrie, son sol, ne peuvent être invoquées.

L'histoire consacre en outre un fait qui a une immense portée hygiénique et qui est établi par la physiologie. Il est d'expérience que, lorsqu'on croise deux espèces ou deux races, la race ou l'espèce de la constitution la plus énergique prédomine toujours dans les descendants. Il est encore d'expérience que, dans le règne végétal, dans le règne animal, lorsqu'on mêle deux races, l'une d'origine nouvelle, l'autre de vieille origine, la première s'efface et la seconde persiste presque exclusivement dans tous les produits <sup>1</sup>. C'est pour cela que nous voyons les peuples conquérants perdre physiologiquement les caractères de leurs races. Presque partout ils se sont effacés et se sont confondus avec la population la plus nombreuse et la plus ancienne. Il n'y a point de Franks en France, point de Goths en Espagne, point de Lombards, de Visigoths ni de Huns en Italie <sup>2</sup>. Partout le petit nombre s'assimile au grand nombre : c'est une loi providentielle dont l'action efface les tares individuelles et se remarque autant dans les familles que dans les races. Si, en effet, dans celle-là, les maladies héréditaires finissent par s'éteindre, c'est à la condition pour elles de s'assimiler au plus grand nombre, au lieu de s'isoler.

C'est la consanguinité seule qui est en cause ici. Alléguer une autre raison, ce serait peu sérieux.

<sup>1</sup> Voy. MAGNE et GROGNIER, *Hygiène vétérinaire*, p. 255.

<sup>2</sup> MOREAU DE JONNÈS, *la France avant ses premiers habitants*, etc., p. 555.

## CHAPITRE XI

Des mauvais mariages comme cause du dépérissement des aristocraties : exemples historiques. — Élévation des familles.

L'espèce immuable a des droits plus prochains et plus importants que ceux de l'individualité passagère. Un terrible châtement s'attache aux peuples comme aux individus qui violent cette maxime, ce précepte de droit naturel.

C'est, la plupart du temps, l'action corruptrice des mauvais mariages qui amène la décadence de ces races et de ces familles que la fortune semblait avoir comblées de biens et de conditions de durée. Si elles ont eu en partage la graisse de la terre, si elles ont eu pour base la meilleure des situations sociales, elles ont péri par la dissolution de leur propre organisme, par l'épuisement de leur sève. Chez elles, les vertus et l'énergie morale ont suivi, dans leur abaissement, la corruption du sang. D'autres familles, que la nature et les circonstances avaient moins favorisées, sont parvenues à la suprématie, ou tout au moins à une supériorité

relative physique et morale, par la continuité d'alliances saines et vigoureuses. Ainsi est donné journellement au monde ce spectacle mouvant des métamorphoses des familles, cette transformation des races, cet appel incessant à de nouveaux élus. Mais gardons-nous d'y voir exclusivement, comme l'a vu un esprit très-original et très-profond, le fait du temps et des circonstances fortuites; la volonté de l'homme y a aussi une part. « Il y a dans le monde, écrit Michel Cervantes, deux sortes de races; l'une tire son origine des rois et des princes, mais peu à peu le *temps et la mauvaise fortune* l'ont fait déchoir, et elle finit en pointes, comme les pyramides; l'autre, partie de bas, a toujours été en montant, jusqu'à faire naître de très-grands seigneurs, de manière que la différence qui existe entre elles, c'est que l'une a été ce qu'elle n'est plus, et que l'autre est ce qu'elle n'était pas. »

Il n'est point difficile de puiser à pleines mains dans l'histoire d'éclatants témoignages en faveur de cette assertion qui devient ainsi tout expérimentale.

L'anéantissement des aristocraties est un lieu commun historique; que n'a-t-on pas répété à cet égard? Leur consommation est surtout le résultat des limites que leurs préjugés ont apportées aux éléments de leur propagation. Déjà le savant Niebühr avait fait cette remarque à propos des anciens Spartiates, corps privilégié et orgueilleux qui, pour maintenir sa bravoure et sa discipline militaire, vivait dans l'isolement, se

recrutait dans sa propre tribu. Quoique abondamment pourvu de vivres et soulagé de toutes les fonctions serviles par les Ilotes, ce corps s'éteignit graduellement; il était même devenu si peu nombreux après la journée de Leuctres, qu'il eût péri en entier sans les recrues fournies par les Laconiens. En poursuivant le cours des siècles, l'illustre historien constate la fin prématurée de toutes les aristocraties. Aristote parle, lui aussi, de la dégénérescence des races nobles et anciennes. Ce philosophe cite, comme un fait bien connu, l'état où étaient réduites deux célèbres familles : celle de Solon, le grave législateur, était arrivée à la stupidité, caractère commun de tous les membres qui la composaient; les descendants d'Alcibiade, le plus brillant et le plus téméraire génie de la Grèce, étaient autant de fous maniaques <sup>1</sup>.

Mais, si jamais l'expérience en grand a été faite de ces mauvais mariages, c'est-à-dire de ceux contractés en dehors de toute vocation, de tout sentiment des convenances physiques et morales, c'est bien parmi les hautes classes du dix-septième siècle. Et cependant les historiens qui ont traité des causes du dépérissement des classes nobles en France ont passé sous silence précisément celle qui a eu le plus de portée, celle qui, littéralement, vicie le sang, atrophie la race, lorsque

<sup>1</sup> ARISTOTELIS *Rhet.*, I, c. xv, fin du chapitre (Τὸ πῶν εὐγενῶν ἕτος; ποῖον, *de Moribus nobilium*).

toutefois celle-ci peut éclore d'un monstrueux alliage. Toutefois rien n'était plus facile, car aucun siècle n'a fourni par ses nombreux mémoires, ses volumineux recueils de correspondance, un plus fidèle miroir de sa physionomie; dans aucun siècle ne furent plus étrangement méconnues les obligations du lien conjugal; dans aucun siècle le mot mariage n'a été plus synonyme du mot *établissement*. Le mariage était alors une sorte de curée de richesses et de position. Le frère du grand Condé, le prince de Conti, désire épouser une nièce du cardinal Mazarin. « Laquelle, lui demandet-on? — Celle que l'on voudra, répondit-il; j'épouse le cardinal, et point du tout une femme<sup>1</sup>. » A propos de son mariage avec le duc d'Orléans, mademoiselle de Blois tient ce propos caractéristique: « Je ne me soucie pas qu'il m'aime, je me soucie qu'il m'épouse<sup>2</sup>. »

Le journal de Dangeau enregistre très-régulièrement, à mesure qu'ils sont annoncés, tous les mariages qui se contractent dans les rangs de la haute société; jamais il ne fait grâce au lecteur du chiffre précis de la dot allouée à la mariée; mais c'est à peine s'il donne à entendre deux ou trois fois que l'*amour* a déterminé la conclusion. La violence et le rapt étaient souvent employés pour conclure rapidement des mariages avantageux. Aussi la destinée de la femme à cette époque fut-

<sup>1</sup> *Mémoires de Cosnac*, t. I, p. 131.

<sup>2</sup> *Souvenirs de madame de Caylus*, p. 270.



elle déplorable. « Comme, dit M. Walkenaër, un des critiques qui ont étudié le plus minutieusement le dix-septième siècle, tout était sacrifié à la perpétuité des familles et à leur élévation, les filles n'étaient considérées que comme des moyens d'alliances entre ceux que l'intérêt rapprochait. Le devoir le plus impérieux de ces jeunes innocentes était de se soumettre aux volontés de leurs parents pour le choix d'un époux, ou, si on ne les mariait pas, de se laisser mettre en religion, c'est-à-dire de se condamner à la réclusion du cloître<sup>1</sup>. »

Les *Lettres* de madame de Sévigné la correspondance de madame de Maintenon, attestent combien on attachait peu de garanties à l'âge des mariés. « M. de Chevreuse, écrit la seconde de ces dames, marie son petit-fils, le duc de Luynes, qui a quatorze ans et demi, avec mademoiselle de Neufchâtel, qui en a treize. » — « La petite de Rochefort, écrit avec la même indifférence madame de Sévigné, sera mariée au premier jour à son cousin de Nangis. Elle a douze ans. » — « On me racontait, écrit la duchesse d'Orléans, qu'à Metz une vieille dame s'était présentée un jour pour faire bénir son mariage, et que le mari était un adolescent qui avait l'air si jeune que le ministre demanda : *Présentez-vous cet enfant pour être baptisé?* »

*Mémoires sur madame de Sévigné*, t. IV, p. 55.

On prenait à peine garde aux mariages des vieillards dans la haute société. Le duc de Richelieu se remaria pour la troisième fois à soixante et dix ans. Mademoiselle de Quintin épousa à l'âge de quinze ans le duc de Lauzun, qui en avait soixante-trois. « Quant à mademoiselle de Quintin, nous dit Saint-Simon, la distance des âges lui fit regarder le mariage comme la contrainte de deux ou trois ans au plus pour être après libre, riche et grande dame, sans quoi, à ce qu'elle m'a avoué bien longtemps depuis, elle n'y eût pas consenti. »

Faut-il dès lors s'étonner de l'amertume avec laquelle la Bruyère parle de l'intérieur de la maison des *grands*. « Mêmes brouilleries dans les familles et entre proches, mêmes envies, mêmes antipathies, partout des brus et des belles-mères, des maris et des femmes, des divorces, des ruptures et de mauvais raccommodements ; partout des humeurs, des colères, des partialités, des rapports, et ce qu'on appelle de mauvais discours <sup>1</sup>. »

Oui, sans doute, on peut le dire avec assurance, tous les monuments littéraires de l'époque en font foi, les classes aristocratiques du dix-septième siècle se firent un jeu du mariage, et, tout en voulant fonder la durée de leurs familles sur la richesse et de formidables situations, travaillèrent en définitive à leur anéantissement. Ce

<sup>1</sup> Voyez, pour d'autres détails, un intéressant article de M. A. ROGER dans la *Revue universelle de Genève*, 1859.

n'est pas vainement, en effet, que l'on perd l'idéal même de cette grande institution, que l'on méprise ses convenances, que l'on foule aux pieds ses conditions harmoniques. L'esprit s'éteint, les forces diminuent et la race s'abâtardit. Fléchier, dans ses *Mémoires sur les grands jours*, tirait de fatales inductions pour l'avenir d'un pareil état de choses. On sait ce qu'il advint à la fin du siècle suivant, où les hautes classes, très-affaiblies numériquement, n'étant ni assez intelligentes pour améliorer, ni assez fortes pour pouvoir résister, s'anéantirent dans le tiers état.

Dans cet abus, ou plutôt dans cet amalgame du mariage, la consanguinité, habitude invétérée des classes aristocratiques, joue aussi son rôle et ne peut que joindre son action délétère à celle de causes encore plus déplorables. Aussi existait-il des stigmates si visibles de décrépitude sur les rejetons de la noblesse, que les écrivains de la fin du dix-huitième siècle les signalaient. Si l'on disait en Espagne que, lorsqu'on annonçait dans un salon un *grand* de cette nation, on devait s'attendre à voir entrer une espèce d'avorton, on disait en France qu'en voyant cette foule d'hommes qui composaient la haute noblesse de l'État, on croyait être dans une société de malades<sup>1</sup>, et le marquis de Mirabeau lui-même, dans son *Ami des hommes*, les traite de pygmées, de plantes sèches et mal nourries.

<sup>1</sup> MOREAU, *Recherches sur la population de la France*, t. I, ch. IX.

L'influence des causes hygiéniques, lorsqu'on saura bien les interpréter, jouera un rôle considérable dans ce qu'on nomme la philosophie de l'histoire, qui n'est jusqu'à ce jour qu'un leurre.

Un statisticien célèbre, M. Benoiston de Châteauneuf, dans ses belles recherches sur les causes du dépérissement des familles nobles en France, restreint beaucoup, s'il ne supprime pas tout à fait, le rôle de la consanguinité dans la production de cet important phénomène social. « De toutes les raisons, dit-il, que l'on a données jusqu'ici du peu de durée que semble comporter cette existence moyenne, les plus vraisemblables, celles qui semblent le plus naturellement indiquées par les faits rapportés dans ce mémoire, sont l'état militaire d'abord, et ensuite l'état ecclésiastique; de ces deux professions embrassées par la plus grande partie des nobles, l'une les obligeait au sacrifice de leur vie, l'autre les condamnait à ne pas la donner. J'ajouterais encore à ces deux causes une troisième : la grande quantité d'enfants qu'ils perdaient, ou qui, parvenus à l'âge d'homme, moururent sans avoir été mariés. »

Nous répondrons à ces raisons qu'il est fort difficile à une personne étrangère aux études médicales, de bien se pénétrer du rôle que peut jouer une influence qui est toute du domaine de la physiologie. Il est naturel qu'un écrivain, pour l'explication de certaines particularités, se laisse aller à la pente de ses études et

mette en lumière surtout l'action de causes qu'il a mieux étudiées, mieux définies. Cette action lui a échappé, voilà tout ce qu'on peut dire. Mais la consanguinité comme influence n'en subsiste pas moins. La destruction ne peut pas toujours s'expliquer par les batailles, par les vœux monastiques, etc. Seraient-ce ces causes, par exemple, qui rendraient compte de l'*effrayante mortalité des enfants en bas âge*, fait sur lequel M. Benoiston revient très-souvent ?

« Je ne sais, dit-il encore, si, dans les temps qui ont précédé les nôtres, les enfants des pauvres mouraient en aussi grande quantité qu'aujourd'hui, mais la mort paraît n'avoir guère épargné ceux des nobles. Beaucoup étaient enlevés dès le berceau ou dans les premières années, par les maladies de l'enfance ; plus tard, par les excès, les duels, la guerre, les accidents de tous genres. Les autres prenaient le parti de l'Église. Au bout de quelques années, de tous les nombreux rejetons d'une grande famille, il ne demeurait, pour la continuer, que des religieux voués au célibat, ou des filles qui la laissaient tomber en quenouille. Elle cessait d'exister. »

Très-bien ; mais ce qui pour le savant académicien est une *cause* devient un *effet* pour le physiologiste. Où git donc la cause de cette effrayante mortalité des enfants nobles ? On ne saurait alléguer, ici, la misère et les privations ; il y a donc là un fait de l'ordre vital, un phénomène organique dans la déchéance de ces

grandes familles. Qui doit mieux en rendre raison que a consanguinité dont les effets connus, bien constatés, sont d'introduire un principe léthifère dans les races comme dans les familles? Et puis d'ailleurs toutes les familles nobles, ou privilégiées, n'ont pas guerroyé, toutes n'ont pas suivi l'état ecclésiastique, et toutes ont eu le même déclin. En 1585, le conseil souverain de la ville de Berne avait accordé le droit de bourgeoisie à 387 familles; sur ce nombre, 279 s'éteignirent en deux siècles : en 1795, il n'en restait plus que 108 <sup>1</sup>. Les aristocraties les plus pacifiques, les grandesses les moins exposées au sort des batailles, ont subi la loi commune aux aristocraties exclusives et concentrées.

Enfin, il faut avoir garde de l'oublier, ce ne sont point des causes brusques, des accidents qui ont amené le *dépérissement*; comme une tourmente enlève les récoltes. Avant de dépérir, ces races et ces aristocraties étaient malades, c'est-à-dire que leur séve était altérée. Le titre même que M. Benoiston donne à son travail laisse supposer un état consomptif, une viciation dans les actes organiques. C'est, en effet, ce qui avait lieu chez ces familles aristocratiques, et ce que l'observateur pouvait constater à des signes palpables, soit sur les grands d'Espagne, soit chez les patriciens

<sup>1</sup> *Recherches sur la population et sur la faculté d'accroissement de l'espèce humaine*, par WILLIAM GODWIN, liv. I, trad. de Constançio.

de Venise inscrits sur le livre d'or. La guerre extermine, les vœux monastiques suppriment, mais tout cela n'amène point la dégénérescence physique et morale. Il faut d'autres causes, qui agissent sur la vitalité même.

Un vétérinaire qui porte un beau nom, M. Huzard, a, dans ces derniers temps, publié une note sur les accouplements consanguins chez les animaux. A ses yeux ces accouplements sont favorables; ce qui est contraire aux idées généralement admises chez les hommes compétents, et, comme nous l'avons vu, aux faits les mieux établis. Nous serions disposé à ne faire aucune allusion à ce travail, incomplet du reste, si M. Huzard n'avait point fait une échappée des plus malheureuses sur le domaine de la consanguinité dans l'espèce humaine. Nous citons ce passage pour donner une idée de la confusion qu'on peut apporter dans le discernement des faits relatifs à une question en litige, lorsque, par la nature de ses études, on n'est point au courant de la matière :

« D'un côté, dit-il, l'observation ayant fait voir que, dans la grande espèce humaine, des familles qui avaient eu l'habitude de ne contracter des alliances qu'entre leurs membres étaient restées, jusqu'à un certain point, sous le rapport intellectuel, en arrière des autres familles qui contractaient des alliances en dehors d'elles-mêmes; et, d'un autre côté, la religion et le législateur, tout à fait d'accord par les plus hautes

raisons de perfectionnement de l'humanité, ayant défendu les alliances à un certain degré de parenté, n'est-il pas résulté de la réunion de ces deux circonstances une idée générale qu'on a appliquée instinctivement et fort mal à propos à tous les cas, et qui, pour moi, n'est alors qu'un *préjugé* par rapport aux races d'animaux domestiques?

« Je finis par une remarque, c'est que la dégénérescence dans les familles humaines, quand on l'a observée et quand on a pu l'attribuer à des alliances entre consanguins, n'a été *qu'intellectuelle et non pas physique*; c'est que cette dégénérescence ne s'est produite que parce que les familles ont négligé de développer suffisamment leur intelligence, et qu'ainsi tenues en dehors des progrès de l'esprit humain elles se sont trouvées inférieures aux autres familles de la société. Si elles avaient suivi ces progrès de l'esprit humain, elles n'auraient certes pas été inférieures. Je m'arrête; ces questions, bien autrement élevées que nos questions agricoles, ne sont plus de mon ressort. »

C'est un grand malheur pour la thèse de M. Huzard, d'être obligé de reconnaître que la dégradation physique et la dégradation morale ont marché toujours simultanément dans les familles, qui ont été altérées par la consanguinité. Ce n'est point volontairement qu'elles sont restées en arrière des progrès de l'esprit humain; c'est par un défaut de capacité *acquis*, par une altération progressive dans les facultés mentales;



ici encore M. Huzard prend l'effet pour la cause. Mais poursuivons notre sujet.

Certaines convenances nous empêchent de désigner trop nettement des races et des familles préposées par la Providence et pendant longtemps aux postes les plus sublimes ; des races et des familles qui ont rempli le monde de leur grandeur, qui ont primé également sur tous par les avantages et la vigueur physiques, puis qui, avant de s'évanouir, ont attristé les contemporains par le spectacle de leur impuissance et de leur décrépitude ! Qui ne le sait ? Mais ce que l'on sait moins, c'est que ces rejetons des grandes et fortes races ont été placés par la fatalité des circonstances, par des motifs religieux, dans les conditions les plus défavorables à leur validité physique. Le grand et terrible événement de la réforme au seizième siècle a obligé les puissantes aristocraties catholiques à se régénérer dans leur propre sang ; elles n'ont plus eu le choix de leurs alliances et sont restées cantonnées en elles-mêmes. Chez elles, on a pu voir la multiplicité des mêmes affections qu'on peut remarquer dans les simples classes bourgeoises qui s'exposent volontairement aux mêmes dangers<sup>1</sup>.

« La consanguinité dans les mariages des rois devient,

<sup>1</sup> On peut lire dans les *Mémoires de Saint-Simon* des détails qui ne laissent aucun doute à cet égard, quoique l'aristocratique et éloquent écrivain ne donne point aux faits la même interprétation.

après plusieurs générations, funeste aux peuples. Car les passions qui naissent de l'autorité, des résistances et de la flatterie, et le caractère qui en est le fruit, passent du père à la fille, de celle-ci au garçon, et sont enfin l'héritage commun de *tous* les enfants appelés à régner : héritage qui se transmet sans altération, parce que, le caractère de la mère étant celui du père, celui du fils est aussi celui de la fille; il n'y a point de neutralisation <sup>1</sup>.

« Les rois d'Égypte épousaient presque toujours leurs sœurs. On croirait, dit Anquetil, que ces alliances perpétuées dans les familles, de race en race, auraient dû être un gage perpétuel d'amitié et de concorde : ce fut, au contraire, le germe des haines qui, non-seulement ensanglantèrent le trône, mais qui firent le malheur des peuples, entraînés par leurs princes dans les guerres civiles.

« La famille de Physcon (gros ventre), roi d'Égypte, le plus cruel des hommes, se composa de deux fils, dont l'un tua sa mère, l'autre égorga indistinctement étrangers et sujets, et de trois filles qui s'entre-déchirèrent.

« Il eut encore un enfant illégitime, nommé Appion,

<sup>1</sup> On pensa (Talleyrand, Louis XVIII), pour le mariage du duc de Berry, que, la famille régnante de Russie était, sous le rapport de la naissance, trop au-dessous de celle de Bourbon, pour qu'il n'y eût pas à s'altier à elle une *certaine dérogeance*... On chercha une princesse dans la maison de Bourbon elle-même. (THIERS, t. XVIII, *Congrès de Vienne*, p. 625.)

filz de la concubine Irène, qui ne ressembla point à son père, et qui rendit ses peuples heureux.

« Dans la Syrie aussi, les crimes se multiplièrent, depuis Ninus et Sémiramis, jusqu'à la fin des Séleucides, par les mariages consanguins<sup>1</sup>. »

Mais il est bon de joindre ici quelques réflexions sur les causes de décadence des aristocraties en général, et sur celles particulières à l'aristocratie française. D'après ce qui précède, on ne peut plus comprendre le langage tant soit peu déclamatoire des auteurs qui déplorent la chute des aristocraties, qui imputent cette ruine aux violences de leurs adversaires, tandis qu'il faut en rendre responsables les abus qu'elles ont faits d'elles-mêmes ; ce sont les aristocraties qui se sont déracinées. Sans doute, on doit regretter la chute et l'anéantissement de classes qui, ayant marché pendant des siècles les premières, ont contracté dans le long usage incontesté de la grandeur une certaine fierté de cœur, une confiance naturelle en leurs forces, une habitude d'être regardée, qui fait d'elles le point le plus résistant du corps social<sup>2</sup>. Une aristocratie est une force et un exemple ; en l'extirpant, on affaiblit ses ennemis même, on énerve les institutions sociales. Mais aussi le dépérissement des classes nobles en France n'est-il pas plutôt le résultat d'un suicide que

<sup>1</sup> GIROU DE BUZAREINGUES, *Philosophie physiologique*, Paris, 1828, p. 512-15.

<sup>2</sup> M. de Tocqueville.

la suite d'un assassinat? En France, par exemple, les nobles avaient encore les substitutions, le droit d'aînesse, les redevances foncières perpétuelles et tout ce qu'on nommait les droits utiles; on les avait soustraits à l'obligation si onéreuse de faire la guerre à leurs dépens, et pourtant on leur avait conservé, en l'augmentant beaucoup, l'immunité de l'impôt. Cependant ils s'appauvrirent graduellement à mesure que l'usage et l'esprit du gouvernement leur manquait. C'est même à ces appauvrissements qu'il faut attribuer en partie cette grande division de la propriété foncière qui existait bien avant la Révolution française.

Si l'on réfléchit sérieusement aux mobiles divers de cet étrange phénomène social, on est plus particulièrement porté à accuser la prédominance de l'*esprit de caste*, dont la marque distincte est la naissance, tandis que l'aristocratie repose sur une idée de mérite, d'excellence établie sur des services rendus à la société. Or l'esprit de caste favorise singulièrement la consanguinité dans le mariage et implique toutes ses conséquences. Partout où le système féodal s'est établi sur le continent de l'Europe, il a abouti à la caste. L'Angleterre est le seul pays où le système de la caste soit retourné à l'aristocratie. Les nobles et les roturiers y suivaient ensemble les mêmes affaires, y embrassaient les mêmes professions, et, ce qui est bien plus significatif, s'y mariaient entre eux. La fille du plus grand seigneur y pouvait déjà épouser, sans honte, un

homme nouveau. Voulez-vous savoir si la caste, les idées, les habitudes, les barrières qu'elle avait indiquées au peuple, y sont définitivement anéanties? considérez-y les mariages. Là seulement vous trouverez le trait décisif qui vous manque. Même de nos jours, en France, après soixante ans de démocratie, vous l'y chercheriez souvent en vain. Les familles anciennes et les nouvelles, qui semblent confondues en toutes choses, y évitent encore le plus qu'elles le peuvent de se mêler par le mariage. Aussi a-t-on remarqué que le mot de gentilhomme a complètement changé de sens en Angleterre<sup>1</sup>. Ne peut-on pas trouver là l'explication la plus naturelle de cet autre problème social qui sollicite la pénétration de nos publicistes les plus exercés : la durée de l'aristocratie anglaise, une plus ferme assiette du génie anglais, de ses institutions, que parmi d'autres nations de l'Europe?

Nous n'avons point la prétention de nous ingérer dans le domaine de l'économie politique et sociale, de raisonner en publiciste exercé de la nécessité pour un bon gouvernement de classes aristocratiques, de discuter les raisons qui lui sont contraires, nous ne livrerons ici que quelques réflexions puisées dans l'étude physiologique et médicale de l'homme. Il est bien certain que l'aristocratie, envisagée d'une manière absolue, honore et sert l'humanité. Toute aristocratie re-

<sup>1</sup> DE TOCQUEVILLE, *de l'Ancien Régime et de la Révolution*, p. 160.

pose sur la perfectibilité humaine et sur les lois de l'hérédité de la nature physique et celles de la nature morale. Une famille noble a possédé primitivement une suprématie, une influence sur les autres qui se réfléchissaient sur l'habitude extérieure de tous ses membres. Tant qu'elle a été douée des vertus, qu'elle a été imprégnée des traditions d'honneur, de mérite des ancêtres, son autorité n'a pesé que doucement sur les inférieurs, elle a été docilement acceptée. On y entrevoyait l'exercice d'un droit légitime par la transmission de qualités et de mérites héréditaires; il n'en a plus été ainsi au moment de la décadence. Le prestige s'est évanoui avec la déchéance du type physique et l'amoindrissement des qualités morales. Nous l'avons déjà remarqué dans un autre ouvrage :

« Quand on réfléchit à l'importance que certaines familles aristocratiques attachaient à la conformation du nez et des pieds chez leurs aïeux et leurs descendants, lorsqu'on rapproche cette opinion de quelques expressions passées dans la langue vulgaire et s'appliquant aux mêmes idées, comme celles de *nez de race*, de *pieds plats*, etc., on n'y voit point seulement un puéril et sot préjugé. Il y a à cela une raison vraiment physiologique : ces caractères corporels reflètent presque toujours l'état sanitaire de l'individu, ou bien accusent le plus ou moins de pureté du sang et des matériaux de la trame organique. Une conformation régulière du nez, la fermeté de ses arêtes, attestent d'ordinaire

l'absence de tout état dyscrasique ; il en est de même d'un pied solide et bien cambré. Un pied aplati, exposé aux entorses les plus graves, est l'effet de la distension des ligaments, de la mollesse du tissu ostéo-fibreux, apanage des sujets scrofuleux. L'expression de *pied plat* est un terme de mépris que les gentilshommes jetaient orgueilleusement à la tête des *vilains*, mais qui primitivement a dû s'appliquer à des races altérées et malades, telles que les *racés maudites* dont nous avons parlé précédemment. L'aplatissement des pieds est presque général dans les classes les plus exposées, de nos jours, aux dégénérescences produites par les mauvais soins hygiéniques ; c'est un cachet héréditaire chez les tisserands, les ouvriers sédentaires mal nourris, mal vêtus et mal logés<sup>1</sup>. »

Ainsi, nul doute : il existait dans la noblesse un type physique, reflétant de belles qualités sanitaires ; de même il existait une certaine supériorité qui découlait de l'hérédité de la nature morale. C'est pour cela qu'en se dégageant des idées étroites et vulgaires on conçoit que l'aristocratie, comme nous l'avons déjà remarqué, soit une force et un exemple. Ce fait social met en grande lumière l'intensité de puissance de l'hérédité. Heureuses sont les époques, dirons-nous, non pas où les aristocraties exclusives se fondent, mais où les mœurs et les institutions favorisent l'élan des

<sup>1</sup> *Hygiène des familles*, p. 308.

véritables supériorités sociales, où le vrai mérite peut s'élever et se propager dans les siens. Heureuses sont les familles où deviennent héréditaires l'intelligence, les sentiments de l'honneur et du devoir ! Là se trouve aussi, par surcroît, le progrès sanitaire.

De l'hérédité morale comprise de la sorte, découlent pour les familles des conséquences analogues à celles qui sont relatives à l'hérédité physiologique et morbide. Nous dirons d'une manière générale que, là où le niveau de l'intelligence s'affaïsse, là où se remarque chez la plupart des membres sinon une complète inaptitude, du moins un état peu florissant des facultés de l'esprit, il est important de rechercher des alliances dans des familles remarquables par la vivacité de l'intelligence de leurs rejetons. L'expérience démontre qu'une sorte de compensation s'établit alors : il nous serait facile, si nous l'osions, de citer des exemples célèbres ; il n'est point douteux que la culture morale et intellectuelle, agissant sur une génération, ne fasse sentir son heureuse influence sur les générations suivantes. Ainsi, un homme qui, dans sa jeunesse, utilise son intelligence, perfectionne son moral en s'astreignant à la pratique du devoir, capitalise des biens pour sa famille à venir : un heureux contre-coup retentit sur sa race. Il faudrait renoncer à pouvoir interpréter le langage de l'expérience, si l'on récusait des faits semblables. Une famille n'est, dans la plupart des circonstances, sous le rapport moral et



sanitaire, que ce que l'ont faite ses aïeux par leurs travaux et leurs sacrifices, comme la civilisation d'un peuple n'est le plus souvent que la résultante des faits accomplis au sein des générations antérieures<sup>1</sup>.

Il est de nos jours, et c'est surtout la vie médicale qui apprend à les connaître, des familles anciennes qui se régénèrent par la simplicité et par les vertus. Tandis que leurs ancêtres avaient perdu dans la corruption du luxe et des plaisirs la sévérité originelle et s'étaient affaiblis, celles-ci, obéissant à des traditions meilleures, résistant à la contagion, se retremant dans la vie agricole, redeviennent dignes des premiers aïeux et du siècle. Un publiciste célèbre a fait cette judicieuse et consolante réflexion : « La grâce de Dieu suit les familles. Si elles tombent de la foi, il les re-

<sup>1</sup> On voit des races et des familles où se trouvent des *spécialités de type*, par rapport aux sentiments et à l'intelligence. Il est des familles d'*inités*, vouées par l'hérédité morale, puis par la tradition à un travail d'idées qui se traduit ensuite par des actes spéciaux, se résumant en un plan commun à tous. L'hérédité morale a plus d'influence que l'on ne le pense généralement pour la génération et la perpétuité des sectes politiques ou religieuses. Nous abondons dans le sens de M. de Tocqueville, en ce qu'il dit de la race des révolutionnaires (ceux de la pire espèce). « L'on vit apparaître, dit-il, des révolutionnaires d'une espèce inconnue, qui portèrent l'audace jusqu'à la folie, qu'aucune nouveauté ne put surprendre, aucun scrupule ralentir, et qui n'hésitèrent jamais devant l'exécution d'aucun dessein. Et il ne faut pas croire que ces êtres nouveaux aient été la création isolée et éphémère d'un moment, destinés à passer avec lui; *ils ont formé depuis une race qui s'est perpétuée et répandue dans toutes les parties civilisées de la terre, qui partout a conservé la même physionomie, les mêmes passions, le même caractère.* (Ouv. cit., p. 240.)

lève par sa miséricorde, en mémoire éternelle de quelque trait de bon cœur... Après qu'il a couronné dans le ciel ceux qui l'ont servi, il leur accorde une seconde récompense : il ne permet pas que la foi périsse dans leur postérité. »

## CHAPITRE XII

Conclusions. — Courtes réflexions sur le mariage de nos jours.  
— Ce qu'il devrait être au point de vue de la morale et de l'hygiène.

Après la lecture des chapitres qui précèdent, on nous permettra sans doute de poser encore les conclusions que nous avons déjà formulées :

1° Les mariages consanguins sont essentiellement opposés à la physiologie humaine, à la nature de l'homme : l'instinct naturel les repousse. De temps immémorial, les mœurs et les préceptes religieux de divers peuples ont réagi contre leur coutume.

2° Il ressort de l'expérience fondée sur un très-grand nombre de faits, que ces mariages compromettent l'espèce humaine par la stérilité et par les infirmités et les maladies qui peuvent atteindre les enfants, lorsque ces mariages sont féconds. Il paraîtrait qu'il est de leur essence de produire des anomalies de l'organisation, des arrêts de développement, la surdi-mutité, l'obtusion de l'intelligence, etc.

3° Cependant, sous le rapport sanitaire, il faut établir une distinction entre un mariage consanguin isolé et ceux qui se répètent. L'influence de la consanguinité peut épargner la première génération, mais, presque à coup sûr, elle n'épargnera point les autres.

4° Là où la consanguinité se répète, la famille déchoit sous les rapports de la beauté, de la force physique et de l'intelligence. Là se rencontrent en foule les anomalies d'organisation, les difformités, l'idiotie, l'aliénation mentale, etc. A cet état de choses doit inévitablement succéder l'extinction. Ces faits sont autant prouvés par l'expérience médicale que par l'étude des races, l'ethnographie et l'interprétation de certains faits historiques.

5° Les mariages consanguins pourraient être considérés, à la rigueur, comme une infraction à l'hygiène publique, et réclamer ainsi la surveillance du législateur. Mais, en présence des difficultés que, dans l'espèce, soulèverait cette intervention, il vaut encore mieux agir par persuasion, éclairer la raison de tous sur leurs véritables intérêts, signaler les dangers. Il faut, en un mot, agir sur l'opinion publique de manière que celle-ci amène à la longue une réprobation universelle de la consanguinité dans le mariage.

« Le temps est venu, a dit un illustre écrivain, où, pour le bonheur de l'humanité, il serait bien à désirer que les papes reprissent une juridiction éclairée sur les mariages, non par un *veto* effrayant, mais par

de simples refus qui devraient plaire à la raison européenne... Quelle loi dans la nature entière est plus évidente que celle qui a statué que tout ce qui germe dans l'univers désire un sol étranger?... De tous côtés on appelle la semence lointaine... La loi dans le règne animal devient plus frappante; aussi tous les législateurs lui rendirent hommage par des prohibitions plus ou moins étendues. Chez les nations dégénérées, qui s'oublèrent jusqu'à permettre le mariage entre des frères et des sœurs, ces unions infâmes produisirent des monstres. La loi chrétienne, dont l'un des caractères les plus distinctifs est de s'emparer de toutes les idées générales pour les réunir et les perfectionner, étendit beaucoup les prohibitions; s'il y eut quelquefois de l'excès dans ce genre, c'était l'excès du bien, et jamais les canons n'égalèrent sur ce point la sévérité des lois chinoises..... Heureusement, toutes nos fautes ne sont point mortelles; mais toutes cependant sont des fautes, et toutes deviennent mortelles par la continuation et la répétition. Chaque forme organique portant en elle-même un principe de destruction, si deux de ces principes viennent à s'unir, ils produiront une troisième forme incomparablement plus mauvaise; car toutes les puissances qui s'unissent ne s'additionnent pas seulement, elles se multiplient. Le Souverain Pontife aurait-il, par hasard, le droit de dispenser des lois physiques? Partisan sincère et systématique de ses prérogatives, j'avoue cependant que celle-

là m'était inconnue. Rome moderne n'est-elle point surprise ou rêveuse lorsque l'histoire lui apprend ce qu'on pensait, dans le siècle de Tibère et de Caligula, de certaines unions alors inouïes? et les vers accusateurs qui faisaient retentir la scène antique, répétés aujourd'hui par la voix des sages, ne rencontreraient-ils point quelque faible écho dans les murs de Saint-Pierre.

« Sans doute que des circonstances extraordinaires exigent quelquefois ou permettent, au moins, des dispositions extraordinaires; mais il faut se ressouvenir aussi que toute exception à la loi admise par la loi, ne demande plus qu'à devenir loi. Quand même ma respectueuse voix pourrait s'élever jusqu'à ces hautes régions où les erreurs prolongées peuvent avoir de si funestes suites, elle ne saurait y être prise pour celle de l'audace ou de l'imprudence. Dieu donne à la franchise, à la fidélité, à la droiture, un accent qui ne peut être ni contrefait, ni méconnu<sup>1</sup>. »

Mais malheureusement la consanguinité seule n'est pas en cause dans la constitution des mariages défavorables à la santé des générations. Il est, sous ce rapport, d'autres fautes, d'autres abus à signaler.

Si l'on analyse profondément les mobiles principaux qui, de nos jours, président aux mariages, on peut les ranger sous les trois chefs : 1° l'amour désordonné

<sup>1</sup> Le comte Joseph de Maistre. *du Pape*, t. I, p. 277 et suiv.

de tout ce qui flatte les sens ; 2<sup>o</sup> l'amour de l'éclat des richesses ; 3<sup>o</sup> l'orgueil de la vie, l'amour des honneurs, de l'élévation. Jamais la question si grave du mariage et de la légèreté avec laquelle il se contracte n'apparaît plus sombre et plus triste aux yeux du philosophe que dans les cas extrêmes, où il y a à la fois tant de richesse physique et tant de misère morale, et où l'homme qui se laisse séduire par ce qui se voit ne donne aucune attention à la présence ou au déficit d'attributs plus nécessaires, qui ne pourraient être reconnus, appréciés ou regrettés, qu'avec une étude plus sérieuse et de plus longue durée.

Les fautes payées du malheur de toute une existence, se commettent dans toutes les parties de la société, mais surtout parmi les ouvriers dont le mariage s'improvise quelquefois en aussi peu de jours que le permettent les prescriptions légales. Quelques avantages physiques auront suffi pour décider cet acte important, sans qu'il soit venu à la pensée du futur chef de famille de se demander et de chercher si celle qu'il épouse est véritablement une femme, et si elle pourra être une mère. « Nous avons dans nos services, dit le docteur Trélat, à la Salpêtrière, des imbéciles, même des idiots qui sont mariées, qui ont des enfants, et qui seront toujours retenues dans l'asile, parce qu'elles sont absolument incapables d'user de leur liberté <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Trélat, *De la folie lucide*. etc., p. 239.

« Si ceux qui font un mariage pour de l'argent, dit ailleurs, le même médecin et fort sensément, savaient d'avance à quel prix ils vont acheter cet argent, ils se garderaient de le convoiter, et consentiraient souvent même à en donner pour ne point le prendre. » Si ceux, ajouterons-nous, qui font du mariage une curée de position sociale, d'honneur, savaient d'avance quelle sera leur destinée, ils préféreraient le cloître avec sa solitude et ses austérités <sup>1</sup>.

Tout cela est connu, tout cela est déploré, tout cela défraye les productions des romanciers, tout cela agite les esprits, et dans la pratique tout s'oublie en un instant. C'est qu'il est vrai de dire que nous subissons plus que nous ne le pensons, une sorte d'hérédité sociale. Les nations et les siècles sont enseignés.

<sup>1</sup> Les tribunaux alimentent sans cesse la curiosité publique par le spectacle de drames conjugaux qu'on dirait être le fruit de l'imagination de certains romanciers. Ils appartiennent cependant à la vie réelle. Il en est, chose incroyable, où ce que Napoléon désignait sous la si vive et si pittoresque expression de *substance du mariage*, fait totalement défaut.

Voici ce que dit la *Presse*, dans un bulletin des tribunaux, sur un procès devenu la grande affaire du moment dans le faubourg Saint-Germain et le faubourg Saint-Honoré, la noblesse de race et celle de la grande industrie :

« Voici une jeune fille de dix-sept ans que l'on marie à un jeune homme qui en a vingt-deux. Ils seront très-riches l'un et l'autre; jeunesse, beauté, fortune. Mademoiselle X. a été gâtée par le sort, et aussi par ses père et mère, qui ne savaient plus quelle distinction désirer pour leur enfant unique. La noblesse, une couronne héraldique, il ne lui manque que cela.

« Le marquis de X. est présenté par un ami commun; quelques enrevues de salon à Paris, une intimité plus grande aux eaux d'Aix, et



Les hommes sont fils de leurs nations et de leurs temps; ils s'engendrent les uns les autres, ils héritent des traditions, des préjugés, du caractère et des passions. On pense moins à cultiver sa vie, à la fortifier par l'hygiène, qu'à s'entourer de jouissances rapides et profuses. On vise moins à la durée de la vie qu'à l'intensité des plaisirs des sens. Or la richesse donnant ces dernières choses on s'en montre satisfait. *Mercedem suam receperunt vani vanam.* De là l'on peut induire qu'il se passera longtemps encore avant que les familles reconnaissent qu'en fait de mariage, ce qui doit primer, c'est une race pure, une bonne santé physique et une bonne santé morale.

Le temps est éloigné encore où l'on se conformera à ces avis de la médecine, qui sont ceux également de la raison et du bon sens. Vous croyez avoir établi votre

le mariage est fait. Tout semble conspirer pour le bonheur des jeunes époux, et pourtant cette union à peine formée est détestée à ce point qu'une séparation de corps est prononcée par le tribunal d'Avignon, puis une rupture du lien religieux, solennellement jugée par le vicaire-général du pape et ensuite par l'officialité.

« Enfin la nullité du mariage demandée aujourd'hui est basée sur ce motif, qu'il n'y a pas eu consentement de la part de la jeune fille, puisque, dans une réticence mentale, elle se serait promis de n'appartenir que de nom à l'homme qu'elle déclarait prendre pour époux.

« Ni fille, ni femme, ni veuve, elle n'a de la maternité que les joies fictives empruntées à une adoption.

« De son union célébrée il y a neuf ans, elle n'a conservé, et l'on prétend qu'elle n'avait voulu rien autre chose que le titre de marquise.

« Jamais les passions de la vanité n'auront amené de semblables éclats judiciaires. Que d'amertume dans les existences les plus dorées ! »

postérité sur de solides fondements, parce qu'on lui a donné pour base la fortune ; mais si la nature vous refuse des successeurs ne cumulez-vous pas pour le néant ? Vous voulez que vos héritiers futurs aient un rang dans la société ; mais s'ils ne sont que des idiots et des crétins, ne seront-ils pas fatalement placés au dernier rang de l'échelle sociale ? Vous voulez que votre postérité puisse jouir ; mais, si vous n'avez que des rejetons étiolés et maladifs, auront-ils autre chose devant eux que l'image importune de la mort, image en face de laquelle toutes les jouissances s'évanouissent ? « Il faut, écrit un médecin (et cela à propos seulement des maladies mentales) que la sécurité publique et privée soit plus sûrement sauvegardée. Il faut que chacun veille mieux sur soi et que la société veille sur tous avec plus de sollicitude ; l'honnêteté publique et privée et le sentiment de responsabilité ont, à cet égard, à faire de grand progrès et de bien utiles conquêtes. Il faut dire et il faut qu'on sache que limiter le droit de l'incapable, c'est le protéger au lieu de le violenter ; que l'empêcher de se marier, ce serait arrêter le mal dans sa source.

« Nos habitudes et nos mœurs se modifieront à cet égard. Les familles qui mettent aujourd'hui tant d'art, tant de fraude, il faut le dire, à cacher les infirmités de leurs enfants ou de leurs proches, reconnaîtront plus tard que leur *devoir* et leur *intérêt* s'accordent pour leur commander d'être vraies, et la loi elle-même

deviendra plus protectrice qu'elle ne l'est aujourd'hui. »

Nous souhaitons la prompte réalisation de ce dernier vœu ; ce sera un immense pas vers le progrès, la régénération sociale, que cet accueil fait par les familles des enseignements de l'expérience ; ce sera une garantie pour la santé des générations, bien au-dessus de tous les assainissements des cloaques et des cités, que de pareilles lumières touchant les suites forcées de l'hérédité, répandues universellement et rendant obligatoires deux grandes vertus : la prudence et la sincérité. Nous savons que dans des questions semblables, on doit redouter l'utopie ; mais il s'y trouve assez de réalités pour ne pas avoir besoin de la mettre en œuvre. Si, par exemple, Thomas Morus, dans un livre dont le titre seul dépose de son excentricité, propose aux époux certains préliminaires pour bien savoir s'ils se méritent et se conviennent, il passe toute mesure, mais on reconnaîtra au moins qu'il est indispensable que les deux futurs conjoints ne s'égarent pas, qu'ils s'observent et qu'ils s'étudient. Pas de surprises, pas de positions enlevées d'assaut, pas de victimes. Que les personnes directement intéressées aient entière possession de leur libre arbitre ! La jeune fille l'a-t-elle toujours ? l'a-t-elle souvent ?

Il faut donc surveiller avec attention, plus qu'on ne le fait communément, en France surtout, l'inspiration naturelle, le premier jet de l'attraction d'un sexe l'un

pour l'autre; il faut surtout tenir plus grand compte de cette clairvoyance particulière à la jeune personne, de cet instinct inné qui lui fait beaucoup mieux apprécier les conditions d'un mariage harmonique. Le médecin peut plaider sans crainte la cause du plus libre choix de la part de l'épouse. Sans doute on ne peut rêver l'émancipation absolue. Elle a ses dangers, comme l'atteste cette expérience en grand qui se pratique dans un autre hémisphère, et sur lesquels nous possédons de lumineux documents<sup>1</sup>.

L'on peut applaudir au langage des jeunes filles si librement sensées du théâtre de Molière, et même aux sorties de leurs suivantes contre les abus de l'autorité paternelle. Mais encore faut-il que cette liberté soit réelle et non illusoire. Que la jeune fille ne soit pas sacrifiée à de vaines convenances, rien de mieux. Seulement n'est-il pas à craindre que si elle n'est du moins guidée par l'expérience des parents, il n'y ait trop de chances pour qu'elle se sacrifie elle-même, se croyant libre, aux mille séductions de l'apparence! Le caprice, l'engouement passager, l'éblouissement que cause le nom ou la fortune, tant d'éléments de surprise, ou futiles ou fardées, combien de causes qui entraînent ce *libre* choix et qui laissent place aux plus tristes désillusions! Certes il n'est pas douteux que la jeune Américaine en quête d'un mari, bien souvent ne

<sup>1</sup> Voir l'ouvrage de M. Aug. Carlier : *Du mariage aux États-Unis*.

développe dans cette recherche le discernement, le tact, la réflexion qui aident à faire les bons choix et qui préparent les femmes d'élite. M. Auguste Carlier ne veut pas toutefois que nous prenions une opinion trop favorable des avantages de cette excessive liberté dont jouissent les jeunes filles américaines. Témoin oculaire, juge pénétrant, il en a tracé un tableau qui n'est pas toujours séduisant, il faut le reconnaître. Combien de fois n'y a-t-il pas dans le cœur de la jeune Américaine, cinglant pour ainsi dire vers le mariage comme un nautonnier habile et avisé, quelque chose de ce sentiment d'aventureuse ambition et d'âpre calcul qui pousse le jeune Yankee vers la fortune! Combien de fois aussi la connaissance est-elle faite à la légère? N'est-ce pas fréquemment aux eaux, en voyage, qu'on apprend aux États-Unis à se connaître et que se tient la grande foire aux mariages! Est-il étonnant que le mariage s'y conclue souvent par des motifs peu sérieux, sinon peu honorables? Combien de périls enfin dans cette facilité illimitée de se voir sans cesse et sans témoins<sup>1</sup>!

Mais qu'on le reconnaisse au nom de la physiologie et de l'hygiène, la jeune fille est plus savante que le

<sup>1</sup> De même que le consentement des parents aux États-Unis n'est point obligatoire, la loi commune n'exige pas de publications de bans, pas de témoins, pas même la signature des parties, et le mariage peut être célébré par un juge de paix ou un ministre du culte, quelle que soit leur résidence, même en dehors de la circonscription du domicile des époux, à toute heure et dans quelque lieu que ce soit. Quelle dé-

jeune homme dans l'art de connaître la sympathie du sang, *una confrontatio de sanguine*, comme le disent les Espagnols. N'y a-t-il pas là d'immenses garanties pour l'avenir sanitaire de la famille? Nous ne prétendons pas endosser toutes les subtilités contenues dans certaines métaphysiques allemandes de l'amour, nous voulons seulement faire bien sentir la valeur de l'observation féminine, la sûreté de son coup d'œil au milieu des préliminaires d'un acte qui enchaîne sa postérité. Voici ce que l'observateur découvre lorsqu'il sait pénétrer les secrets mobiles d'un cœur qui s'ouvre à de nouvelles mais austères perspectives, voici ce

viation, n'est-ce point là des vieilles mœurs des pèlerins! Écoutons au surplus l'auteur sur ce point curieux :

« Les circonstances se réunissent quelquefois pour donner une physionomie bizarre à la célébration de certaines unions; ainsi l'on raconte que dans l'État du Maine le conducteur d'un convoi de chemin de fer, trop occupé sans doute pour pouvoir consacrer un jour à son mariage, appela sa fiancée et un ministre dans un wagon, et pendant la marche du convoi la célébration eut lieu. En sorte que d'une station à l'autre, cet homme parti célibataire arrivait homme marié. C'est là un de ces mille exemples de la vie telle qu'elle se pratique dans ce pays aux vives allures (*fast country*). Ce qui est plus original encore, c'est le mariage de deux jeunes fiancés de la Virginie qui, en 1855, avaient à traverser une rivière pour aller chercher le pasteur qui devait les unir; elle était très-gonflée et le passage n'était point praticable. Ces jeunes gens appelèrent la première personne venue sur l'autre rive et expliquèrent le but de leur démarche. Le pasteur vint : on roula le papier qui contenait l'autorisation nécessaire, on l'attacha à une pierre et on le jeta au ministre qui, après l'avoir lu et avoir échangé les questions et les réponses usuelles d'une rive à l'autre maria le jeune couple, suivant les rites de l'Église. Ces mariages, tout singuliers qu'ils se présentent dans la forme, n'en sont pas moins très-sérieux, et ils doivent produire tous les effets civils. »

qui est surtout révélé à la mère de famille quand celle-ci sait s'initier à de providentielles tendances. C'est aussi ce qui cause un commun désespoir, lorsque le positivisme d'un père vient passer l'inflexible niveau de sa volonté sur ce qu'il traite de chimères et de décevantes illusions.

En général les jeunes filles donnent toujours la préférence à l'âge compris entre trente et trente-cinq ans et le mettent bien au-dessus de celui de l'adolescence, qui offre cependant le type le plus parfait de la beauté humaine. La raison en est que guidées par l'instinct et non par le goût, elles reconnaissent dans cet âge la présence de la grande force génératrice de l'homme. Du reste elles accordent peu d'attention à la beauté, surtout à celle du visage; on dirait qu'elles veulent se réserver exclusivement le soin de les communiquer à l'enfant; la force et le courage, en leur promettant des enfants vigoureux et de puissants protecteurs, ont beaucoup plus d'attraits pour elles. La femme peut même faire disparaître dans la conception les infirmités physiques de l'homme et les altérations du type de l'espèce qu'il porte en lui, si elle est parfaite en ce point ou possède un excédant des perfections contraires. Il faut en excepter seulement les qualités de l'homme qui sont la propriété exclusive de son sexe, et que la mère ne peut jamais transmettre à l'enfant; telles sont : la forme du squelette, la largeur des épaules, l'étroitesse des hanches,

la rectitude des jambes, la barbe, la force musculaire, le courage. Aussi voyons-nous souvent des femmes aimer des hommes laids, mais jamais des hommes efféminés ; elles savent bien qu'il leur serait impossible de corriger ce défaut.

Nous pouvons affirmer, d'après les renseignements les plus positifs, que la jeune fille laissée à son libre choix, ne contracterait presque jamais d'alliance avec ses parents rapprochés, et cela surtout d'après les motifs que nous venons de rapporter. La jeune personne échappe plus souvent que tout autre à l'idée fixe qui domine toute vue de mariage ; elle comprend mieux que l'argent, sans la compensation des qualités personnelles, est une immense pauvreté.

C'est encore la jeune fille qui saisit mieux ce que l'on a désigné sous le nom de *loi des contrastes*. Et comme l'a dit fort bien le docteur Perroud<sup>1</sup>, s'il en était autrement, un caractère accidentel, développé chez un ou deux individus de la même espèce, se reproduirait constamment par voie héréditaire, pourrait à la longue créer des variétés, métamorphoser des types et nuire à cette unité que la nature entretient en neutralisant, les unes par les autres, les variétés qui se produisent accidentellement, et en frappant de stérilité toute union qui tendrait à s'opposer à ses vues.

Tout se lie : lorsque le mariage offre l'image de la

<sup>1</sup> *De la phthisie pulmonaire, etc.*, p. 94, 1861.



décadence du respect et du sérieux qui constituent les bonnes mœurs, les générations s'amoindrissent et s'altèrent. Outre la contamination fréquente du sang par cette vie d'aventures, l'enfance est profondément négligée par rapport aux soins que sa santé et son éducation réclament. Selon M. Carlier, une des causes qui compromettent encore la pureté et la sévérité de la famille, c'est la vie d'hôtel qui devient fort commune dans les familles aisées. Bien souvent le mari reste à la ville pour veiller à ses intérêts, et il ne vient retrouver sa femme que par intervalles assez rares, à peu près comme on fait un acte conservatoire pour interrompre une prescription. Mauvaise école pour la femme et pour les enfants ! appel incessant au goût de la dissipation, de la dépense, au péril des relations familières avec des hommes de loisir et de plaisir ! Rien n'est moins d'accord avec la vie tout intérieure, avec l'*home* antique et vénérable qui a fait, grâce au ciel, la force de la famille américaine.

Ces altérations elles-mêmes sont pourtant peu de chose auprès des atteintes profondes que subit le mariage dans le Sud. Ce n'est que rarement de la femme qu'elles proviennent, disons-le, et presque toujours le mari peut impunément profiter des facilités immorales que l'esclavage amène à sa suite <sup>1</sup>. Qui peut affirmer

<sup>1</sup> Si le grand écrivain que nous citons en ce lieu n'eût fait que ces simples réflexions par rapport au mariage en général, on n'eût rien eu à lui reprocher : « Le scandale et le désordre des femmes sont très-

cependant que la confiance trompée n'exercera jamais de représailles, et que la résignation ne fera jamais place à la révolte? La révolte n'a-t-elle pas levé ses étendards aux Etats-Unis? L'agitation féminine n'a-t-elle pas eu ses clubs? Révolte ridicule, il est vrai; mais les griefs des femmes, l'auteur du *Mariage aux Etats-Unis* en a cité plusieurs preuves, pourraient se passer de s'exprimer sous les formes excentriques empruntées par les bloomeristes. La poursuite d'une réforme de la loi civile à l'égard des femmes gagne du terrain.

Le nombre croissant des divorces, dont la demande est presque toujours faite par les femmes, n'est-il pas comme un signe de leur insurrection légale? Ne faut-il enfin ajouter aucune importance, comme symptôme, aux progrès des Mormons et des autres sectaires ennemis du mariage, qui professent sur les rapports des sexes des préceptes auxquels se joint l'autorité de la pratique? A la date récente de 1856, le gouverneur du territoire d'Utah, Brigham-Young, avait 68 femmes. Les 13 membres du conseil, ou sénat, en avaient 171, dont le président à lui seul 57. Les 26 membres de la Chambre des représentants avaient 157 femmes. Le chapelain attaché à la Chambre en avait 7. Est-ce

souvent provoqués par la férocité et l'infamie des hommes... Un mari qui méprise ses devoirs de gaieté de cœur, en jurant, riant et buvant, est quelquefois moins excusable que la femme qui trahit les siens en pleurant, en souffrant et en expiant. »

(G. SAND. *Lettres d'un Voyageur.*)

donc à dire que la chrétienne, que la puritaine Améri- que menace d'être envahie par la polygamie? Non, sans doute. Quels exemples toutefois donnés à la monoga- mie vertueuse! Quel voisinage pour elle que les 68 femmes de Brigham-Young et les 7 femmes du chape- lain de la Chambre d'Utah!

Qu'on le proclame hautement, on ne pourrait qu'a- mener des désastres sous le rapport moral et sanitaire, en cédant aux obsessions de certains avocats, des femmes en France et aux États-Unis, en leur octroyant plus de droits civils. Il y a longtemps que les femmes savent bien que si les hommes font la loi, c'est la na- ture qui a fait les deux plus grandes puissances de ce monde, l'amour et l'habitude, et qu'elles en disposent. Mais qu'elles veillent avant tout sur leur influence mo- rale! Quelques droits de plus ne compenseraient pas la perte la plus légère de ce côté. Dieu leur épargne de voir un jour, du sein de quelque législature, l'é- mancipation des femmes proclamée par des maris depuis longtemps émancipés de tout devoir à leur égard! Plus d'équité dans la loi, comme l'a fort bien dit un savant économiste, n'implique pas tou- jours plus de tendresse et de respect dans la vie de famille, et c'est parfois une des ironies du destin de faire coïncider pour un assez long temps un progrès dans les idées avec une détérioration dans les mœurs <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> M. Henri Baudrillart. *Journal des Débats*, juin 1860.

Il faut redouter, au point de vue même de la réhabilitation de la chair, l'atteinte qui serait portée à cette grande institution sociale, par les vices et les préjugés modernes. Oublierait-on que le poète sensualiste par excellence, Horace, n'a pu s'empêcher de déplorer dans ses plus beaux vers, les ruines qu'amoncela dans la société romaine, l'oubli des devoirs conjugaux <sup>1</sup>? Et ceux qui méprisent sa consécration religieuse oublieraient-ils que le prêtre des Ostiaques invite les fiancés à déclarer devant lui la résolution qu'ils ont prise de s'unir ensemble? qu'il agit de même à Java, et prie pour les nouveaux époux; qu'au Japon, il fait des prières devant l'autel et sacrifie des bestiaux; que chez les Kalmouks, il consacre la nouvelle cabane; qu'il en est de même chez les Indous, les Samoïèdes et les Iroquois? Ne permettons point à la barbarie de donner des leçons à l'orgueil européen.

L'étude attentive et patiente de la nature humaine, l'observation de ses maux innombrables et de leurs filiations, repousseront toujours les mesures révolutionnaires qui seraient tentées contre l'institution du mariage. Il faudrait craindre qu'un nouveau code n'opposât une liberté fausse à une liberté réelle, un droit faux aux droits réels, une société fausse à la so-

<sup>1</sup> *Fecundæ culpæ sæcula nuptias  
Primum inquinavere et genus et domos.  
Hoc fonte derivata clades  
In patriam populumque fluxit.*

ciété véritable. Les générations n'auraient qu'à y perdre sous le rapport sanitaire <sup>1</sup>.

Les deux meilleurs mobiles du progrès moral et sanitaire seront toujours les lumières qui éclaireront le libre arbitre de l'homme sur les conséquences de sa détermination, et les bonnes mœurs qui maintiendront la pureté du sang. Ailleurs est l'utopie, ailleurs est le désastre. Comme c'est en perfectionnant

<sup>1</sup> L'exemple des États-Unis où fermentent, comme nous l'avons vu précédemment les idées d'émancipation de la femme est instructif sous ce rapport.

D'après M. Carlier le mariage même ne serait pas à l'abri de la corruption. Il se répandrait aux États-Unis, au sein des classes aisées, pour prévenir le trop grand nombre d'enfants, des pratiques d'une immoralité criminelle qui y seraient de plus en plus communes. L'avortement tendrait à passer dans les mœurs. La contagion a gagné même, dit l'auteur, des mères dont la moralité, à d'autres égards, est sans reproche, dont le dévouement et l'affection sont pleins d'abnégation pour les enfants qui déjà composent leur famille. Les témoignages cités par M. Auguste Carlier sur ce point délicat sont, il faut le reconnaître, accablants et irréfutables. Il les emprunte textuellement à des journaux de Boston et à des discours prononcés par des professeurs de médecine dans d'autres villes américaines, qui cherchent à lutter contre les progrès du mal en éclairant la morale par la science. Il cite M. Ambroise Tardieu, médecin bien connu de la Faculté de Paris, comparant les faits de ce genre qu'il a pu recueillir chez nous avec les faits similaires qu'il a observés à New-York, et arrivant de son côté à cette conclusion : « que les crimes de cette nature qui se commettent dans cette dernière ville dépassent de beaucoup ceux qui ont lieu en France, toute proportion gardée. » Assertion dont la portée redouble, si on la complète par deux considérations importantes : l'état tout à fait défectueux de la police de New-York, qui laisse passer inaperçus la plupart des méfaits de ce genre, et l'état même de la législation, qui innocente entièrement plusieurs faits reconnus en France comme criminels.

l'âme que la chair s'assainit, il faudra toujours tenir grand compte des préceptes promulgués par l'économie politique chrétienne : elles ramènent sans cesse l'homme à la réalité, dans le sens de la nature.

Le dernier des Pères de l'Église, le prince de l'éloquence française, a résumé en peu de mots les conditions les plus propres à assurer le nombre et la validité des familles ; nous en resterons là.

« Surtout, dit Bossuet, il faut avoir soin des mariages, rendre facile et heureuse l'éducation des enfants, et s'opposer aux unions illicites. La fidélité, la sincérité et le bonheur des mariages est un intérêt public et une source de félicité pour les États... Une femme ravie d'être mère est regardée avec complaisance de celui qu'elle a rendu père de si aimables enfants ; on leur apprend que la modestie, la frugalité et l'épargne sont la principale partie de la richesse ; et nourris dans une bonne maison, mais réglée, ils savent mépriser la vanité qu'ils n'ont point vue chez leurs parents.

« On n'est pas quitte en disant : Je ne fais de tort à personne : on se trompe, dans les dérèglements qui empêchent ou qui troublent les mariages, il faut éviter et punir, non-seulement le scandale, l'injure qu'on fait aux particuliers, mais encore celle qu'on fait au public, qui est plus grande et plus sérieuse qu'on ne pense. »

---

## NOTES

---

NOTE A. — Le docteur Arthaud, médecin en chef des aliénés de l'Antiquaille, veut bien nous communiquer l'extrait de la relation inédite d'une épidémie singulière, rappelant celles qui ont régné dans le moyen âge, où il a constaté l'influence notable des mariages consanguins pour la production. Il s'agit d'une *hystéro-démonopathie épidémique* observée à Morzine (Haute-Savoie).

« La commune de Morzine, située au fond d'une gorge resserrée entre des montagnes d'une très-grande élévation, sur les bords du torrent de la Drance, à l'extrémité de l'ancienne province du Chablais, et sur la limite du Valais, compte environ dix-huit cents habitants.

« Son accès est difficile; on ne saurait donner le nom de routes aux chemins très-étroits, souvent abruptes et effondrés qui y conduisent dans toutes les directions.

« De cette difficulté dans les communications est résulté de tout temps une sorte d'isolement de la population de Morzine qui n'a pu rechercher au loin des alliances; de là, la multiplicité des mariages entre consanguins, que cette disposition topographique m'avait fait pressentir, qui avait reçu pour moi un commencement de preuve par l'observation du grand nombre de familles portant le même nom, et dont j'ai pu obtenir une démonstration évidente en compulsant les registres des mariages où j'ai trouvé que sur quatre-vingt-une unions contractées dans l'espace de huit ans, de 1852 à 1859, dix-neuf avaient nécessité des dispenses pour cause de parenté entre les conjoints.

« Ce fait est loin, sans doute, d'être exceptionnel; les mêmes causes existant dans une foule d'autres localités doivent donner lieu aux mêmes résultats. Néanmoins, il m'a

paru de quelque importance au point de vue de l'étiologie de l'affection qui sévit à Morzine.

« ..... Les affections nerveuses de tout genre sont au nombre de celles qui se propagent le plus sûrement par voie héréditaire. On voit souvent l'aptitude à les contracter se développer progressivement de génération en génération avant de se révéler par des faits éclatants. Dans le cas actuel, nous constatons évidemment ce genre de prédisposition; dix-huit observations sur vingt-neuf ne laissent aucun doute à cet égard. Elle acquiert, à mon avis, une puissance d'action encore plus grande par suite des mariages entre consanguins, dont j'ai signalé plus haut la proportion considérable en indiquant les circonstances qui les favorisent à Morzine. »

Un autre témoin oculaire, le docteur Chiara, constate la même influence :

« En interrogeant la tradition, on retrouve presque toujours dans la généalogie de nos possédées des cas d'une affection nerveuse quelconque : hystérie, épilepsie, chorée, folie, etc. Pour ceux qui savent sous combien de faces peuvent se produire les troubles de l'innervation et de l'intelligence, et avec quelle facilité ils se propagent par voie de génération, il ne sera pas difficile de comprendre le rôle important que les prédispositions héréditaires ont joué dans la production de cette forme spéciale d'aliénation mentale. Pour compléter cette étude étiologique, ajoutons que les alliances ne se contractent qu'entre personnes de la même localité, et que les mariages sont en grande partie consanguins. »

NOTE B. — *Histoire de deux familles altérées par la consanguinité.* — M. le docteur Viennois, ancien interne des hôpitaux de Lyon, déjà connu dans la science par de remarquables travaux sur la syphilis, nous communique les



détails suivants, relatifs à une famille qu'il n'a jamais perdu de vue.

« M. X..., d'une ville du Dauphiné, est le fils cadet d'un père et d'une mère très-robustes, d'une vigueur exceptionnelle; lui-même est de la plus belle santé. Il est dans l'aisance et épouse sa cousine germaine. Celle-ci très-saine, s'étant parfaitement portée pendant douze ans de mariage, ayant nourri huit enfants, meurt en couches. Ses père et mère bien portants sont morts très-âgés.

« De ce mariage sont nés dix enfants, cinq meurent en bas-âge, cinq survivent, trois filles et deux garçons. Les filles sont toutes contrefaites, notablement voûtées et d'une taille extrêmement petite, relativement à leur âge; l'aînée, âgée de vingt ans, a la taille d'une enfant de quatorze.

« Des deux garçons, l'aîné a eu une santé assez délicate étant jeune, mais l'air de la campagne l'a remis à flot : il est d'une santé assez bonne, mais il est légèrement voûté.

« Le cadet, âgé de quatorze ans, est tellement petit qu'on lui donnerait à peine neuf ou dix ans; il a eu à douze ans un rhumatisme articulaire aigu très-grave dont il ressent de temps à autre les atteintes.

« M. X..., père de cette famille, a deux frères qui se sont mariés en dehors de la famille; ils ont des enfants bien portants. »

*Deuxième Observation.* — « Mademoiselle X., de la Drôme, épouse son cousin germain. Les parents de part et d'autre sont très-forts et très-vigoureux. Sept enfants naissent de ce mariage, l'un meurt en bas-âge, les six qui survivent sont trois garçons et trois filles.

« Des trois garçons l'aîné, âgé maintenant de quarante-trois ans, est d'une santé assez bonne, mais étant jeune il présenta les traces de la scrofule; un chirurgien lui sortit quelques esquilles des tibias.

« Le cadet, âgé de quarante ans, était scrofuleux; il eut d'abord à seize ans une tumeur blanche au coude du côté

gauche, puis du côté droit; il en guérit longtemps après, difficilement. La maladie se manifesta ensuite sur un genou et influait de telle manière sur la santé générale, que l'amputation fut jugée nécessaire; on la fit en juillet 1842.

« Aujourd'hui l'articulation tibio-tarsienne du côté opposé est prise, légèrement il est vrai.

« Enfin le dernier est vigoureux, contrefait; le langage chez lui laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'articulation des sons.

« Quant aux trois filles, l'aînée, quarante un ans, est petite, mal faite; elle a cessé d'être *réglée à vingt-sept ans*.

« La deuxième a toujours été d'une santé très-délicate.

« La troisième, âgée de trente-cinq ans et mariée depuis plusieurs années, n'a point d'enfants; elle est d'une taille très-petite.

« La mère de ces six enfants a deux sœurs qui se sont mariées en dehors de la famille et ont chacune des enfants très-sains et vigoureux. »

Ces observations importantes complètent celles que nous avons déjà citées p. 144 et suiv., et achèveront de donner la plus utile démonstration de ce fait, qu'il ne faut jamais perdre de vue, savoir : que la consanguinité dans le mariage crée des maladies constitutionnelles dans des familles où il n'y en avait pas auparavant.

Un homme éminent dans la spécialité de la médecine mentale, M. l'inspecteur général Girard de Cailleux, que nous avons récemment interrogé sur ce sujet, est convaincu par ses nombreuses observations que la consanguinité dans le mariage amène la folie dans une famille où elle n'existait point primitivement.

FIN.

# TABLE

---

INTRODUCTION. . . . .	v
CHAPITRE PREMIER. — De circonstances hygiéniques peu connues qui président à la fonction de propagation. — Actions de milieu. — Influences morales — Rôle du médecin. . .	1
CHAPITRE II. — Des maladies de famille découlant des mauvais mariages. — Des métamorphoses des maladies héréditaires. — Utilité pratique de leur étude. . . . .	27
CHAPITRE III. — Du danger du défaut de croisement chez les animaux domestiques. — Exemples. . . . .	47
CHAPITRE IV. — Mariages consanguins dans l'espèce humaine. — Des causes particulières et générales des mariages consanguins ; de leur fréquence. — Notions sur ce qu'on entend par degrés de parenté au triple point de vue religieux, civil et physiologique. . . . .	66
CHAPITRE V. — Faits et observations. — Stérilité, avortements. — Anomalies de l'organisation dans la structure. — Scandigittisme, monstruosité, etc. . . . .	89
CHAPITRE VI. — Maladies mentales. — Crétinisme, idiotie. — Maladies des sens : cécité, surdité. . . . .	108

CHAPITRE VII. — De la surdi-mutité. — Une de ses causes les plus puissantes se trouve dans la consanguinité. — De la surdi-mutité en Amérique, influence de l'inceste sur son développement. . . . .	119
CHAPITRE VIII. — De l'influence de la consanguinité sur l'ensemble de la famille. — Diathèses diverses. — Influence comparée de la consanguinité et de la non-consanguinité. — Réponse à des objections. . . . .	158
CHAPITRE IX. — De la valeur des croisements de races et de familles dans l'espèce humaine. — Des bons et des mauvais croisements. . . . .	152
CHAPITRE X. — De l'influence du défaut de croisement sur certaines races, familles et tribus. — Israélites. — Des races maudites en France et en Espagne. — Tribus séquestrées . . . . .	177
CHAPITRE XI. — Des mauvais mariages comme cause du dépérissement des aristocraties : exemples historiques. — Élévation des familles. . . . .	193
CHAPITRE XII. — Conclusions. — Courtes réflexions sur le mariage de nos jours. — Ce qu'il devrait être au point de vue de la morale et de l'hygiène. . . . .	215
Notes relatives, l'une à une hystéro-démonopathie épidémique, l'autre à l'histoire de deux familles altérées par la consanguinité. . . . .	255







